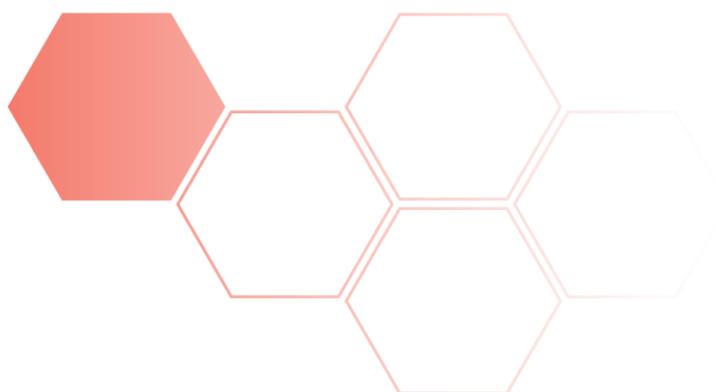




COMMUNE DE  
**Gibloux**

# Rapport de gestion 2022



## Sommaire

Editorial du Conseil communal .....	6
Administration générale – Communication et Information – Relations intercommunales – Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et Jeunesse .....	7
Conseil général.....	8
Election complémentaire .....	8
Conseil communal .....	8
Reconstitution partielle .....	8
Election complémentaire .....	8
Administration générale.....	9
Service technique .....	9
Personnel communal.....	11
Statistiques de la population.....	12
Affaires scolaires .....	13
Organisation du cercle scolaire de Gibloux .....	13
Gestion du cercle scolaire de Gibloux.....	13
Statistiques scolaires.....	13
Commission des Affaires Scolaires et Extrascolaires .....	14
Structures de garde .....	14
Accueils extrascolaires .....	14
Autres structures .....	16
Ecoles spécialisées .....	16
Services auxiliaires scolaires.....	16
Administration scolaire et extrascolaire .....	17
Patrouilles scolaires.....	17
Bibliothèques .....	17
Autres loisirs .....	19
Ludothèque.....	19
Politique de l'enfance et de la jeunesse .....	19
Commission Enfance et Jeunesse .....	19
FriTime Gibloux .....	19
Midnight Gibloux.....	19
Promotions civiques 2022 .....	23
Ordre public – Défense incendie – Protection de la population .....	24
Police .....	24
Défense incendie.....	24
Contexte général .....	24
CSP Gibloux .....	25
CSPi Gibloux-Nord .....	26
Réforme Sapeurs-Pompiers 2020+ .....	26
Stands de tir .....	27
Stand de Vuisternens-en-Ogoz .....	27

Protection civile .....	27
Protection de la population intercommunale .....	28
Affaires sociales – Santé et Intégration.....	29
Service des curatelles du Gibloux .....	31
Service social du Gibloux .....	31
Résultats financiers .....	31
Gestion du Service .....	32
Aide sociale .....	33
Vie villageoise – Culture – Sports – Loisirs – Tourisme.....	34
Activités culturelles .....	35
Subventions ordinaires .....	35
Subventions extraordinaires .....	36
Prix culturel 2022.....	36
Promotions du sport .....	36
Subventions ordinaires .....	37
Subventions extraordinaires .....	37
Mérite sportif 2022.....	37
Location des salles communales.....	38
Infrastructures sportives .....	38
Loisirs et animations villageoises .....	39
Sentiers pédestres.....	39
Tourisme.....	39
Eaux – Epuration .....	40
Approvisionnement en eau.....	41
Réseau d'eau potable.....	41
Mesures de restriction d'électricité .....	41
Aménagements secteur Kaisa.....	41
Travaux principaux pour les deux prochaines années .....	41
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) .....	42
Ressources en eau de la Commune de Gibloux.....	44
Véhicule .....	46
Evacuation des eaux .....	46
Curages et contrôles caméra des canalisations du réseau selon le PGEE .....	46
Routes – Edilité – Transports – Déchetteries – Cimetières – Agriculture .....	47
Routes communales.....	48
Zone 30 km/h, Farvagny-le-Petit .....	48
Route de Fribourg, Farvagny-le-Petit .....	48
Route du Glèbe, Rueyres-St-Laurent.....	49
Route des Rochettes .....	49
Edilité.....	50
Véhicules édilitaires.....	50
Travaux d'entretien.....	50
Permanence technique.....	51

Promotions des transports publics .....	52
Cartes journalières CFF .....	52
Gestion des déchets .....	52
Cimetières.....	53
Aménagement des différents cimetières .....	53
Travaux effectués .....	53
Désaffectations communales .....	54
Agriculture.....	55
Domaine d'Illens .....	55
Police des constructions – Bâtiments – Patrimoine historique – Energie .....	56
Administration des constructions.....	57
Bâtiments scolaires .....	60
Agrandissement et transformation de l'école de Rossens .....	60
Energie .....	61
Chauffage à distance Rossens .....	61
Assainissement .....	61
Aménagement du territoire – Nature et Paysage – Forêts.....	62
Aménagement du territoire .....	63
Gravières .....	63
Grands-Champs .....	63
Essert du Petit-Chaney, Corpataux.....	63
Autres gravières .....	63
Correction des eaux et endiguements.....	64
Lutte contre la pollution de l'environnement.....	65
Forêts.....	66
Coupes de bois.....	66
Plantations 2022 .....	67
Entretien de surfaces.....	67
Soins aux jeunes peuplements .....	68
Eclaircies .....	68
Chantiers marquants .....	68
Travaux pour d'autres secteurs.....	68
Divers.....	68
Finances – Impôts – Economie .....	69
Rapport du Service des finances.....	70
Comptes 2022 - En résumé.....	72
Comptes de résultats 2022.....	72
Comptes des investissements 2022 et opérations sur le patrimoine financier .....	75
Bilan au 31 décembre 2022.....	77
Budget 2023 - Résumé.....	79
Plan financier 2023 - 2027 - Résumé.....	80
Résultats des budgets du compte de résultats sur la période de planification .....	80
Planification des investissements - Répartition dans le temps .....	80

Planification des investissements - Répartition par chapitre (chiffres bruts).....	81
Planification des investissements dans le temps et par chapitre .....	82
Economie.....	84
Commission économique .....	84
Activités et événements.....	84
Zones d'activités .....	87
Projet d'appartements protégés .....	88
Château d'Illens.....	89

## Editorial du Conseil communal

---

Comme le dit le proverbe connu de toutes et de tous, « *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas* ». Telle semble être la maxime la plus appréciée par le Conseil communal depuis le début de cette législature. En effet, à l'instar de l'année 2021, 2022 fut l'occasion de nombreux nouveaux éléments. Le changement de Syndic et la reprise des éléments de dicastère y liés se sont faits dans le calme, dans la mesure où M. Fabien Schafer a accepté de rester quelques temps au sein du Conseil communal.

À l'instar des années précédentes, le Conseil communal n'a pas chômé. Il s'est réuni à 43 reprises en séance officielle et s'est retrouvé à l'occasion de deux séminaires.

Vous le constaterez dans la suite de cette édition 2022 du rapport de gestion, les Services communaux ont également eu passablement de travail. Outre les occupations que l'on peut qualifier de « courantes », les nombreux projets communaux ont également occupé une place importante dans le courant de l'année. Les nombreux changements, notamment politiques, ont été parfaitement suivis par nos Services.

Si la population légale de la Commune a stagné entre 2019 et 2021 aux alentours des 7'600 habitant-e-s, vous constaterez qu'elle a fortement augmenté puisque nous arrivons à presque 8'000 habitant-e-s à la fin de l'année 2022. Cette forte augmentation, due à la densification imposée par la législation fédérale, nécessitera assurément des réflexions sur les conséquences de ceci. Le Conseil communal reste attentif à ce que les prestations offertes soient toujours le plus satisfaisantes possibles pour la population.

L'année 2022 a également permis la reprise de bons nombres des activités de nos sociétés locales et les événements se sont enchaînés à un rythme effréné : cela nous avait manqué ! C'est avec une satisfaction certaine que nous constatons que les clubs sportifs et sociétés culturelles de notre Commune n'ont pas périclité en raison de la pandémie. Bien que celle-ci nous paraisse lointaine, elle aurait pu laisser des traces importantes ; force est de constater que nous devons continuer de les soutenir, qu'il s'agisse par le biais de subventions communales ou par le biais d'engagements bénévoles de nous toutes et tous.

Si un travail très important a été effectué cette année, la fin d'une année et l'élaboration d'un rapport de gestion permettent également de se rendre compte des éléments qu'il reste à mettre en place. Et il va sans dire que, pour notre Commune, que l'on peut encore aisément considérer comme une « jeune fusionnée », ceux-ci sont nombreux et variés. Le Conseil communal a confiance en l'avenir, en la qualité de ses services et dans les bonnes relations qu'il entretient avec le Conseil général – et notamment ses Commissions – pour que la suite de la législature se poursuive sereinement.

Julien Gremaud  
Syndic de Gibloux

# Administration générale – Communication et Information – Relations intercommunales – Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et Jeunesse

---

À l'instar de l'année 2021, cette année 2022 fut remplie de défis et de solutions à trouver.

Outre les tâches ordinaires à effectuer, les demandes à traiter et les réponses à donner, le Dicastère a vu de nombreux projets passer dans ses mains en cours d'année.

Pour ce qui est des aspects liés à l'Administration générale, l'année 2022 a permis de poursuivre la mise en œuvre de l'organisation de l'Administration communale, qui faisait suite à l'audit prévu à la fin de la précédente législature. Après plusieurs engagements, il a été constaté que le programme d'engagement était soutenu ; ainsi, quelques embauches ont été repoussées afin de permettre aux différents Services d'avoir le temps nécessaire pour former et intégrer les personnes ayant rejoint notre Administration.

Pour ce qui est de la communication, des réflexions ont été menées et des mesures seront prises. Celles-ci, ainsi que leurs conséquences (financières notamment), devraient pouvoir être présentées au législatif à la fin de l'année 2023.

S'agissant des affaires scolaires, l'organisation du cercle scolaire de Gibloux, avec l'intention de fonctionner sur la base de trois établissements, est une ligne politique qui nécessite toujours une attention particulière. Les options prises doivent être validées et c'est pour cette raison que nous avons donné le mandat à un prestataire afin que celui-ci analyse une nouvelle fois les projections scolaires pour ces prochaines années. Des démarches auprès des autorités cantonales ont également été lancées afin de discuter de cette organisation. Un mandat a également été donné à un autre prestataire pour une analyse des transports scolaires. Celui-ci devra être discuté et fera l'objet d'un rapport d'ici à la fin de l'année 2023.

Du côté du Conseil des parents, l'implication des membres a continué, notamment en lien avec certaines activités de l'école. Par ailleurs, des discussions ont été entreprises pour que les tâches soient clarifiées. Ceci permettra de continuer le travail dans une ambiance sereine.

Pour les structures de garde, la principale tâche a été d'élaborer l'avant-projet de règlement sur les structures de la petite enfance. Celui-ci a fait l'objet d'une consultation préalable auprès des services cantonaux et la Commission des affaires scolaires et extrascolaires discutera dans le courant du printemps 2023 des dernières modifications à apporter. Un sondage a également été travaillé afin que celui-ci soit prêt au début 2023 ; il consiste à consulter les familles ayant des enfants de 0 à 12 ans afin de connaître leurs besoins en la matière.

Pour l'enfance et jeunesse, les projets FriTime et Midnight continuent d'être plébiscités par les enfants et les jeunes. Les promotions civiques, cette année organisées à Corpataux pour l'accueil et le repas, ont été l'occasion de riches discussions entre les représentants des autorités communales et les jeunes conviés. Le Conseil communal a également adopté une mise à jour de son rapport sur l'enfance et jeunesse, qui a débouché sur la décision d'engager un-e délégué-e à l'enfance et jeunesse ; cet engagement s'effectuera dans le courant de l'automne 2023.

Enfin, la Bibliothèque régionale du Gibloux (BRG), qui a dû déménager dans une certaine urgence en raison des travaux à l'école de Rossens, s'est retrouvée dans le bâtiment de la Tuffière. Une organisation a été mise en place par la Commune pour permettre aux enfants de Rossens de s'y rendre en bus, une fois toutes les deux semaines. Les nombreuses activités continuent d'être proposées par les responsables et le personnel de la BRG, avec toujours la même envie et une passion intacte.

Il m'est là l'occasion de remercier toute l'équipe de l'Administration scolaire et extrascolaire, tous nos prestataires, mais également toutes les personnes qui s'investissent pour notre Commune !

Julien Gremaud  
Syndic  
Dicastère Administration générale,  
Communication et Information, Relations  
intercommunales, Affaires scolaires, Structures  
de garde, Enfance et Jeunesse

## Conseil général

### Election complémentaire

La convention de fusion de Gibloux du 8 octobre 2014 fixe, pour les deux périodes législatives 2016-2021 et 2021-2026, la composition du Conseil général à 50 membres ainsi que leur répartition par cercle électoral, à savoir :

Cercle électoral de Corpataux-Magnedens :	9 membres
Cercle électoral de Farvagny :	15 membres
Cercle électoral de Le Glèbe :	8 membres
Cercle électoral de Rossens :	11 membres
Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :	7 membres

Durant l'année 2022, la composition du Conseil général a subi la modification suivante :

#### - Cercle électoral de Le Glèbe

A la suite de la démission de Mme Sarah Corpataux avec effet au 22 mars 2022, le Conseil communal a procédé à son remplacement par substitution, conformément à l'article 77 alinéa 1 de la LEDP. Il a proclamé Mme Catherine Behnke élue au Conseil général le 4 avril 2022.

La nouvelle élue a démissionné le 4 juillet 2022. Aussi, le Conseil communal a proclamé l'élection par substitution de M. Etienne Michel au Conseil général le 25 juillet 2022.

## Conseil communal

### Reconstitution partielle

M. Fabien Schafer, Syndic depuis le début de la législature, a remis son mandat à fin août 2022 tout en conservant sa fonction de Conseiller communal en charge de l'Ordre public et de la Police du feu.

Le Conseil communal s'est reconstitué partiellement en élisant M. Julien Gremaud à la syndicature dès le 29 août 2022. Ce dernier a conservé son Dicastère jusqu'à la fin de l'année en reprenant, en sus, la charge de l'Administration communale, Communication et Informations, Relations intercommunales.

### Election complémentaire

La convention de fusion de Gibloux du 8 octobre 2014 fixe, pour les deux périodes législatives 2016-2021 et 2021-2026, la composition du Conseil communal à 9 membres ainsi que leur répartition par cercle électoral, à savoir :

Cercle électoral de Corpataux-Magnedens :	2 membres
Cercle électoral de Farvagny :	3 membres
Cercle électoral de Le Glèbe :	1 membre
Cercle électoral de Rossens :	2 membres
Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :	1 membre

Suite à la démission de M. Fabien Schafer pour le 31 décembre 2022, une élection complémentaire a été organisée le 27 novembre 2022 pour le cercle électoral de Farvagny. M. Pascal Cudré-Mauroux a été élu Conseiller communal, avec une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Administration générale

### Secrétaire générale : Brigitte Cottet

La crise sanitaire du Covid-19 a encore impacté, dans une moindre mesure, les activités des services communaux durant les premiers mois de l'année 2022, notamment dans l'accompagnement des ultimes étapes du déconfinement. Une crise chassant l'autre, le conflit armé Russie/Ukraine qui a éclaté en février a demandé un investissement des différents services communaux en lien avec ses conséquences humaines (statut de réfugié, scolarisation et transport d'élèves, action d'aide aux familles) et économiques (délai d'approvisionnement, augmentation des prix).

Deux postes vacants à la direction du Service technique ont été repourvus dès février 2022, apportant une nouvelle stabilité dans l'organisation de ce service.

Les premières mesures de l'optimisation du fonctionnement de l'Administration communale ont été mises en œuvre :

- > Le renforcement des ressources en personnel s'est échelonné tout au long de l'année et se poursuivra en 2023 afin de disposer dès 2024 des pleins effectifs planifiés. L'intégration de nouvelles personnes a nécessité de nombreux ajustements du fonctionnement et des espaces de travail, lesquels deviennent de plus en plus restreints.
- > Les premières coordinations de l'Etat-Major, direction opérationnelle de l'Administration communale, ont amélioré la conduite et le suivi de projets transversaux entre les services. Cet organe revêt encore un statut hybride qui devra être formalisé durant l'année 2023. Il permettra de prendre en main plusieurs grands projets opérationnels dont la nécessité est avérée mais qui ont dû être reportés depuis deux ans.
- > L'arrivée de nouvelles personnes a apporté un regard neuf sur l'optimisation et la réorganisation des services en pleine mutation, suscitant de nouvelles réflexions.
- > La création du nouveau « Service population » a été reportée afin de bénéficier d'un certain recul et d'une première vision d'ensemble des modifications déjà introduites. Ceci permettra d'apporter des mesures correctrices dans le positionnement et la composition de cette nouvelle structure.

L'été 2022 a été marqué par le changement de syndication, fonction en charge de l'Administration communale, que les services ont accompagné durant la période transitoire de redéfinition des lignes directrices et de transmission des dossiers.

La crise énergétique a mobilisé des ressources tant administratives que techniques durant le 2<sup>e</sup> semestre 2022, notamment avec le risque accru de pénurie totale ou partielle d'électricité envisagé à cette période et qui s'est fort heureusement estompé en fin d'année. Les travaux de l'Etat-Major de crise constitué sur le plan régional à cet effet, sous la conduite de l'ORCOG (organe communal de conduite en cas de catastrophe), poursuivra encore ses activités en 2023.

L'Administration communale a dû faire face, comme tout employeur, à différentes absences de moyenne et longue durée de son personnel (pré-retraite, retraite, démission, incapacité de travail, maternité). Le renforcement des ressources et l'optimisation de l'organisation permettront, à l'avenir, d'absorber ces aléas en réduisant leurs conséquences sur le fonctionnement des services.

L'année se termine avec une Administration grandement renforcée, prête à aborder l'avenir avec enthousiasme et sérénité. Celle-ci peut compter sur un fort esprit de collaboration, d'engagement et d'implication de son personnel qui lui permet de relever, année après année, les défis qui se présentent malgré des situations particulières qui se répètent.

## Service technique

### Chef de service : Patrick Eltschinger

Les années se suivent et se ressemblent... 2022 a marqué une refonte du Service technique avec l'apparition de nouveaux visages et un renforcement de l'équipe.

Au début février, un Chef de Service et une Cheffe de la Section Urbanisme et Police des constructions ont débuté leur activité, rejoints en septembre par un Chef de la Section Nature, Paysage et Mobilité. Cette année fut consacrée à une prise en main des dossiers et à la mise en place d'un nouvel organigramme qui sera complété, courant 2023, par un.e Chef.fe de projet bâtiment et d'un.e secrétaire technique.

Côté réalisation, voici les principaux objets :

- Rossens - Extension de l'école : une première partie de l'année a été occupée à la mise en place du projet pour un démarrage des travaux à la mi-août. Rapidement, l'ingénieur civil a donné des signes de perte de maîtrise de son sujet et une expertise a dû être ordonnée, provoquant un arrêt temporaire des travaux à la fin de l'année. Leur reprise est planifiée en février 2023.
- Rueyres-St-Laurent - Route du Glèbe : suite à l'effondrement de la chaussée provoqué par les intempéries de 2021, des travaux de renforcement ont été entrepris au printemps et la route a pu être réouverte en juillet 2022. Le solde des travaux de canalisation et de réfection de la chaussée se poursuivra durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023.
- Corpataux - Salle de la Tuffière : les travaux de réfection de la toiture et des façades, à peine débutés, ont fait apparaître des dégâts conséquents. Un crédit supplémentaire a dû être voté afin d'effectuer une remise en état efficiente.
- Rossens - Mur de la Chauderette : ce mur était proche de s'effondrer et un nouvel ouvrage a été construit.

En parallèle, diverses études de projet se sont poursuivies comme la transformation de l'ancienne école de Rossens, des modérations de trafic à Magnedens, Farvagny-le-Petit et Haut-Gibloux, ainsi que le trottoir de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit avec, pour objectif, une réalisation partielle ou totale en 2023.

Nous avons aussi vu l'achèvement de la Route de la Pépinière à Vuisternens-en-Ogoz, le solde du gros-œuvre de la mise en séparatif de Farvagny-le-Petit, la liaison du réseau d'eau potable Haut et Bas-Gibloux, la construction de la buvette du foot de Rossens et la mise en séparatif d'un secteur « Sur Romanoche » à Vuisternens-en-Ogoz.

Si 2022 a commencé avec des contraintes dues à la pandémie, elle est aussi synonyme de menace de pénurie d'énergie. Un catalogue de mesures d'économie a été mis en place à l'approche de l'hiver.

La croissance de la Commune amène aussi un travail considérable auprès de la Police des constructions et sa nouvelle Cheffe qui, avant de se familiariser dans ce secteur, a eu fort à faire au niveau de l'aménagement du territoire pour l'élaboration de l'harmonisation du PAL, avant une pause professionnelle en raison d'un heureux évènement.

Le Secteur de l'édilité, lui aussi, a été renforcé de 2.5 unités pour entretenir nos paysages communaux et nos infrastructures. Le Secteur de l'entretien des bâtiments, en plus des tâches qui lui sont confiées, a poursuivi la formation d'un apprenti agent d'exploitation. Le Secteur adduction d'eau a, quant à lui, bénéficié du retour de notre fontainier après un arrêt maladie prolongé.

2022 a servi à bétonner les fondations d'un service en reconstruction.

## Personnel communal

Effectif du personnel au 31 décembre 2022

	Effectif	EPT
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>	<b>14</b>	<b>7.87</b>
Secrétariat général	7	3.56
RH	2	1.18
Contrôle de l'habitant	5	3.13
<b>SERVICE POPULATION</b>	<b>28</b>	<b>9.45</b>
Affaires scolaires et extrascolaires	24	7.73
Bibliothèque	4	1.72
<b>SERVICE DES FINANCES</b>	<b>7</b>	<b>4.67</b>
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	<b>46</b>	<b>28.04</b>
Administration du service	5	3.66
Urbanisme et Police des constructions	3	2.92
Nature, Paysage et Mobilité	1	0.33
Adduction d'eau	1	1.00
Bâtiments	16	9.26
Edilité	8	8.32
Déchetteries	12	2.55
<b>SERVICE DES FORETS</b>	<b>6</b>	<b>4.59</b>
<b>SERVICE SOCIAL</b>	<b>7</b>	<b>4.51</b>
<b>SERVICE DES CURATELLES</b>	<b>4</b>	<b>2.35</b>
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>4</b>	
Commerce	2	
Forêt	1	
Agent d'exploitation	1	
Total	<b>116</b>	<b>61.48</b>
Effectif réel	<b>110</b>	

*La différence entre l'effectif total et l'effectif réel provient du fait que certaines personnes sont engagées dans plusieurs secteurs ou services.*

## Statistiques de la population

Quelques statistiques en matière de population de notre Commune :

### Population résidente

Lieu	01.01 2016	31.12 2016	31.12 2017	31.12 2018	31.12 2019	31.12 2020	31.12 2021	31.12 2022
Corpataux	1076	1091	1103	1125	1127	1119	1104	1112
Magnedens	195	185	185	195	193	199	219	207
<b>Total Corpataux-Magnedens</b>	<b>1271</b>	<b>1276</b>	<b>1288</b>	<b>1320</b>	<b>1320</b>	<b>1318</b>	<b>1323</b>	<b>1319</b>

Farvagny-le-Grand	1538	1540	1524	1568	1610	1536	1553	1607
Farvagny-le-Petit	435	465	466	493	524	547	573	716
Grenilles	166	171	167	173	171	176	195	196
Posat	140	160	174	175	188	171	179	172
<b>Total Farvagny</b>	<b>2279</b>	<b>2336</b>	<b>2331</b>	<b>2409</b>	<b>2493</b>	<b>2430</b>	<b>2500</b>	<b>2691</b>

Estavayer-le-Gibloux	256	263	246	256	262	268	249	262
Rueyres-St-Laurent	329	334	348	347	366	370	383	386
Villarlod	368	376	380	376	377	394	375	386
Villarsel-le-Gibloux	291	302	301	318	315	318	318	317
<b>Total Le Glèbe</b>	<b>1244</b>	<b>1275</b>	<b>1275</b>	<b>1297</b>	<b>1320</b>	<b>1350</b>	<b>1325</b>	<b>1351</b>

<b>Rossens</b>	<b>1311</b>	<b>1320</b>	<b>1344</b>	<b>1381</b>	<b>1423</b>	<b>1424</b>	<b>1411</b>	<b>1415</b>
----------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Vuisternens-en-Ogoz</b>	<b>1003</b>	<b>1017</b>	<b>1026</b>	<b>1050</b>	<b>1050</b>	<b>1088</b>	<b>1112</b>	<b>1177</b>
----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

<b>Total Commune de Gibloux</b>	<b>7108</b>	<b>7224</b>	<b>7264</b>	<b>7457</b>	<b>7606</b>	<b>7610</b>	<b>7671</b>	<b>7953</b>
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Source : registre des habitants de la Commune

### Tableau par tranche d'âge

Age	Nombre de personnes
0 - 4	448
5 - 18	1337
19 - 40	2358
41 - 65	2843
66 - 80	776
81 - 98	191
<b>Total</b>	<b>7953</b>

### Mouvements migratoires enregistrés au contrôle de l'habitant

Statistique des quatre événements ayant un effet sur la population migratoire :

Événement	2022
Arrivées	710
Départs	463
Naissances	81
Décès	38

## Affaires scolaires

### Organisation du cercle scolaire de Gibloux

Le cercle scolaire comprend trois Établissements correspondant aux anciens cercles scolaires que sont Corpataux-Magnedens/Rossens, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Estavayer-le-Gibloux (Le Glèbe). A la suite de l'entrée en vigueur, en 2015, de la nouvelle loi scolaire, la Commune n'est plus l'autorité scolaire du cercle mais continue à l'administrer.

La cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment B de l'école de Rossens a eu lieu au mois de juillet 2022. Les élèves de l'établissement ont pu profiter de ce moment pour mettre en terre des capsules temporelles, remplies de dessins et de bricolages. Ce fut une belle journée, se terminant sur un joli chant des élèves, concocté par leurs enseignant-e-s. Après un démarrage du chantier, les travaux ont pris un coup d'arrêt en décembre 2022, en raison de problèmes structurels. La fin du mois de décembre a permis de définir quels renforcements devraient être réalisés. Les travaux vont finalement reprendre au début de l'année 2023.

Un crédit de CHF 85'000.- a été accepté par le législatif au mois de mai 2022 pour l'avant-projet de la transformation du bâtiment A de Rossens. Le mandat a été donné à un architecte de la région et les travaux préparatoires ont d'ores et déjà débuté. Un crédit pour les travaux de construction sera demandé au législatif dans le courant de l'année 2023 et ceux-ci débiteront sitôt que nous aurons terminé les travaux d'agrandissement sur le bâtiment B.

En parallèle, les réflexions pour l'agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand ont également débuté au mois de décembre 2022.

Enfin, une étude sur les transports scolaires a été menée durant l'année 2022. Un rapport sur les résultats de cette étude devrait être publié en 2023.

### Gestion du cercle scolaire de Gibloux

Un certain nombre d'uniformisations a été effectué dans le courant de la précédente législature. Dès le début de cette législature, le Dicastère s'est occupé à les mettre en œuvre, comme l'installation des derniers tableaux noirs interactifs. L'achat d'un serveur commun pour les écoles commandé en 2022 sera installé en 2023 au vu des délais de livraison perturbés par la situation économique du marché.

### Statistiques scolaires

Selon la demande du Conseil général, le tableau des effectifs présenté pour la rentrée 2022 mentionne le nombre d'élèves maximum par classe. Pour le reste, tous les établissements scolaires du Gibloux comportent des classes primaires à double degré.

#### Effectifs des élèves et nombre de classes à la rentrée 2022 pour le cercle scolaire de Gibloux :

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe	Effectif minimum/classe	Effectif maximum/classe
Enfantines	9	171	19.0	14	22
<b>Total enfantines</b>	<b>9</b>	<b>171</b>	<b>19.0</b>		
Primaires					
3H	4.5	91	20.2	16	19
4H	4	79	19.8	13	18
5H	4.5	72	16.0	14	20
6H	5	102	20.4	18	23
7H	5	96	19.2	21	23
8H	5	98	19.6	15	23
<b>Total primaires</b>	<b>28</b>	<b>538</b>	<b>19.2</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37</b>	<b>709</b>	<b>19.2</b>	<b>13</b>	<b>23</b>

\* 2 classes à 2 degrés dans l'Établissement de CMR

\* 5 classes à 2 degrés dans l'Établissement de FVO

\* 3 classes à 2 degrés dans l'Établissement de GL

Les effectifs ci-avant recensent les élèves de façon « physique ». En termes de statistique par contre, les effectifs à considérer pour déterminer le nombre de classes sont supérieurs, ceci étant dû à la présence d'enfants en intégration qui comptent pour trois élèves.

### Statistique – Effectifs globaux par écoles

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Farvagny-le-Grand	15	292	19.5
Vuisternens-en-Ogoz	3	59	19.7
Corpataux	5	101	20.2
Rossens	7	132	18.9
Estavayer-le-Gibloux	7	125	17.9
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37</b>	<b>709</b>	<b>19.2</b>

De manière générale, il sied de préciser que les projections liées au développement démographique reflètent l'augmentation de la population au sein de notre Commune de Gibloux, même si, structurellement, cette augmentation s'effectue souvent par cycle au niveau du bassin scolaire.

### Commission des Affaires Scolaires et Extrascolaires

Le début de législature a permis de constituer cette Commission. Elle reprend le travail de deux Commissions de l'ancienne législature : la Commission des Structures de Garde (CSG) et la Commission des Affaires Scolaires (CAS). De nombreux dossiers seront analysés par la CASE dans le courant de cette législature, comme déjà indiqué en préambule.

## Structures de garde

### Accueils extrascolaires

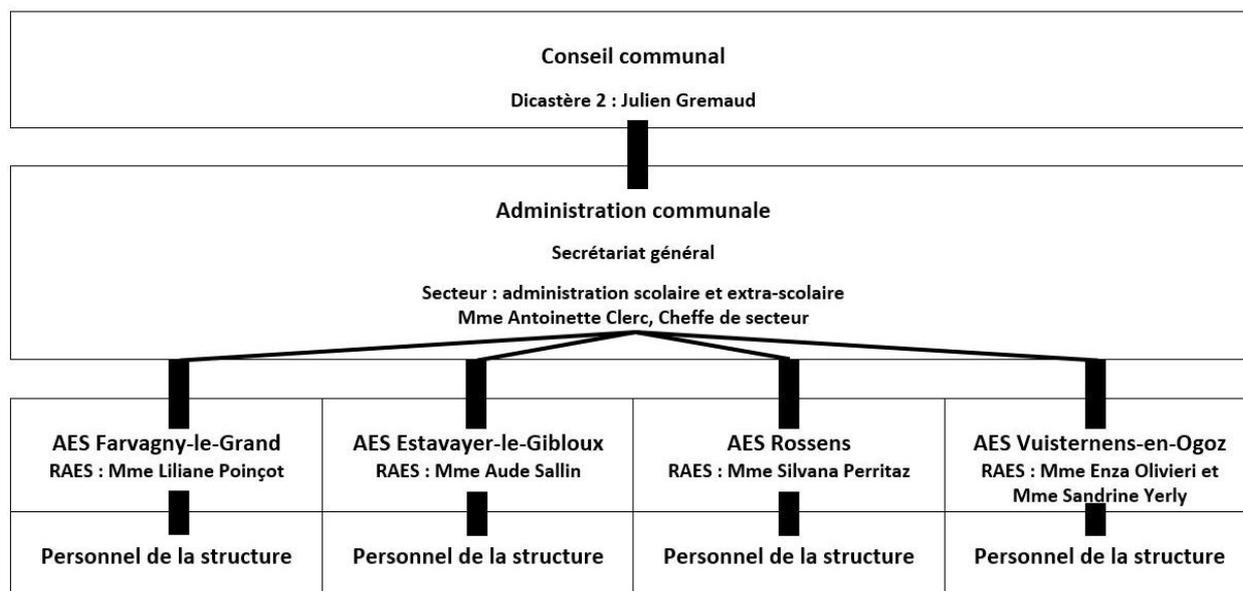
Les Accueils extrascolaires (AES) de la Commune de Gibloux se situent sur quatre sites que sont Estavayer-le-Gibloux, Farvagny-le-Grand, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ils sont gérés par des responsables de site qui sont, elles-mêmes, rattachées au secteur de l'Administration scolaire et extrascolaire.

A la rentrée 2022/2023, 152 familles de la Commune de Gibloux ont utilisé les accueils extrascolaires du Gibloux. 192 enfants ont été confiés de manière régulière aux accueillantes. Les inscriptions continuent d'augmenter, ce qui est réjouissant et démontre que le personnel des accueils travaille consciencieusement et propose des activités plaisantes aux enfants.

Afin de poursuivre cette mise en œuvre, un questionnaire sera envoyé durant l'année 2023 aux ménages de la Commune de Gibloux ayant un ou plusieurs enfants âgé-s de 0-12 ans. L'objectif de ce sondage est de recueillir des informations sur les besoins en matière de prise en charge des enfants (le matin avant l'école, à midi et/ou l'après-midi après l'école). Les résultats de ce sondage seront retranscrits de manière totalement anonyme pour faire l'objet d'une analyse et d'un rapport par le Dicastère responsable.

Le Dicastère tient à adresser ses plus vifs remerciements à tout le personnel des accueils pour leur engagement, leur passion et leur dévouement, permettant d'assurer ce service important en faveur des familles.

## Hiérarchie

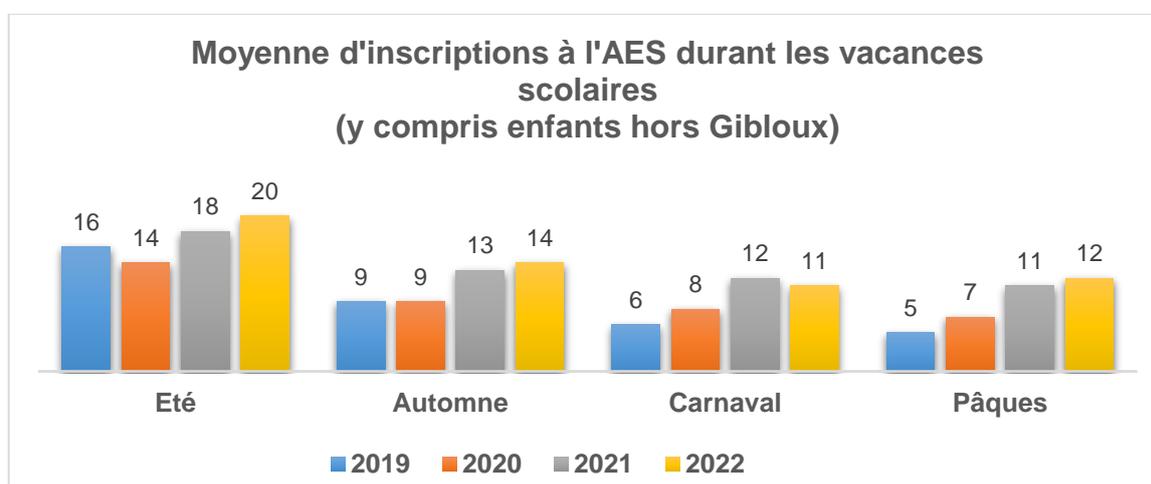


## Inscriptions 2022/2023

AES par semaine	avant l'école	matinée	midi	après-midi	après l'école	TOTAUX	Nombre enfants inscrits
Estavayer-le-Gibloux	11	0	59	0	24	<b>94</b>	34
Farvagny-le-Grand	17	3	122	11	59	<b>212</b>	72
Rossens	0	0	94	5	60	<b>159</b>	55
Vuisternens-en-Ogoz	1	0	55	17	50	<b>123</b>	31
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>330</b>	<b>33</b>	<b>193</b>	<b>588</b>	<b>192</b>

Les chiffres de ce tableau sont indicatifs : ils correspondent aux inscriptions régulières mais ne tiennent pas compte des inscriptions irrégulières. La fréquentation des structures peut donc se situer au-dessus de ces projections, notamment sur les plages de midi et après l'école.

Durant les périodes de vacances scolaires, un accueil extrascolaire est ouvert depuis 2018 et accueille les enfants de la Commune de Gibloux ainsi que ceux hors Gibloux (7 enfants venant de Hauterive et de Villorsonnens). La fréquentation est relativement stable. Cette ouverture permet de couvrir un besoin des parents et continuera d'être proposée.



## Autres structures

La Commune de Gibloux soutient, en collaboration avec la Commune de Hauterive/FR, différentes structures d'accueil par le biais de subventions directes et indirectes aux structures ou aux parents. Les services suivants peuvent ainsi être proposés :

- **La crèche La Marelle** : elle est située sur deux sites que sont Farvagny-le-Grand et Grangeneuve. À noter que la Commune supporte le déficit de cette structure qui a été, pour l'année 2022, en légère baisse. Le taux d'occupation de la structure est en hausse.
- **L'Accueil Familial de Jour de la Sarine** : cette Association met en contact les parents et les mamans de jour afin d'obtenir un moyen de garde plus flexible que les structures communales. Elle assure le suivi administratif et la coordination entre les différents acteurs, dont notamment la Commune et les parents, ces derniers pouvant bénéficier d'une subvention.

En 2022, 82 familles de la Commune de Gibloux ont utilisé les services de famiya (anciennement Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine). 122 enfants ont été confiés aux accueillantes, dont la moitié étaient en âge préscolaire.

famiya est au service des familles depuis plus de 35 ans. Elle offre un service d'accueil individualisé pour les enfants, au domicile d'accueillantes professionnelles. Durant l'année sous revue, famiya a mis à disposition l'équivalent de 26 places pour les habitants de la Commune, soit la capacité d'une petite crèche. Le volume de garde est resté stable par rapport à l'année précédente.

Sur les 132 accueillantes affiliées à famiya, 15 sont domiciliées dans la Commune de Gibloux.

- **Les écoles maternelles** : la Commune de Gibloux accueille deux entités sur son territoire, la Maison des Petits, à Villarlod, et la Chrysalide, à Rossens. La Commune soutient ces structures par des prestations en nature et financières et peut aussi être appelée à subventionner les parents. La Commune d'Hauterive/FR procède de même avec l'école maternelle Le Jardin Câlin. Les enfants des deux communes bénéficient d'un « libre-passage » aux différentes structures, ce qui signifie que les tarifs appliqués sont identiques.

## Ecoles spécialisées

### Services auxiliaires scolaires

Les services auxiliaires scolaires sont assumés par Flos Carmeli. La Commune de Gibloux est l'interlocutrice pour la région du Gibloux et représente donc également la Commune de Hauterive/FR avec laquelle elle est conventionnée. Ces services comprennent la logopédie, la psychologie et la psychomotricité.

Emplacement principal des services	
Bâtiment scolaire	Services principaux
Corpataux	Psychologie
Farvagny-le-Grand	Logopédie, Psychologie, Psychomotricité
Estavayer-le-Gibloux	Logopédie, Psychologie
Rossens	Logopédie

## Administration scolaire et extrascolaire

La conduite du Dicastère est assurée par M. Julien Gremaud, Syndic. Au niveau de l'Administration scolaire et extrascolaire, Mme Clerc, Cheffe de secteur, l'appuie dans cette fonction et assume la réalisation des tâches communales et dossiers en relation avec les Directions des Etablissements scolaires, les structures d'accueils communales et privées, les Services auxiliaires et la Bibliothèque régionale.

L'arrivée de trois collaboratrices (1.5 EPT) durant l'année 2022 a permis de poursuivre le développement du secteur et apporte un soutien aux Directions d'écoles en assurant le secrétariat administratif des trois Etablissements scolaires.

La réorganisation de l'Administration communale se poursuit et nous tenons à remercier vivement toutes les collaboratrices pour leur important engagement et la qualité du travail fourni.

## Patrouilles scolaires

Cela fait des années que nos patrouilleurs-euses scolaires assurent tous les jours d'école, quelle que soit la météo, la sécurité à proximité des établissements primaires de Rossens et de Farvagny-le-Grand. Leur tâche paraît singulière mais ces personnes font un travail remarquable et sont d'une très grande importance pour aider les enfants à traverser les routes. Elles ont toujours un petit mot, un sourire, donc à notre tour de les remercier de tout cœur de leur contribution importante à la sécurité des piétons.

## Bibliothèques

La Bibliothèque régionale du Gibloux (BRG) se situe sur deux sites : Farvagny-le-Grand (CO) et Rossens (école primaire) au premier semestre 2022 et à Corpataux (La Tuffière), dès le deuxième semestre en raison de l'agrandissement de l'école de Rossens.

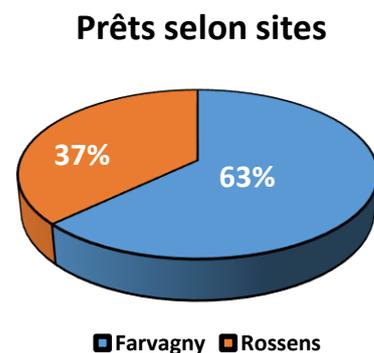
2022 se caractérise notamment par de nombreux changements : le départ à la retraite de Mme Claire-Lise Progin en mars 2022 et la reprise de la responsabilité de la BRG par Mmes Anne-Laure Brügger et Geneviève Ingold ainsi que le déménagement non prévisible de Rossens à Corpataux (transfert d'un tiers des collections entraînant de ce fait une baisse de la fréquentation sur ce site). Divers changements informatiques (mise en réseaux, assainissement des données, etc.) ont également impacté le fonctionnement de la BRG ainsi que ses utilisateurs durant plusieurs mois.

Malgré ceci, il y a eu beaucoup de continuité dans l'offre de la Bibliothèque régionale du Gibloux, soit :

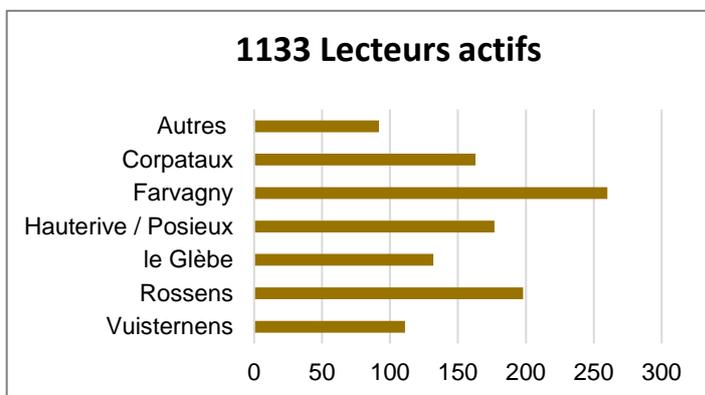
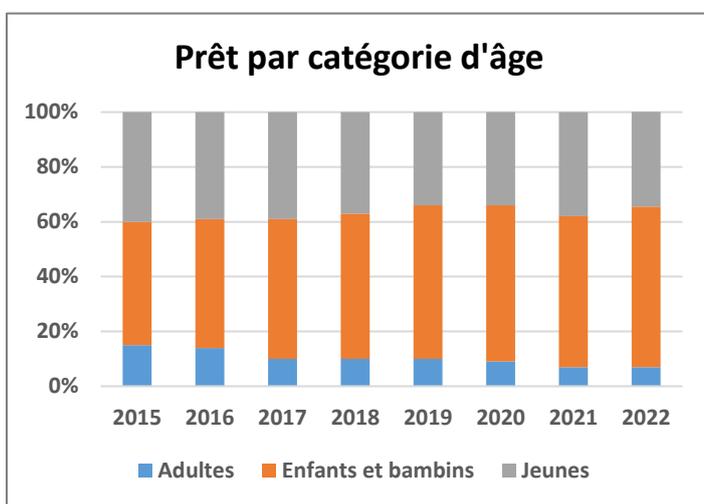
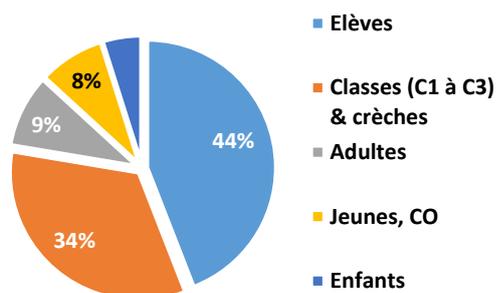
- **Plus de 13'000 visites** ont été faites lors des activités.
- **148 accueils de classes** avec animations spécifiques (préscolaire, primaire et secondaire).
- **91 caisses thématiques** ont été préparées à la demande du corps enseignant.
- Le nombre de prêts enregistrés s'élève à plus **60'000 documents prêtés**.
- Le renouvellement des collections, enrichi par des achats, des emprunts et des dons a augmenté de 6%.
- **L'offre de lecture a été développée dans 28 langues différentes** à Farvagny-le-Grand.
- La fréquentation annuelle **a augmenté de 7%**.

Le monde des bibliothèques évolue sur le plan international, national et fribourgeois. De **nouvelles directives relatives aux bibliothèques fribourgeoises** ont été adoptées. La BRG manque, actuellement, de ressources au regard de ces missions définies sur le plan cantonal.

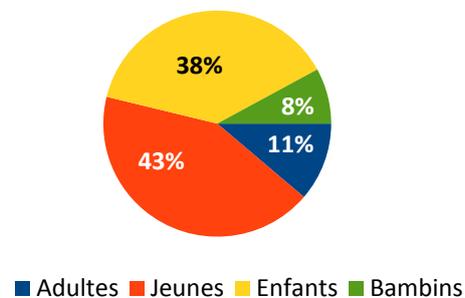
Le Dicastère adresse ses remerciements à tout le personnel de la BRG pour son important engagement quotidien qui permet de faire rayonner notre bibliothèque bien au-delà des frontières communales.



### Prêts selon type de lectorat 2022



### Acquisitions 2022 par catégorie d'âge



## **Autres loisirs**

### **Ludothèque**

La Ludothèque du Gibloux est gérée par un comité de bénévoles et bénéficie du soutien des Communes de Gibloux et Hauterive/FR dans la continuité de ce qu'assumait déjà l'ACG. Le soutien s'exprime de deux manières : l'un financier, par un subventionnement à hauteur de CHF 1.- par habitant, et l'autre en nature, par la mise à disposition des locaux. Ces derniers se situent à Vuisternens-en-Ogoz, alors qu'ils se trouvaient à Hauterive/FR jusqu'en 2018. Ce recentrage et ces locaux plus adaptés ont contribué au fort développement de la ludothèque qui a connu une augmentation sensible de sa fréquentation jusqu'en 2019, ce qui bénéficie une fois encore aux familles giblousiennes.

Concernant 2022, la structure a poursuivi son développement selon les statistiques (augmentation de 6% de la clientèle et de 7% au niveau de la sortie des jeux).

Un merci particulier est adressé au personnel s'occupant de cette structure, qui propose également et régulièrement des activités FriTime pour nos plus jeunes.

## **Politique de l'enfance et de la jeunesse**

### **Commission Enfance et Jeunesse**

Le début de législature a permis de reconstituer cette Commission dont le but est le développement général de la politique enfance et jeunesse. Plusieurs projets y sont liés, notamment FriTime Gibloux, Midnight Gibloux et les promotions civiques.

### **FriTime Gibloux**

En 2022, FriTime a proposé pas moins de 25 activités, qui, pour la plupart, étaient encadrées par des acteurs locaux. L'engouement des participants – tant des enfants que de leurs parents – est toujours très important et fonctionne très bien. Depuis le début du projet, le groupe de planification FriTime se charge de proposer, de planifier et d'organiser les activités de manière complètement bénévole.

De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année par un groupe de planification composé de 10 personnes. L'effectif de celui-ci a varié quelque peu durant l'année 2022 mais peut compter sur une base solide de personnes très motivées à proposer des activités diverses et variées aux enfants de la Commune.

Comme présenté dans le rapport 2021, l'engouement des enfants pour certaines activités est tel que nous ne pouvons accueillir tout le monde.

Cependant, FriTime veille à proposer régulièrement les activités les plus appréciées. Après avoir essayé de nombreuses variantes concernant le processus d'inscription et la mise en place d'une courte liste d'attente, Fritime pense avoir trouvé un fonctionnement qui répond à la demande.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé au rapport FriTime Gibloux du mois de décembre 2022.

### **Midnight Gibloux**

Pour cette cinquième année du Midnight Gibloux, la participation moyenne était quelque peu en baisse par rapport à 2021. Néanmoins, ce sont toujours une cinquantaine de jeunes qui ont pu profiter de ces soirées. De manière générale, le Midnight Gibloux reste très bien fréquenté en rapport aux autres projets du canton. En deuxième partie d'année, l'affluence a fortement augmenté, avec certaines soirées où plus d'une centaine de jeunes se réunissaient. Autre point réjouissant, la quasi-parité entre les femmes et les hommes (47% de participantes pour 53% de participants). L'objectif fixé en mai 2020 d'arriver à une parité entre les genres est donc quasiment atteint. Il est encore à relever que le nombre de visiteurs « constants » (soit présents à plus de la moitié des événements) a plus que doublé.

L'année 2022 du Midnight Gibloux s'est avérée être beaucoup plus calme que la précédente. Certaines frictions entre des jeunes subsistent parfois encore mais sont très bien encadrées et canalisées par l'équipe du Midnight. Malheureusement, certains jeunes ayant fortement enfreint la charte du Midnight (violence notamment) ont dû être suspendus temporairement du Midnight.

La Fondation IdéeSport regrette d'avoir dû prendre de telles décisions, mais se réserve le droit d'appliquer des suspensions en cas de comportement menaçant la sécurité et le bon fonctionnement du Midnight, des participants et de l'équipe. A noter que cet objectif a pu être atteint grâce à la poursuite de l'excellente collaboration entre l'équipe du Midnight et la Commune de Gibloux.

Tout ce qui précède indique que le projet va dans le bon sens. Bien que quelques nuisances puissent avoir parfois lieu (dans la majorité des cas, ces nuisances sont d'individus externes au projet), le Midnight Gibloux comble un réel besoin des jeunes d'avoir un endroit sécuritaire pour se rencontrer.

Le projet est itinérant, ce qui signifie qu'il se déplace dans différentes salles de sport situées sur le territoire communal. Cette situation est liée à la volonté de ne pas entraver les activités de nos sociétés locales, ou dans une moindre mesure. Au début d'année 2022, un test dans les locaux de la Commune de Hauterive/FR a été effectué ; celui-ci s'avérant relativement concluant, il a été décidé de maintenir une session de trois soirées dans les locaux de la commune voisine, qui fait partie intégrante du projet.

Les statistiques figurant dans les tableaux et graphiques ci-dessous proviennent des informations récoltées lors de chaque soirée. Une partie de l'équipe accueille les participants à l'entrée de la salle de sport et leur demande leurs coordonnées qui sont directement entrées dans une application de gestion de projet. Celles-ci comprennent leur prénom, nom, âge, sexe et domicile. Elles offrent la possibilité de recenser le nombre de participant-e-s et surtout de connaître le profil des jeunes qui fréquentent le Midnight Gibloux.

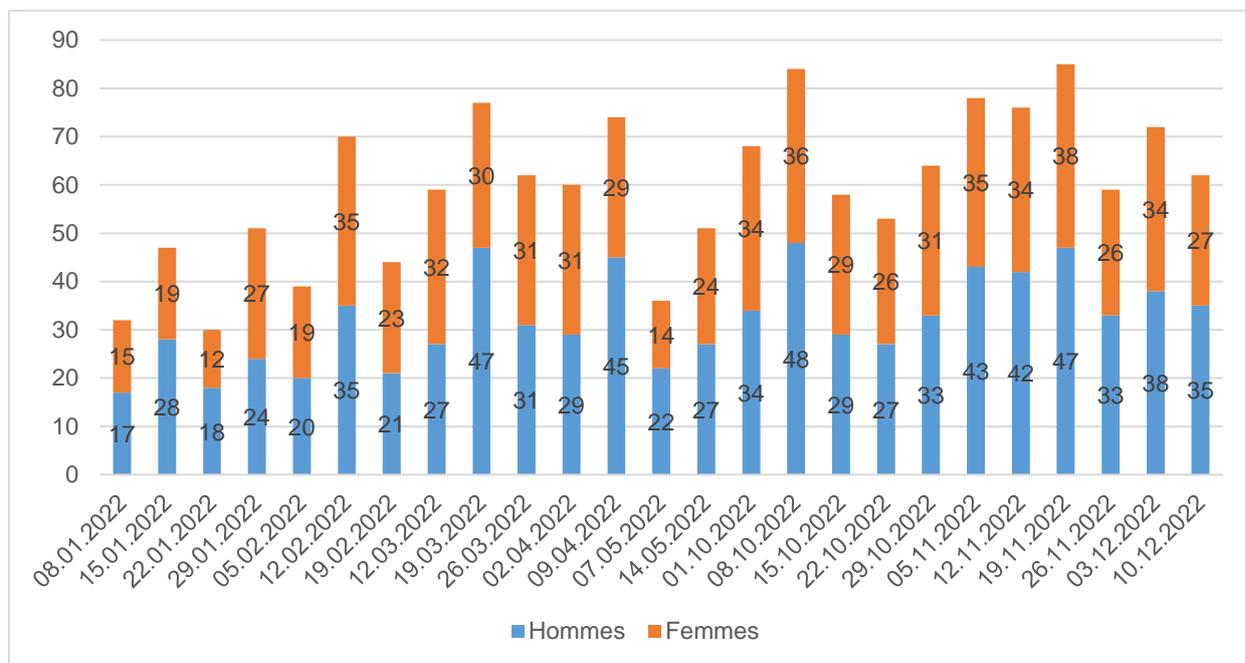
Ci-dessous, quelques données sont encore jointes.

Données générales :

**2020                  2021                  2022**

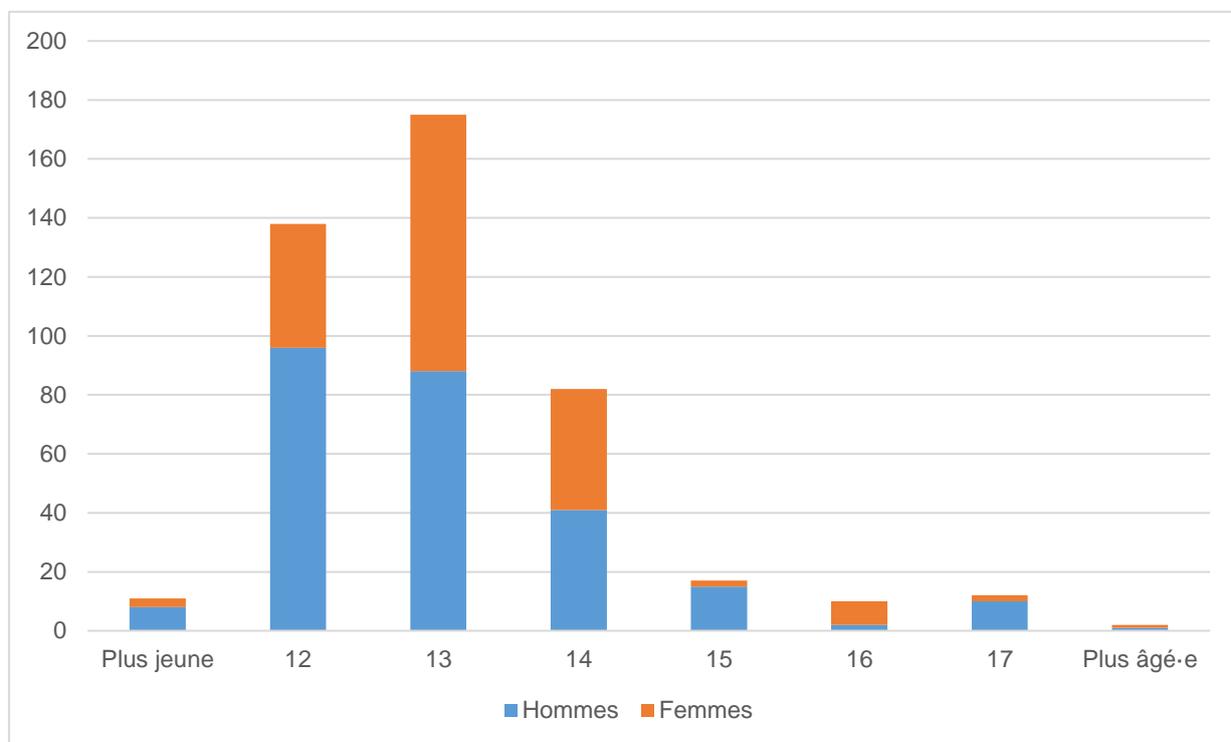
<b>Données du projet Midnight Gibloux</b>			
Événements	14	25	25
<b>Nombre de participants.es enregistrés.ées</b>			
Total	349	265	464
Hommes	203	142	240
Femmes	146	123	224
<b>Nombre de visites</b>			
Total	972	1652	1495
Hommes	577	886	802
Femmes	395	766	693
<b>Statistiques de la participation par soirée</b>			
Moyenne participation totale	69.4	66.5	57.3
Moyenne hommes	41.2	35.6	30.8
Moyenne femmes	28.2	31	26.5
Maximum	143	109	85
Minimum	29	39	30

Participation par événement :



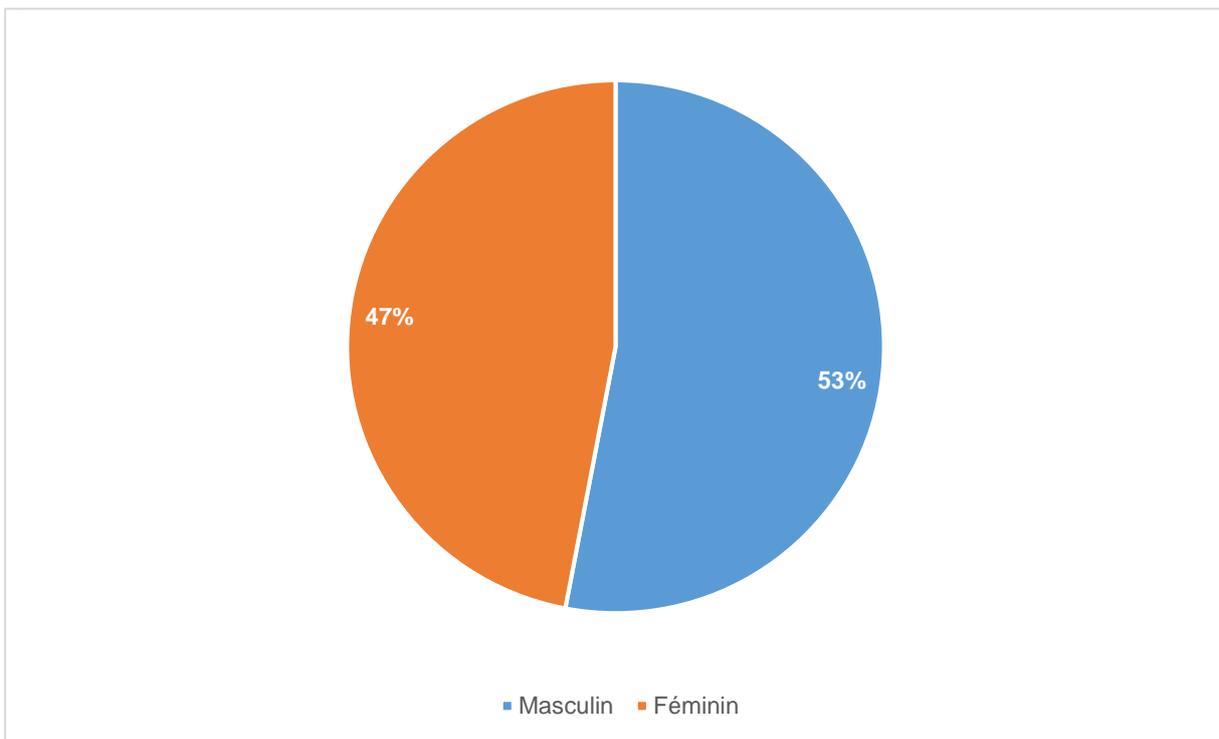
Comme depuis son lancement, le Midnight Gibloux est en moyenne très bien fréquenté, malgré une légère baisse de participation moyenne (57 participant-e-s en 2022 au lieu de 65 en 2021). Cela n'a rien d'alarmant, au contraire, cela permet d'assurer la qualité du projet. A noter, qu'une fois encore, le Midnight Gibloux est le plus fréquenté lors de la période automnale. Cela peut s'expliquer par les journées et soirées maussades et éventuellement par le fait que le projet a lieu dans la salle de Pra Novi à Farvagny-le-Grand, qui reste, selon l'équipe, la salle la plus adaptée et la mieux équipée pour le Midnight Gibloux.

Participation selon l'âge :



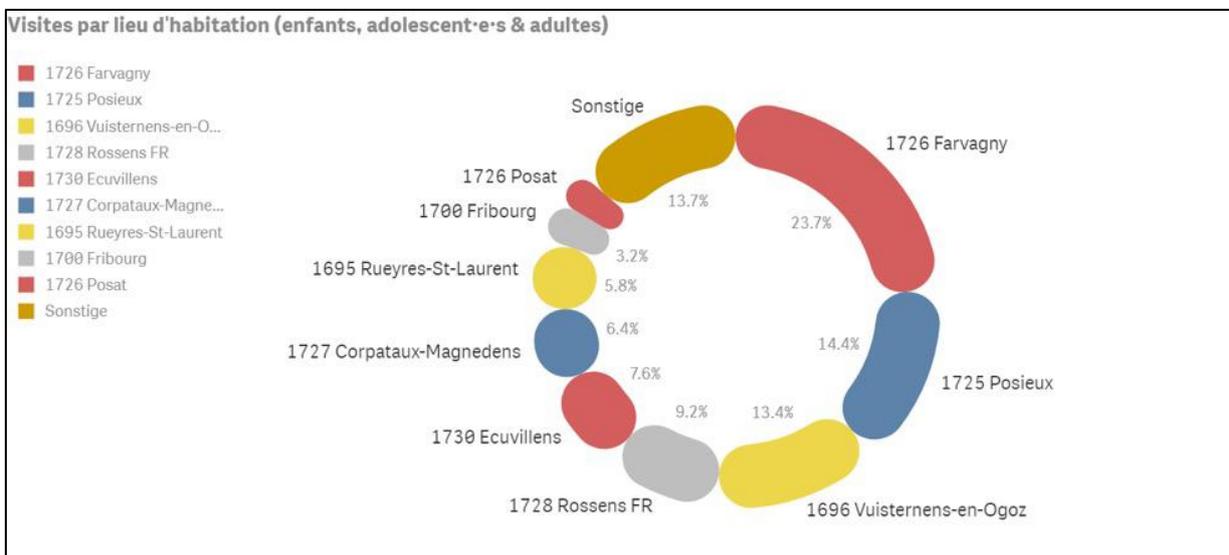
Sur le graphique ci-dessus, il est possible d'observer que l'objectif de rajeunissement du Midnight Gibloux fixé en 2020 est toujours atteint puisque l'extrême majorité des participant-e-s (env. 90%) est âgée de moins de 15 ans.

Participation selon le genre :



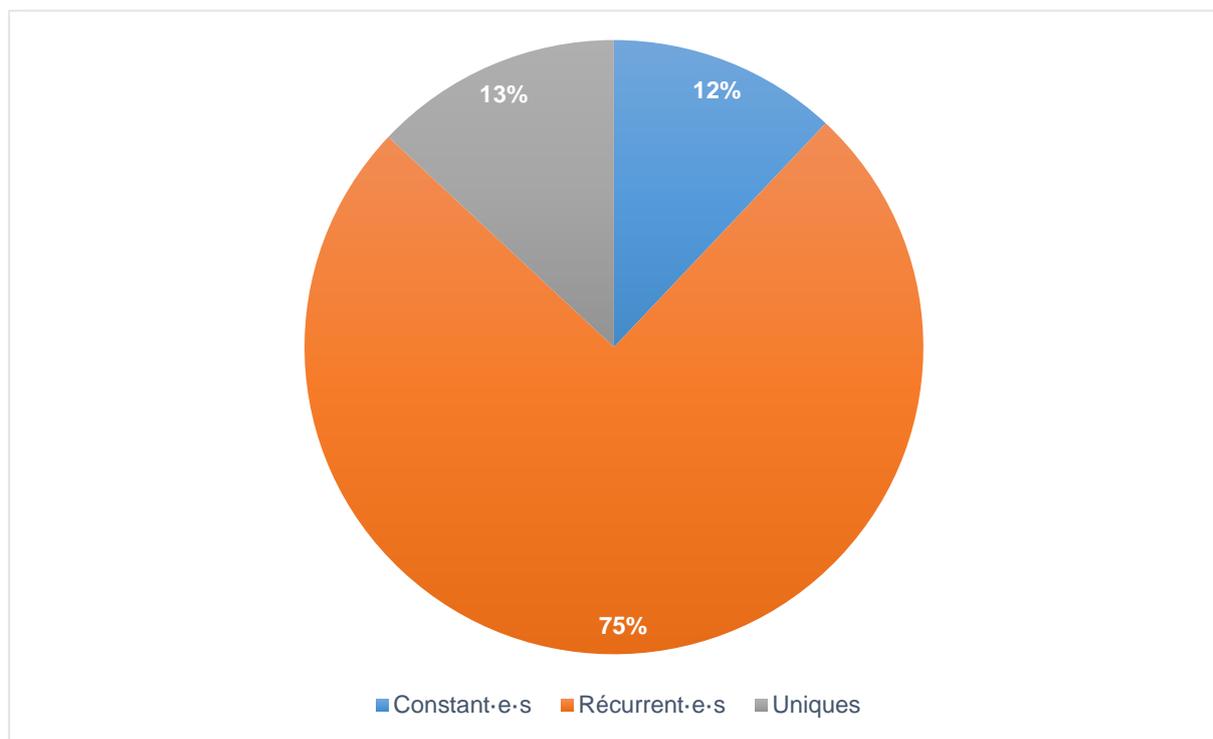
La parité en termes de participation selon le genre est toujours quasiment respectée dans le Midnight Gibloux. L'objectif fixé en 2020 est donc en passe d'être atteint et les chiffres sont exactement les mêmes que lors de l'année 2021. Cela démontre que les actions mises en place et les activités proposées conviennent à chacun-e sans différence de genre, faisant du Midnight Gibloux un Midnight exemplaire dans ce domaine-là.

Domicile des participants :



Sans grande surprise, une grande majorité (68%) des participant-e-s vient de la Commune de Gibloux. Les jeunes de Posieux et Ecuwillens (Commune d'Hauterive) représentent respectivement 14% et 6% des participant-e-s, soit exactement la même proportion que lors de l'année 2021. D'une manière générale, les chiffres sont stables par rapport à l'année 2021 et aucun changement majeur de fréquentation n'est à noter pour un village en particulier.

### Constance des participant-e-s :



La part des visiteurs uniques reste inchangée par rapport à 2021. En revanche, un changement s'observe entre les visiteurs constant-e-s<sup>1</sup> qui ont drastiquement diminué par rapport à 2021 (12% en 2022 contre 42% en 2021). De ce fait, les visiteurs récurrent-e-s<sup>2</sup> (45% en 2021) ont très largement augmenté pour passer à 75%. Cela confirme donc la volonté des participant-e-s de profiter d'une offre libre n'impliquant pas d'obligation de participation régulière.

<sup>1</sup> Visites constantes : présent-e-s à plus de la moitié des événements

<sup>2</sup> Visites récurrentes : présent-e-s plus d'une fois, mais à moins de la moitié des événements

### **Promotions civiques 2022**

Le 18 novembre 2022, les promotions civiques ont bien pu avoir lieu. Après une courte présentation effectuée dans la salle de la Tuffière, tous les participants se sont rendus au LaserGame de Bulle. La soirée s'est ensuite terminée par un souper à Corpataux. Cet événement est non seulement important pour « marquer le coup », mais c'est également une occasion pour les nouveaux citoyens de discuter avec les Autorités communales (Conseillers communaux, Membres de la CEJ ou encore les jeunes Conseillers généraux) et de leur faire part de leurs propositions, soucis ou encore vœux pour leur village et la Commune.

# Ordre public – Défense incendie – Protection de la population

---

Durant l'année 2022, le Dicastère Ordre public, Protection de la population et Défense incendie était piloté par M. Fabien Schafer, Conseiller communal ayant terminé son mandat au 31 décembre 2022. Nous profitons de l'occasion pour le remercier pour son engagement et son énergie fournis dans les divers dossiers communaux.

M. Pascal Cudré-Mauroux a été proclamé Conseiller communal en date du 27 novembre 2022 par le cercle électoral de Farvagny, avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le présent rapport est édité en collaboration entre l'Administration communale et M. Fabien Schafer.

## Police

### Police de proximité

Les Autorités communales collaborent avec M. Kevin Menoud, titulaire du poste de gendarmerie de Farvagny-le-Grand, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité sur le territoire communal. Cette collaboration permet de prévenir et cibler les mesures notamment lors d'événements d'envergure (giron de jeunesse, etc...). Ces échanges sont toujours efficaces et appréciés également lors de situations moins plaisantes.

Le stationnement sans plaque ou de longue durée est encore régulièrement constaté sur les parkings. Les véhicules sans plaque qui sont annoncés à la Commune sont traités par l'Administration afin d'être déplacés rapidement. En 2022, un propriétaire a contesté les frais y relatifs. Ce cas est encore en cours.

### Vol, plaintes

Les cas de vols et plaintes pénales chez les privés sont annoncés directement à la police et figurent dans les statistiques cantonales de la police sur leur site internet.

### Statistiques

Evénements	2022
Stationnements de véhicules sans / avec plaques	8
Dommages à la propriété / vol	5
Feux illicites	5
Sentiment d'insécurité	-
Dépôts illicites de déchets	3
Bruit, respect des horaires	4
Plaintes diverses (feux d'artifice, épandage de purin)	1
Problèmes liés à la détention de chiens ou d'autres animaux	10
Patentes manifestations	70
Renouvellements de patentes commerciales	11
Nouvelles patentes	5

## Défense incendie

### Contexte général

L'organisation des sapeurs-pompiers de Gibloux comporte deux corps, l'un regroupant les anciennes Communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz, et l'autre composé des villages de l'ancienne Commune de Le Glèbe ainsi que des Communes glânoises de Massonnens et Villorsonnens. L'institution d'un seul et même corps pour la Commune de Gibloux n'avait pas été possible à la fusion en raison de l'existence d'une convention d'une durée minimale de 10 ans en cours concernant le CSPi Gibloux-Nord. Ladite convention a été résiliée à son plus proche terme, à savoir fin 2022. Cette échéance coïncide avec la mise en place de la nouvelle organisation cantonale en matière de défense incendie.

## CSP Gibloux

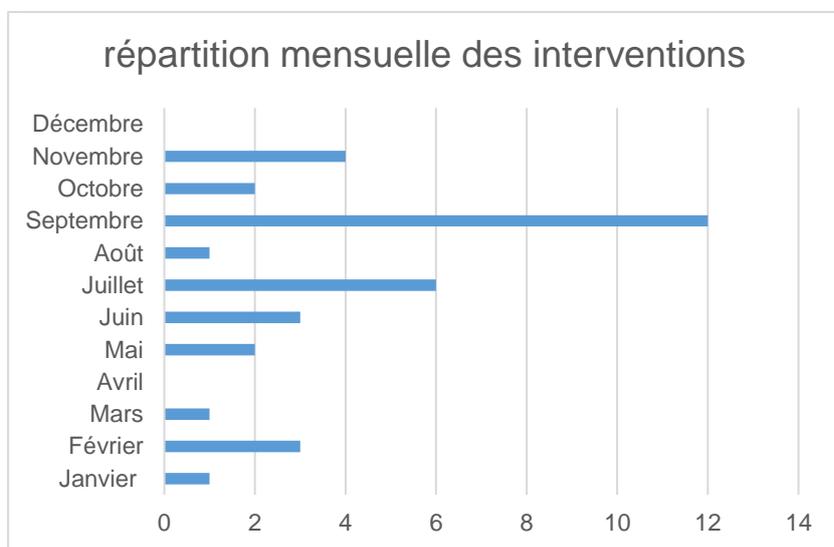
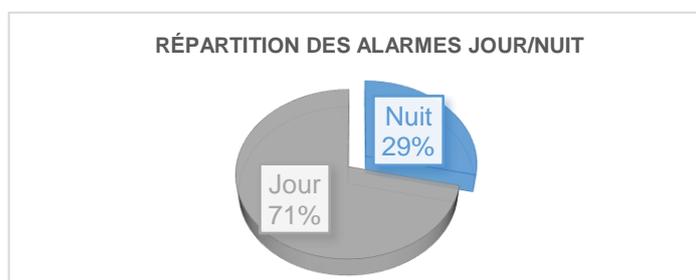
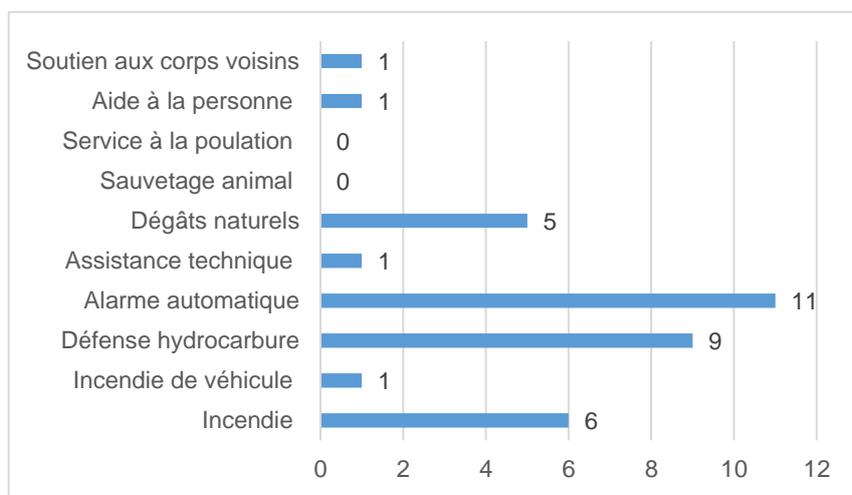
En 2022, l'organisation générale de la défense incendie est restée la même. La cohésion du corps regroupant les anciens villages de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz est pleinement réalisée. De même, les collaborations avec le corps d'Hauterive FR se sont accentuées, ce qui va dans le sens du futur rapprochement imposé par la réforme cantonale des sapeurs-pompiers. L'année 2022 fut intense, avec pas moins de 4'104 heures.

### Effectifs du CSP Gibloux

Admission : 8 sapeurs  
Départ : 1 démission pour raisons professionnelles  
Effectif actuel : 80 sapeurs (dont 8 femmes)

### Interventions

En 2022, le CSP Gibloux est intervenu à 35 reprises alors qu'en 2021, 76 interventions ont été enregistrées. Six fausses alarmes automatiques dans un même bâtiment industriel sont à déplorer. Son propriétaire est sommé de mettre en conformité ses équipements.



## Formation

Le CSP Gibloux a effectué à l'interne 3'558 heures de formation.

## Commandement

Depuis 2021, M. Michel Thürler a repris le poste de Commandant du CSP avec, à ses côtés, M. Frédéric Clerc. Nous les remercions pour leur engagement. Pour des raisons personnelles, M. Thürler a décidé de quitter son poste au 31 décembre 2022.

## **CSPi Gibloux-Nord**

Le CSPi Gibloux-Nord regroupe les Communes de Villorsonnens, Massonnens et Gibloux concernant le secteur de l'ancienne Commune de Le Glèbe. La convention de collaboration a été dénoncée et l'entente s'est achevée en décembre 2022. Cette échéance correspond également à la date d'entrée en vigueur de la réforme cantonale des sapeurs-pompiers.

### Effectifs du CSPi Gibloux-Nord

Admission : 2 sapeurs  
Départ : 0 sapeurs  
Effectif actuel : 59 sapeurs (dont 3 femmes), dont 17 sapeurs issus du secteur de Le Glèbe.

### Administration

La Commune siège est Villorsonnens. Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 3 entités communales selon la clé de répartition fixée dans la convention de collaboration, à savoir proportionnellement à la population (pour Gibloux, la population des villages d'Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarlod, Villarsel-le-Gibloux). Les taxes non-pompier sont gérées séparément par chacune des communes.

### Formation

50 personnes formées en interne pour un total de 400 heures.  
8 sapeurs ont suivi les cours cantonaux (ECAB).

### Matériel et locaux

Tenant compte de la réforme à venir, il n'y a pas eu d'investissement particulier, si ce n'est le renouvellement standard du matériel usagé. Le matériel d'intervention est entreposé principalement à Orsonnens. Pour Le Glèbe, du matériel est stocké dans un local situé à l'intersection de la route de la Glâne et de la route du Gibloux à Villarlod. Ce dépôt matériel est équipé principalement de tuyaux pour le transport d'eau au profit de maisons d'habitation éloignées d'une borne hydrante.

### Statistiques du CSPi Gibloux-Nord

En 2022, le CSPi Gibloux-Nord est intervenu à 6 reprises, alors qu'en 2021, 19 sorties ont été effectuées.

### Dissolution du CSPi Gibloux-Nord au 31 décembre 2022

En raison de l'entrée en vigueur de la réforme cantonale des sapeurs-pompiers et la création des Bataillons par district, le CSPi Gibloux-Nord a été dissout au 31 décembre 2022. Cinq sapeurs-pompiers de Gibloux continuent avec le Bataillon Sud, **cinq ont intégré la base de départ de Gibloux** et sept ont mis fin à leur engagement à cette date.

## **Réforme Sapeurs-Pompiers 2020+**

L'année 2022 a été une année charnière avec la mise en œuvre des structures législatives et opérationnelles nécessaires à l'importante réforme en matière de défense incendie qui découle de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'organisation et la gestion de ce domaine d'activité sont transférées aux associations de communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour le District de la Sarine, cette tâche a été reprise par le Réseau Santé Sarine (RSS). Par sa présence au sein du Comité de direction de l'Association, M. Fabien Schafer a pris une part active aux travaux nécessaires à doter le nouveau Bataillon Sarine du cadre réglementaire et de la structure indispensables à son fonctionnement et à son financement. Le Conseil général de Gibloux a accepté, à cet effet, en séance du 6 octobre 2022, la modification des statuts du RSS formalisant ainsi le transfert de la tâche.

Les Communes de Gibloux et Hauterive seront placées sous la responsabilité de la Compagnie Gibloux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous la conduite du nouveau commandant M. Samuel Currat et du commandant-remplaçant M. Frédéric Clerc. Rattaché jusqu'à fin 2022 au Corps de Sapeurs-pompiers intercommunal Gibloux-Nord, le territoire de l'ancienne Commune de Le Glèbe rejoindra le reste de la Commune de Gibloux au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil communal adresse ses plus vifs remerciements aux femmes et hommes sapeurs-pompiers qui ont œuvré jusqu'à ce jour à veiller sur notre territoire et à celles et ceux qui poursuivent leur engagement au quotidien pour assurer cette mission.

Ses remerciements s'adressent également à l'Etat-Major du CSP Gibloux pour le travail conséquent généré par la mise en œuvre de la nouvelle structure, en particulier M. Michel Thürler, commandant démissionnaire à fin 2022, et M. Frédéric Clerc, commandant-remplaçant.

## Stands de tir

### Stand de Vuisternens-en-Ogoz

Les cibles du stand de tir datent de plus de 30 ans. Une rénovation est donc nécessaire. De plus, la société enregistre une augmentation des activités. Au vu de l'obligation légale de disposer de telles installations, cette rénovation a été analysée en 2022 et sera réalisée en 2023.

La Commune de Gibloux participe toujours aux frais courants d'entretien du bâtiment et aux charges courantes de la ciblerie et du matériel Polytronic.

La convention signée avec les Communes d'Autigny et de Cottens pour les tirs obligatoires est toujours d'actualité. Depuis le début de l'année 2022, la Commune de Chénens a rejoint également nos infrastructures de tir.

L'organisation des tirs et la gestion du stand sont assurées par la société de tir La Giblana.

### Statistiques

Stand	2021	2022
Manifestations de tirs	35	33
Coups dans les récupérateurs	11'000	28'500
Tirs militaires, nombre de tireurs	106	168
Membres de la société de tir La Giblana	50	82
Jeunes tireurs	7	16

Une fréquentation élevée est enregistrée pour l'année 2022 avec une augmentation de près de 250 % de tirs. La société de tir a également vu son nombre de membres bondir. Des tireurs des Sociétés de Cottens et Avry/Rosé utilisent dorénavant les installations du stand de Vuisternens-en-Ogoz.

## Protection civile

Le taux de couverture des abris de protection civile est de 85%.

Nombre de places disponibles dans les abris	Nombres d'habitants
6'794	7'953

Dès 2023, la gestion des places d'abris PC sera assurée exclusivement par le Canton, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle législation en la matière.

## **Entretien des installations**

Seules les infrastructures publiques sont à la charge de la Commune. Celles-ci sont entretenues dans le respect des normes et des directives en vigueur. Le contrôle du respect de cet entretien pour les locaux privés ou publics est de compétence communale.

## **Protection de la population intercommunale**

Beaucoup de travaux ont été enregistrés par l'organe de conduite en cas de catastrophe (ORCOC) durant cette année 2022. La mise à jour des documents de gestion de crise "valises d'engagement" a été importante en vue de la transition désirée par le Canton. Des travaux sur les risques concrets étaient nécessaires, en particulier sur la pénurie énergétique. Un travail d'analyse sur ce risque a été présenté aux Conseils communaux de Gibloux et d'Hauterive. Un état-major de crise a été mis sur pied avec des représentants des Autorités communales de Gibloux et d'Hauterive. Plusieurs thèmes sont développés à savoir la communication en cas de crise, la mise en place des PRU (points de rencontre d'urgence), la problématique de l'eau potable ainsi que des eaux usées, le home du Gibloux (HMG) et l'organisation globale en cas de crise. Différentes séances pour chacun de ces thèmes ont été organisées avec des groupes de travail adaptés.

En lien avec les incertitudes liées à la révision de la loi cantonale sur la protection de la population, l'Etat-Major est toujours composé de trois membres. Il est complété par un élu des Communes de Gibloux et Hauterive afin de former le Conseil intercommunal.

Les autorités remercient M. Alain Broillet, Chef ORCOC, et son équipe pour le travail fourni durant l'année écoulée.

## Affaires sociales – Santé et Intégration

---

L'année 2022 a vu la fin des mesures sanitaires de la COVID-19 et la vie a repris son cours normal ce qui a été réjouissant.

### **Service social**

Le Service social a connu de gros soucis par rapport à la mise en place du nouveau logiciel KISS, lequel doit uniformiser les pratiques des différents services sociaux régionaux de notre canton. Ceci a engendré un retard important au niveau de sa mise en œuvre. Néanmoins, grâce à la grande implication de Mme Nicole Villet, directrice du SSRG, ce système a pu fonctionner et nous lui réitérons ici notre vive reconnaissance pour cet engagement hors norme.

Nous soulignons que la politique du suivi de la gestion administrative et financière de plusieurs personnes ou familles menée par le Service social depuis plusieurs années, contribue à éviter que les situations de ces personnes ne se dégradent et qu'elles doivent demander l'aide matérielle. Nous nous en félicitons et remercions encore la direction du Service social pour la continuité d'un tel suivi.

Par rapport à la pandémie de la COVID-19, nous n'avons pas constaté une forte augmentation des demandes d'aide matérielle, contrairement à ce que nous aurions pu imaginer. Nous nous expliquons cet état de fait dans la mesure où les personnes touchées par la pandémie ont pu bénéficier d'autres ressources financières notamment par le biais d'autres assurances sociales. Toutefois, nous constatons une augmentation importante de l'octroi de mesures d'insertions sociales en 2022. Cela s'explique notamment par la pandémie qui avait eu pour conséquence l'interruption de telles mesures. Il est bon de rappeler que ces mesures permettent aux personnes de se réadapter à un milieu professionnel, social ou psycho-social. A nos yeux, c'est un outil essentiel pour la réinsertion des personnes suivies par le SSRG.

Nous relevons encore, et comme ces deux dernières années, que plusieurs demandes d'aide matérielle proviennent de familles, de jeunes sans formation comme de plusieurs personnes ayant des soucis de santé, ce qui bien évidemment induit une écoute et une aide personnelle importantes.

Enfin, nous pouvons affirmer que les frais de l'assistance sont très bien tenus et remis selon les normes légales en ayant toujours à cœur le respect de la personne et de l'équité. Nous souhaitons profiter de ces lignes pour remercier encore infiniment Mme Nicole Villet de l'excellente gestion du Service social du Gibloux qui, malgré une surcharge administrative, a su combler parfaitement les besoins de son Service.

Nous tenons encore à faire part de notre vive reconnaissance à toutes les collaboratrices du Service pour leur important engagement et nous soulignons encore l'excellent travail effectué par les membres de la Commission sociale que nous remercions encore très sincèrement pour leur esprit constructif.

### **Service des curatelles**

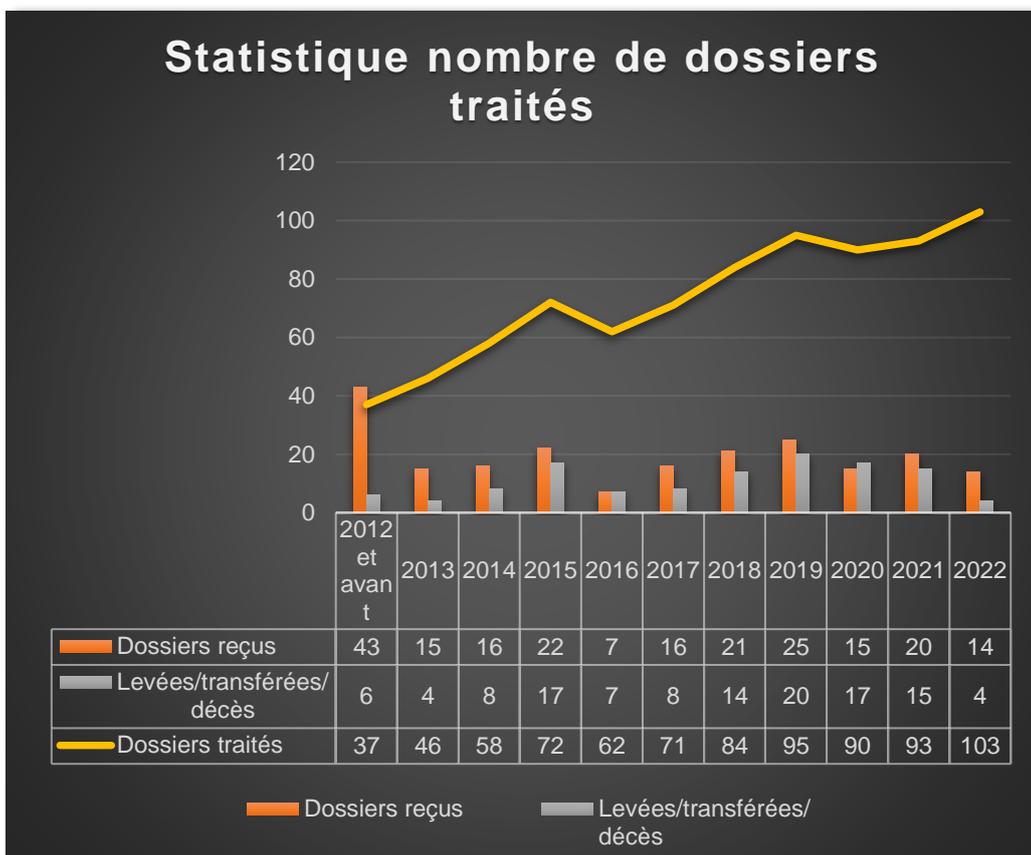
Pour le Service des curatelles, nous relevons, comme l'année passée, une augmentation constante des mandats et ce notamment, depuis ces dernières années. Une augmentation de 0.2 EPT, dans ce contexte, a ainsi renforcé les effectifs du Service.

En effet, en 2022, il y a eu 4 fermetures de dossiers pour donner suite à des décisions de levée de curatelle, de transfert de dossiers ou de décès et 14 nouvelles situations, ce qui représente une évolution de la gestion de plus de 103 mesures de curatelle de différente nature.

Compte tenu du contexte économique et social, nous constatons que la situation ne s'améliore pas car les cas sont toujours très complexes en raison des difficultés notamment dues à l'appauvrissement des relations sociales, à l'isolement comme à un état de santé déficient, ces problématiques s'étant amplifiées durant la pandémie de la COVID-19.

Nous souhaitons ici encore remercier très sincèrement Mme Fabienne Schouwey pour son engagement et son professionnalisme dans l'accomplissement de la direction de notre Service des curatelles. Nous adressons également à toutes les collaboratrices de ce Service notre vive reconnaissance pour leur engagement.

## Statistique nombre de dossiers traités



### Seniors

Dans le cadre du Concept communal en faveur des Seniors de Gibloux déposé au Canton en juillet 2022, il a été prévu de confirmer le caractère d'utilité publique communale de l'Association Gibloux Solidaire qui se verra attribuer un mandat de prestations dans le courant de l'année 2023.

Pour rappel, la loi Senior+, entrée en vigueur au 1er janvier 2017, prévoit, notamment à son premier article :

« En complément à la législation fédérale et cantonale et subsidiairement aux devoirs des proches, la présente loi a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. ».

Afin de répondre à ces exigences, la Commune de Gibloux soutient et finance de manière conséquente l'Association Gibloux Solidaire, créée en 2015 par l'ancien exécutif de la Commune de Farvagny. Cette Association propose divers services et activités à toute personne âgée, handicapée ou momentanément atteinte dans son autonomie, résidant dans la Commune de Gibloux. Elle a, par ailleurs, signé une convention de collaboration avec Pro Senectute afin de donner une plus grande visibilité s'agissant des activités et services qu'elle organise et propose aux aînés. Tous ses membres actifs sont des bénévoles (33 personnes).

Compte tenu de la fin des mesures liées à la pandémie de la COVID-19, la majorité des activités a repris. Durant cette dernière année, les demandes de transports, par exemple, ont été en forte augmentation (plus de 900). Nous tenons à adresser ici encore notre vive reconnaissance pour l'important travail accompli par le Comité et les bénévoles de l'Association Gibloux Solidaire.

Il est également important de rappeler que, conformément à la décision du législatif d'avril 2020, la Fondation Pra Bastian a été créée afin de construire et de gérer un immeuble de 14 appartements protégés dont les fondateurs sont la Commune de Gibloux et la Société Savimo SA. Les travaux de la construction de cet immeuble à Farvagny-le-Grand ont débuté fin 2022.

Diana Carbonnier  
Conseillère communale  
Dicastère Affaires sociales, Santé et Intégration

## Service des curatelles du Gibloux

**Cheffe de service : Fabienne Schouwey, Curatrice officielle**

Pour l'année 2022, ce sont 103 dossiers qui ont été traités. Afin d'y faire face, le Service des curatelles comptait 2.35 EPT (1.35 EPT social et 1 EPT administration).

Le Service a pour mission l'exécution des mandats confiés par la Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine. Chaque nouveau mandat nécessite un lourd investissement de départ tant au niveau administratif que social. De plus, la loi prévoit, entre autres, que le curateur s'emploie à établir une relation de confiance avec la personne concernée.

Nous constatons chaque année la complexification des situations et la détresse dans laquelle se trouvent certaines personnes.

Le curateur doit accompagner et aider la personne concernée tout en veillant à ce qu'elle garde au maximum son autonomie. Chaque situation est, dès lors, bien différente et les objectifs également.

En 2022, 192 entretiens ont eu lieu au bureau et 124 à l'extérieur, à savoir au domicile des personnes concernées (45), institutions (20), homes (9), centres hospitaliers (20), autorités judiciaires (10), administrations, avocats, notaires et banques (20).

Un grand merci à toutes les collaboratrices du Service pour leur motivation et leur travail.

## Service social du Gibloux

**Cheffe de service : Nicole Villet**

### Résultats financiers

Aide sociale	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2022	Différence budget 2022
Frais de personnel et administratifs (part à charge de la Commune de Gibloux)	462'432.31	472'563.95	438'223.95	424'347.91	452'675.00	-28'327.09
Assistance (part à charge de la Commune de Gibloux)	619'956.26	583'629.45	595'266.15	712'880.54	679'328.00	33'552.54
<b>Service social du Gibloux</b>	<b>1'082'388.57</b>	<b>1'056'193.40</b>	<b>1'033'490.10</b>	<b>1'137'228.45</b>	<b>1'132'003.00</b>	<b>5'225.45</b>
Participation au Service social de district	163'713.85	78'495.80	86'696.90	67'091.40	100'000.00	-32'908.60
<b>Aide sociale (globale)</b>	<b>1'246'102.42</b>	<b>1'134'689.20</b>	<b>1'120'187.00</b>	<b>1'204'319.85</b>	<b>1'232'003.00</b>	<b>-27'683.15</b>

La charge financière relative aux frais de personnel a été sensiblement inférieure aux prévisions budgétaires. Cette différence est due au fait qu'à la suite du départ d'une assistante sociale à 100%, nous avons engagé une assistante sociale à 40 %. Nous ne pouvons pas encore affirmer, à l'heure actuelle, que ce taux d'occupation sera suffisant, notamment au vu de l'augmentation des demandes d'aide que nous recensons.

Les frais d'assistance, à charge de la Commune, ont été sensiblement supérieurs aux prévisions budgétaires. Ce poste est effectivement très difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget. Nous pouvons également constater une augmentation de la mise en place de MIS (mesure d'insertion sociale) durant l'année 2022, la majorité de ces mesures ayant été stoppées durant la période « Covid ».

En ce qui concerne les coûts de l'aide sociale, il y a lieu de prendre en compte notre participation à la répartition des coûts du District de la Sarine. La somme de CHF 67'091.40 correspond à la répartition calculée par le Canton sur la base des résultats de 2021 des différents services régionaux et refacturée aux communes dans le courant de l'année 2022.

## Gestion du Service

Notre personnel est composé au 31 décembre 2022 comme suit :

4 assistantes sociales, dont une assistante sociale en formation	2.6 EPT
1 secrétaire-réceptionniste	0.7 EPT
1 secrétaire-comptable	0.5 EPT
1 personne pour la direction	0.4 EPT
<b>Pour un total de</b>	<b>4.2 EPT</b>

Le total de 4.51 EPT mentionné en page 11 tient compte de l'effectif sur toute l'année.

Nous l'avons déjà relevé l'année passée, la mise en place du nouveau logiciel de gestion des situations des bénéficiaires a pris un temps conséquent, notamment pour une configuration optimale. A ce jour, tout n'est pas encore terminé, les discussions avec le fournisseur étant parfois lentes et compliquées.

Il reste encore à mettre en place quelques modifications et adaptations du logiciel qui tardent à venir et qui nous apporteront une meilleure qualité des informations comptables et de refacturation au Service cantonal de l'action sociale. Effectivement, pour l'instant, nous travaillons encore sur la base de reprises manuelles de données depuis le logiciel Kiss pour établir les différents rapports. En principe, ces adaptations seront disponibles pour le bouclage intermédiaire du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Cependant, nous relevons que nous pouvons maintenant constater un gain de temps considérable pour ce qui est de la gestion et du suivi des situations de nos bénéficiaires.

La gestion des statistiques 2022 a pu être effectuée dans les délais et les informations ont été transmises à l'OFS.

Une personne supplémentaire a été engagée au sein de l'administration du Service, pour une courte durée, afin de paramétrer divers documents et outils dans le cadre des possibilités que nous offre le nouveau logiciel. Cet engagement a été très fructueux et nous bénéficions au quotidien des diverses facilités apportées par ce travail.

Nombre de dossiers traités par AS en fonction du taux d'activité au 31.12.2022	Taux d'activité en %	Possibilité de traitement de dossiers		Taux	Traitement effectif des dossiers
AS - 1	60.00%	30	AS - 1	60%	30
AS - 2	60.00%	30	AS - 2	60%	34
AS - 3	40.00%	20	AS - 3	40%	20
AS - 4	50.00%	25	AS - 4	50%	30
AS - 5	50.00%	25	AS - 5	50%	26
<b>Total y.c. nomades</b>		<b>130</b>	<b>Total y.c. nomades</b>	<b>260%</b>	<b>132</b>

## Aide sociale

Comme indiqué dans les différentes données recensées ci-avant, notre Service social gère, aide et suit, non seulement les dossiers des familles ou des personnes dont les besoins sont financiers, mais également un grand nombre de familles et de personnes dans la gestion de leurs affaires et sans aide financière.

Depuis la fin de l'année 2022, nous constatons une hausse des nouvelles demandes d'aide. Ces demandes n'aboutissent pas forcément à une aide matérielle, mais bien souvent à une aide administrative.

Même si la loi ne nous l'impose pas, il est probablement très important d'apporter à la population du Gibloux une aide personnelle et une aide à la gestion qui bien souvent évitent que des situations se péjorent et de devoir recourir à l'aide matérielle.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de nouveaux dossiers ouverts durant l'année</b>	39	31	30	31	23	26	31
<b>Nombre de dossiers clôturés durant l'année</b>	23	27	22	39	28	29	31
<b>Nombre de dossiers aidés financièrement au 31.12. - Sédentaires</b>	94	98	106	98	93	90	90
Nombre de personnes aidées financièrement a - Sédentaires	197	206	223	206	195	189	192
<b>Nombre de dossiers suivis en gestion, sans aide matérielle - Sédentaires</b>	13	14	15	15	16	14	15
Nombre de personnes suivies en gestion, sans aide matérielle - Sédentaires	27	29	32	32	34	29	31
<b>Nombre de MIS mises en place durant l'année (mesure d'insertion sociale)</b>	18	5	7	11	7	12	16
<b>Remboursement des dettes d'aide matérielle (rétroactifs AI II etc.) - Sédentaires</b>						276'676.65	337'635.85
<b>Remboursement des dettes d'aide matérielle par les personnes qui ne sont plus au bénéfice de l'aide sociale - Sédentaires</b>						48'982.75	102'669.18
<b>Nombre de dossiers aidés financièrement - Nomades</b>	25	25	25	25	25	25	24
Nombre de personnes aidées financièrement - nomades	53	53	53	53	53	53	50
<b>Nombre de dossiers suivis en gestion, sans aide matérielle - Nomades</b>	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de personnes suivies en gestion, sans aide matérielle - nomades	6	6	6	6	6	6	5
<b>Nombre de dossiers par cause d'indigence</b>						Nombre	Nombre
Chômage/avance sur chômage						7	9
Famille monoparentale/couple divisé						19	19
Maladie/accident/hospitalisation						23	22
AVS/AI/APG insuffisants						17	17
Revenus insuffisants						22	19
Toxicomanie/alcoolisme						7	9
Chômage fin de droit						20	19
Dossiers sans aide matérielle						17	18
<b>Total</b>						<b>132</b>	<b>132</b>

## Conclusion

L'année 2022 a été un peu plus sereine que l'année 2021, notamment avec les facilités que le nouveau logiciel nous apporte.

Par la fin de la période « Covid », nous avons également retrouvé une certaine stabilité dans la gestion des situations de nos différents bénéficiaires.

Toutefois, il n'est pas encore temps de baisser les bras. Il est indispensable de terminer les différentes configurations et adaptations du logiciel Kiss. Ainsi, nous pourrons travailler de manière performante et rationnelle pour la partie administrative dans la gestion des dossiers et consacrer ainsi plus de temps dans l'aide personnelle des différentes situations que nous suivons.

## Vie villageoise – Culture – Sports – Loisirs – Tourisme

---

La vie villageoise, en début d'année 2022, a encore été impactée par la pandémie mais a retrouvé un cours presque normal au moment d'aborder les festivités de l'été, à commencer par un Giron des Jeunes Sarinoises à Rossens qui a connu un franc succès.

Pour le volet Sport du Dicastère, le début de l'année 2022 a été consacré, en bonne partie, à tirer les conclusions de l'étude demandée au bureau spécialisé Sportfloor sur les infrastructures pour les activités sportives, analyse de l'existant et des développements possibles.

Les conclusions de ce rapport ainsi que les recommandations (tout en tenant compte des limitations) servent de base au Dicastère et à la Commission des sports pour l'élaboration d'une stratégie de développement des différents sites sportifs. La mise en œuvre et la concrétisation des choix retenus représenteront une part importante de l'activité du Dicastère ces prochaines années. En sus des infrastructures essentiellement mises à disposition gracieusement, comme depuis juillet 2022, les tous nouveaux vestiaires sous la buvette du FC Bas-Gibloux à Rossens, la promotion du sport ne manque pas de soutien de la Commune, en particulier grâce à des subventions annuelles et ponctuelles aux clubs.

Un autre domaine, qui avait été en partie élaboré au courant de la précédente législature, a également été pris en main en 2022 suite au renforcement du Service technique : il s'agit de la pérennisation et du développement des réseaux de tourisme pédestre et VTT. Un recensement de l'existant et l'évaluation des besoins ont permis de voter un crédit cadre pour les années 2023 à 2026. Le Dicastère et le Service technique travaillent à la mise en œuvre des projets. Nous élaborons des propositions qui entrent dans les mesures et directives du District, du Canton, voire de la Confédération pour la promotion des activités physiques et de la mobilité douce. Celles-ci peuvent se heurter par ailleurs à divers acteurs, provoquer parfois des conflits d'intérêts et demander des efforts de tous pour une bonne cohabitation. Il faut envisager, alors que divers tracés existants doivent être légalisés et quelques autres nouvellement créés, que certains tronçons devraient être abandonnés et rendus à la nature.

Concernant les autres volets du Dicastère, les activités de promotion de la vie villageoise, de la culture et des loisirs se concentrent, en bonne partie, au soutien aux acteurs locaux (sociétés de musique, associations organisatrices d'évènements, groupements, amicales...), à la mise en place d'une politique de facilitation (salles, matériel, infrastructures, publications...) et d'aide financière quand cela est nécessaire, voire obligatoire (charges liées pour les élèves des conservatoires, par exemple). Le budget alloué à la promotion de la culture par ce biais est conséquent mais s'avère très efficace si l'on en juge par l'offre importante et variée d'occupations pour tous les citoyens qui se retrouvent à tour de rôle protagonistes et spectateurs d'activités culturelles et de loisirs, d'évènements et d'animations sur les différents sites de la Commune. Toutes les tranches d'âge sont considérées dans la promotion de la vie villageoise : la Commune soutient les activités pour les aîné-e-s (Noël des aîné-e-s, gymnastique, etc....) autant que celles pour les jeunes.

Geneviève Frick  
Conseillère communale  
Dicastère Vie villageoise, Culture, Sports, Loisirs,  
Tourisme

## Activités culturelles

### Subventions ordinaires

En 2022, le Conseil communal a octroyé des subventions ordinaires aux sociétés culturelles locales sur la base de critères prédéfinis. Ces montants ont été fixés pour une durée de trois ans soit 2021 à 2023. Les montants pour les fanfares diffèrent légèrement chaque année vu qu'ils dépendent également du nombre d'élèves des écoles de musique. Les subventions ordinaires s'appliquent aux sociétés culturelles de la Commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres. Les sociétés culturelles locales ont été regroupées en trois catégories : fanfares, chœurs et théâtres.

Une réévaluation a été effectuée pour les troupes de théâtre qui ont reçu CHF 300.- supplémentaire par rapport au budget.

Sociétés culturelles	Budget 2022	Subventions 2022	Elèves 2022
Fanfare La Lyre Farvagny	6'000.00 + 200.00 / élève	10'400.00	22
Fanfare L'Echo du Glèbe	6'000.00 + 200.00 / élève	9'200.00	16
Fanfare L'Echo du Lac	6'000.00 + 200.00 / élève	8'800.00	14
Fanfare La Lyre Corpataux	6'000.00 + 200.00 / élève	7'200.00	6
Chœur mixte Corpataux	1'800.00	1'800.00	
Chœur mixte Farvagny	1'800.00	1'800.00	
Chœur mixte Villarlod	1'800.00	1'800.00	
Chœur mixte Estavayer	1'800.00	1'800.00	
Chœur mixte Echo de la Sarine	1'800.00	1'800.00	
Chœur mixte Vuisternens/Ogoz	1'800.00	1'800.00	
Chœur d'Hommes Farvagny	1'800.00	1'800.00	
Les Ménestrels	2'400.00	2'400.00	
La Voix du Gibloux	2'400.00	2'400.00	
Théâtre tART'uf	500.00	800.00	
Troupe du Levant	500.00	800.00	
Théâtre du Gibloux	500.00	800.00	
<b>TOTAL</b>		<b>55'400.00</b>	

De plus, chaque année, la Commune verse, en collaboration avec la Commune de Hauterive/FR, une importante subvention, par le biais du fonds en faveur de la culture régionale, à l'Association culturelle « La Tuffière » à Corpataux ainsi qu'à l'Association des Concerts de Gibloux à Corpataux. La salle de La Tuffière a également été mise gratuitement à disposition (24 jours), durant l'été 2022, pour les répétitions d'une comédie musicale, à titre de soutien en faveur de la culture.

Dans les charges liées, une somme conséquente est versée par les communes au Conservatoire de Fribourg. Pour 2022, la Commune de Gibloux a versé à cette structure CHF 158'920.30 pour environ 90 élèves, tant pour des leçons individuelles que pour des cours collectifs. Un petit nombre d'élèves est inscrit au Conservatoire régional de la Broye et fait également l'objet de subventions (6 élèves pour un total de CHF 7'620.25).

## Subventions extraordinaires

Dans les subventions extraordinaires sont aussi incluses des aides ponctuelles octroyées à des groupes de la région comme par exemple le Festival du Gibloux, l'Open Air Cinéma, le Chœur d'Hommes du Gibloux, pour son jubilé de 10 ans, l'Association La Petite Pinte, etc.

A noter que le soutien aux événements régionaux peut profiter du fond régional pour la culture, alimenté par les Communes de Gibloux et Hauterive/FR. Certaines manifestations peuvent être subventionnées totalement par ce fond ou partiellement, sur préavis de la Commission de la culture. En contrepartie, certains événements à portée régionale se déroulant sur la Commune de Hauterive sont également soutenus par ce fonds (Bénichon, concerts).

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Evénements locaux	3	6	5'000.00
Evénements régionaux		6	11'000.00
Autres		4	480.00
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>16'480.00</b>

## Prix culturel 2022

Le jury du Prix culturel de la Commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2022 à

### M. Laurent Eltschinger.

M. Eltschinger est écrivain. Il est né le 1<sup>er</sup> novembre 1972 à Posat où il a grandi. Il a effectué toute sa scolarité à Farvagny et habite Rossens depuis 2000.

Au travers de ses romans policiers, M. Eltschinger met en lumière le terroir fribourgeois, en particulier le territoire communal dans son premier polar « Le combat des Vierges » qui a pour principal décor le village de Posat. De nombreux médias romands ont relayé son activité d'auteur et parlent ainsi de Gibloux. Nombre de ses lecteurs sont venus et viennent encore découvrir son village natal.

M. Eltschinger a publié trois polars aux Editions Montsalvens (Bulle) en 14 mois soit « Le combat des Vierges » en juin 2021, « Sur le plancher des vaches » en novembre 2021 et « Mets de l'eau dans ton vin ! » en août 2022.



Photo : @FE Shooting

## Promotions du sport

L'offre dans le domaine sportif est variée et conséquente sur la Commune de Gibloux. Tout comme pour le domaine de la culture, l'implication des sociétés dans le tissu local et l'organisation d'événements d'envergure régionale ou cantonale contribuent à animer les moments de loisirs des citoyens et favorisent le commerce local. Les infrastructures mises à disposition et les subventions allouées sont donc primordiales pour entretenir cette synergie d'intérêts et ce cercle vertueux d'attractivité de la Commune.

## Subventions ordinaires

En 2022, le Conseil communal a octroyé des subventions ordinaires aux sociétés sportives sur la base de critères prédéfinis. Ces montants ont été fixés pour une durée de trois ans soit 2021 à 2023. Les subventions ordinaires sont octroyées aux sociétés sportives de la Commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres.

Sociétés sportives	Budget 2022	Subventions 2022
FC Farvagny-Ogoz	4'000.00	4'000.00
FC Bas-Gibloux	4'000.00	4'000.00
FC Estavayer-le-Gibloux	4'000.00	4'000.00
Gibloux Volley	2'500.00	2'500.00
Club Athlétique Gibloux	2'500.00	2'500.00
Club de Tennis de table Rossens	1'500.00	1'500.00
Club sportif du Glèbe	2'000.00	2'000.00
Sarine Basket	1'000.00	1'000.00
FSG Rossens	2'500.00	2'500.00
La Boulamie Farvagny	1'000.00	1'000.00
Pétanque d'Ogoz	1'000.00	1'000.00
Tireboules pétanque Corpataux-Magnedens	1'000.00	1'000.00
Kin Gibloux	1'000.00	1'000.00
Ski Club Gibloux, Vuisternens-en-Ogoz	1'000.00	1'000.00
Ski Club Giblousia, Le Glèbe	2'000.00	2'000.00
Tir au petit calibre, Corpataux	1'000.00	1'000.00
La Giblana, Tir Vuisternens-en-Ogoz	1'000.00	1'000.00
<b>TOTAL</b>		<b>33'000.00</b>

## Subventions extraordinaires

Le Conseil communal a aussi attribué des subventions extraordinaires pour des activités spéciales de sociétés locales ou régionales comme des jubilées etc. Les deux courses de VTT localisées en partie ou totalement sur notre Commune ont fait l'objet d'un soutien logistique et financier.

Type	Aide matérielle Nombre	Aide financière Nombre	Montant total aide financière CHF
Evénements locaux	2	1	1'000.00
Evénements régionaux	1	1	200.00
Autres	7	2	970.00
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>2'170.00</b>

## Mérite sportif 2022

Aucun dossier relatif au Mérite sportif de Gibloux 2022 n'ayant été déposé au 31 décembre 2022, le délai pour le dépôt des dossiers de candidature à l'édition 2022 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023.

## Location des salles communales

La Commune gère plusieurs salles communales sur son territoire. Ces salles sont utilisées par les écoles, les sociétés locales et les privés.

Village	Salle	Nombre de locations		TOTAL
		Sociétés locales	Autres locataires	
Estavayer-le-Gibloux	Salle polyvalente	32	10	42
Corpataux	Tuffière	22	16	38
Rossens	Pavillon	8	116	124
	Cabane de la Source	6	69	75
	Halle de sport	19	2	21
Farvagny-le-Grand	Salle de sport	46	2	48
	Salle communale	47	14	61
TOTAL		180	229	409

(Dans ces statistiques n'apparaissent pas les locations horaires hebdomadaires, les locations Fritime Gibloux et Midnight Gibloux et les locations pour des usages communaux).

## Infrastructures sportives

Durant l'année 2022, les infrastructures en plein air ont fait l'objet de peu de travaux particuliers, si ce n'est les entretiens courants, comme par exemple l'achat de nouveaux filets de beach-volley et une participation à l'installation de nouveaux bancs pour joueurs au terrain de football de Villarsel-le-Gibloux. Cependant, nous allons, dans le futur, tenir compte des conclusions de l'étude qui avait été mandatée en 2021 et dont les recommandations, tant au niveau du maintien de la valeur que des développements, nous sont parvenues en début 2022.

Extrait des conclusions du rapport du bureau spécialisé Sportfloor de 74 pages qui a servi de base aux réflexions de la Commission des sports concernant les intentions de développement dans le domaine sportif :

« L'expertise réalisée a permis de déterminer que les infrastructures existantes de la Commune sont dans l'ensemble dans un état satisfaisant (*note du Dicastère : état en 2021*). L'entretien régulier des terrains de football a permis de conserver une bonne qualité des gazons naturels. Cependant, ils ne sont plus aux normes actuelles de l'ASF. Ils conservent toutefois leurs homologations tant qu'aucune rénovation n'est nécessaire. Les halles de sports sont, elles aussi, bien entretenues. Quelques interventions ponctuelles permettraient de conserver la satisfaction des utilisateurs. Par contre, toutes les surface en EPDM (caoutchouc synthétique) que ce soit les terrains multisports ou la piste de sprint de Farvagny-le-Grand nécessitent une réfection. Elles comportent toutes de nombreuses fissures. Les sondages et les rencontres organisés ont permis de recueillir les avis et les besoins des sociétés sportives. Dans l'ensemble, elles sont toutes satisfaites des infrastructures de la Commune. **Les principales demandes concernent un nouveau terrain de football synthétique, un boulodrome et un skatepark.** L'étude des parcelles à disposition et des projets démontre les possibilités mais aussi les limites de développement des infrastructures communales. Par exemple, la Commune souhaite une répartition équitable entre les villages de l'offre sportive. Il s'est vite avéré que seuls les sites de Farvagny-le-Grand et de Vuisternens-en-Ogoz permettent d'accueillir de nouveaux projets d'envergures. Les topographies des terrains à disposition limitent également les possibilités d'évolution. (.....) Nous conseillons de ne pas sous-estimer la nécessité de la rénovation et de l'entretien des infrastructures existantes. Ces interventions permettent de conserver facilement l'attrait des sites et, de facto, la satisfaction des utilisateurs. Nous recommandons également de faire un choix pour un ensemble de projets afin d'optimiser les espaces disponibles. Ensuite, une planification et une consolidation politique sont obligatoires pour permettre la mise en œuvre et la réalisation correspondant aux attentes et aux besoins des habitants de Gibloux. »

## Loisirs et animations villageoises

Des subventions ont été versées pour l'animation de nos villages pour un montant total de CHF 26'289.20. Ces subventions concernent les marchés, les animations organisées par la Société de Développement de Vuisternens-en-Ogoz, le contrôle des champignons, les événements mis en place par les Sociétés de jeunesse sans oublier les manifestations du Noël des aînés.

## Sentiers pédestres

La Commune de Gibloux est partie prenante de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG). Cette Association gère le sentier pédestre et ses aménagements tout autour du lac de la Gruyère. La Commune compte 1900 des 25790 mètres courants de sentier à sa charge, ce qui impose une subvention calculée selon une clé de répartition tenant compte de la longueur de sentier et du nombre d'habitants des onze communes riveraines. Pour les trois années écoulées, l'ASLG avait prélevé un fonds supplémentaire important et ainsi rénové tous les ponts et passerelles. Par ailleurs, en 2022, un projet avec financement spécial a permis à une nouvelle passerelle de voir le jour : celle-ci a été inaugurée non loin du barrage de Rossens sur la Commune de Pont-la-Ville.



L'étude pour la réalisation d'une liaison pédestre entre la boucle de la Tuffière et le Tour du lac depuis Rossens est en cours d'achèvement et la réalisation devrait être accomplie en 2023.

## Tourisme

Par le passé, les actions en faveur du tourisme se sont limitées aux subventions des stations de ski de La Berra et du Mont-Gibloux ainsi qu'à une contribution à l'entente intercommunale pour la promotion de la Tour du Gibloux. Dans le futur, la promotion du tourisme sera coordonnée au niveau du District. La Commune de Gibloux a cependant un rôle important à jouer étant donné sa position entre lac, montagne et plaine, la diversité des paysages et écosystèmes, un certain patrimoine villageois et, tout simplement, l'étendue et la topographie de son territoire. Nous devons nous démarquer de l'agglomération tout en créant des synergies d'intérêts. Il sera primordial d'améliorer l'accès et l'accueil tout en privilégiant la durabilité. A cette fin, les différentes entités (autorités communales mais aussi les acteurs associatifs et privés) devront s'engager dans les groupes de travail et collaborer, à l'image de ce qui a commencé à se faire depuis l'automne 2022 pour le réseau d'itinéraires VTT.

## Eaux – Epuration

« Comme dit l'adage : après la pluie le beau temps »

Après une année 2021 bien arrosée, l'année 2022 a mis à rude épreuve notre Service technique pour la gestion de l'eau potable durant les mois d'été.

Ajouté à une sérieuse diminution de nos ressources, il a fallu composer avec une mise hors service de nos captages de Kaisa suite à la pollution de l'année 2021. Chères Concitoyennes et Chers Concitoyens, vous avez mis en pratique nos recommandations pour une économie de notre « or bleu », ce qui nous a permis de passer cette période particulière sans avoir à prendre des mesures de restrictions strictes.

Pour l'avenir de notre réseau d'eau potable, nous avons équipé nos sources de Kaisa de traitements UV et de turbidimètres, ce qui nous permet de récupérer environ 250 l/min en attendant la réalisation de nouveaux puits sur ce site en 2023. De plus, la liaison haut/bas Gibloux est terminée et elle nous permet le maillage de notre réseau entre Le Verney, Villarlod, Pra Saley et Bouleyres.

Le grand dossier de cette année 2022, avec la précieuse collaboration de la Commission Eau, a été la révision partielle des règlements « Eau potable » et « Eaux usées ». Après consultation des services cantonaux et de la Surveillance des prix, les nouveaux règlements ont été adoptés par le Conseil général dans sa séance du 5 décembre 2022. Leur entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après ratification officielle par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Concernant l'épuration des eaux, de deux Associations de communes AEGN (Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue - Step d'Autigny) ainsi que l'AIMPGPS (Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la paroisse de Sâles - STEP de Romont) est née la nouvelle association ABVGN (Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue).

Les nouvelles obligations du traitement des eaux, en particulier le traitement des micropolluants, auxquelles les deux STEP sont soumises, ont fait en sorte que le Service de l'environnement a procédé à une étude globale des stations d'épuration du Canton. La résultante de ladite étude figure dans le plan directeur cantonal, en vigueur depuis le 2 octobre 2018.

Concernant notre région, il est fait mention du Bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, regroupant le territoire des communes membres des deux Associations (AEGN-AIMPGPS).

Dans le but de pouvoir répondre aux diverses exigences en la matière, le territoire du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue a été constitué en une Association de communes (ABVGN).

Un comité de direction a été constitué, dont le soussigné est membre. Ce comité travaille activement à l'élaboration d'un projet de nouvelle STEP à Autigny avec traitement des micropolluants pour tout le bassin versant. La réalisation de cette dernière est prévue au courant de la prochaine législature (2026 – 2030).



Roger Berset  
Conseiller communal  
Dicastère Eaux - Epuration

## Approvisionnement en eau

### Réseau d'eau potable

Une campagne de détection de fuite sur l'ensemble du village de Rossens a permis de mettre en évidence quatre fuites sur les introductions privées.

Une fuite d'envergure sur le réseau communal a été causée par une entreprise peu regardante lors de travaux de fouilles à Farvagny-le-Petit.

La sécheresse a contraint les services à demander des restrictions de consommation incitatives depuis le 20 juin 2022, ce qui nous a permis d'économiser 20% sans devoir rendre les mesures contraignantes.

Par ces mesures, les pics de consommation étaient moins importants, les arrosages étant proscrits.

Suite à la pollution de 2021, un traitement UV avec turbidimètre a été installé à la station de pompage (STAP) en Kaisa afin de traiter les eaux des trois siphons. Des problèmes d'analyses d'eau résultant de l'emplacement des robinets nous ont considérablement retardés. La reprise de la ressource (250 l/min) sera possible dès février 2023.



### Mesures de restriction d'électricité

Les mesures de restriction de consommation électrique (plan OSTRAL), par lesquelles la STAP En Kaisa est concernée, ont été analysées. Les propositions pour la pose de génératrices mobiles, basées sur les mesures des consommations électriques locales, ont été transmises à l'ORCOC. Les investissements liés seront proposés.

### Aménagements secteur Kaisa

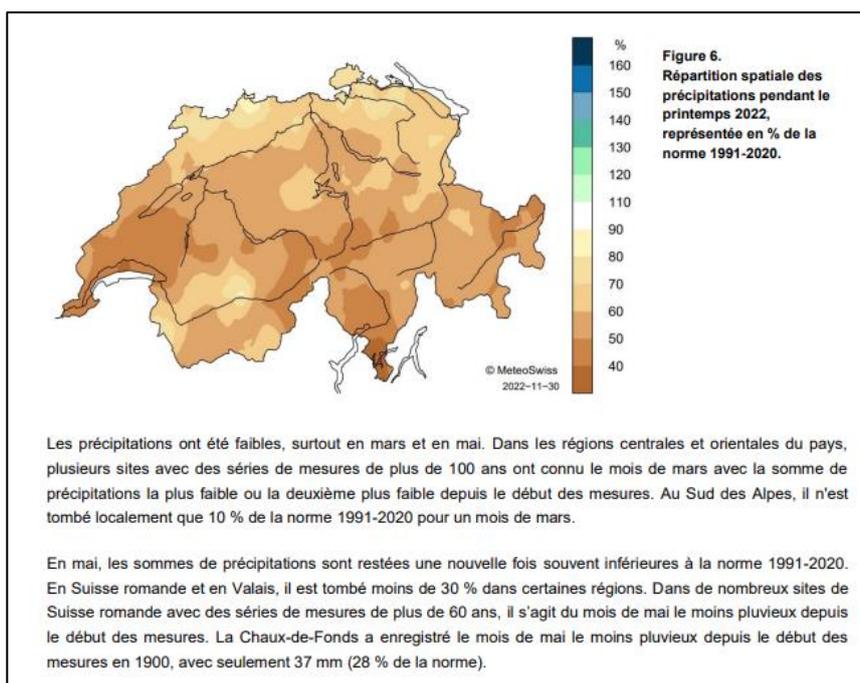
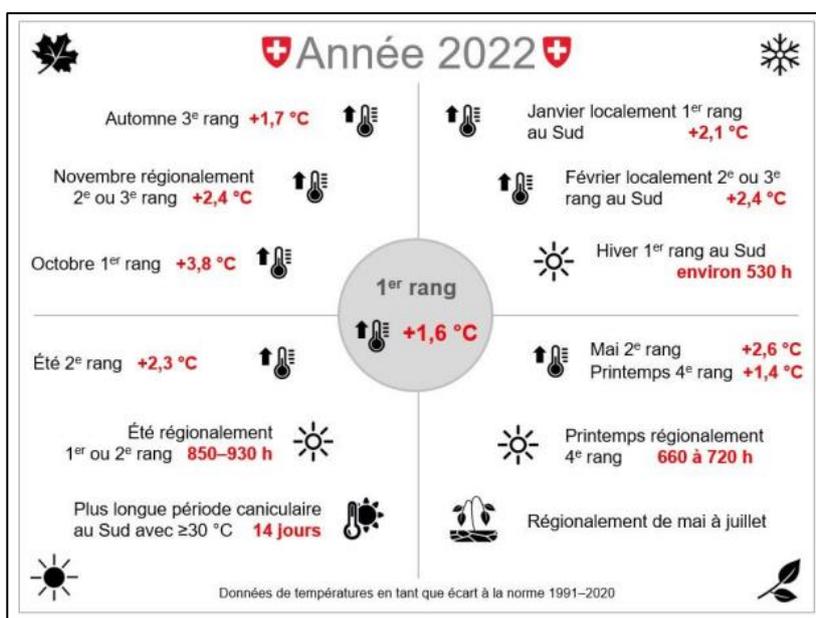
Plusieurs bureaux d'ingénieurs ont été mis en concurrence pour la réalisation des aménagements En Kaisa. Le mandat sera attribué en début 2023.

### Travaux principaux pour les deux prochaines années

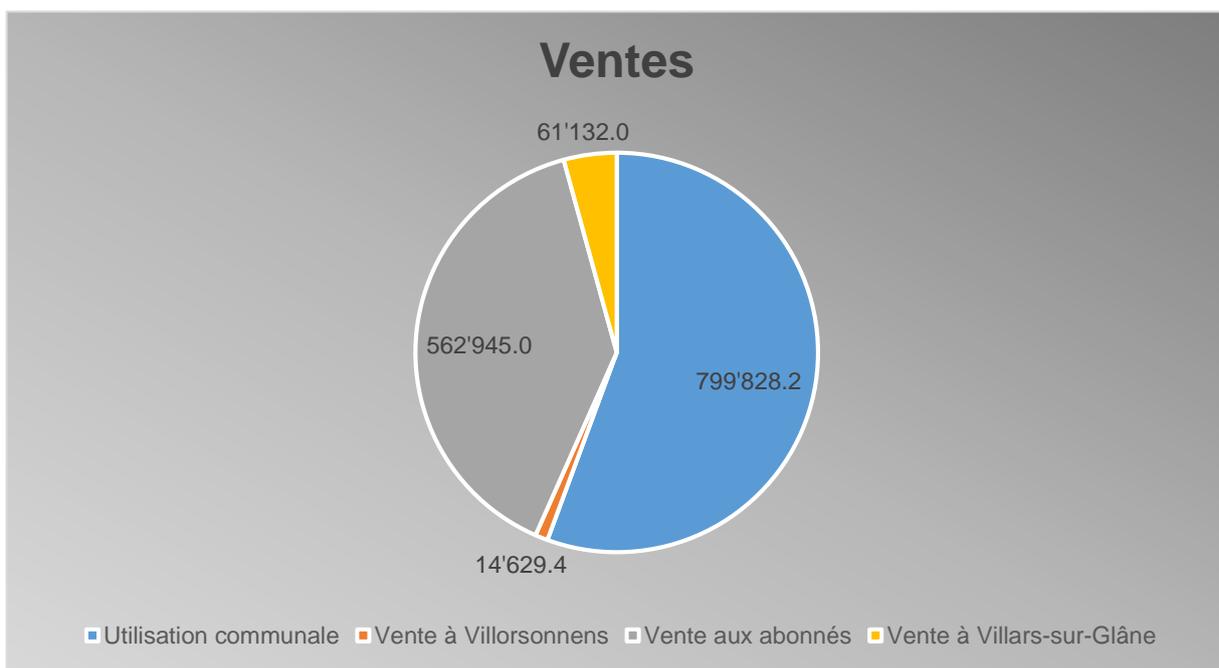
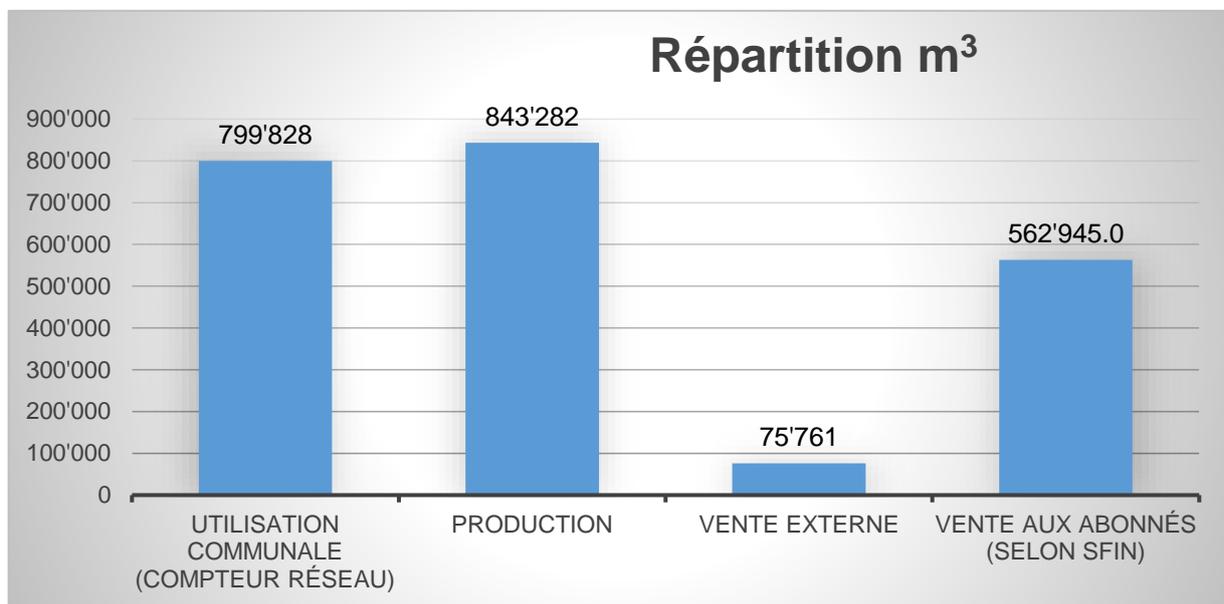
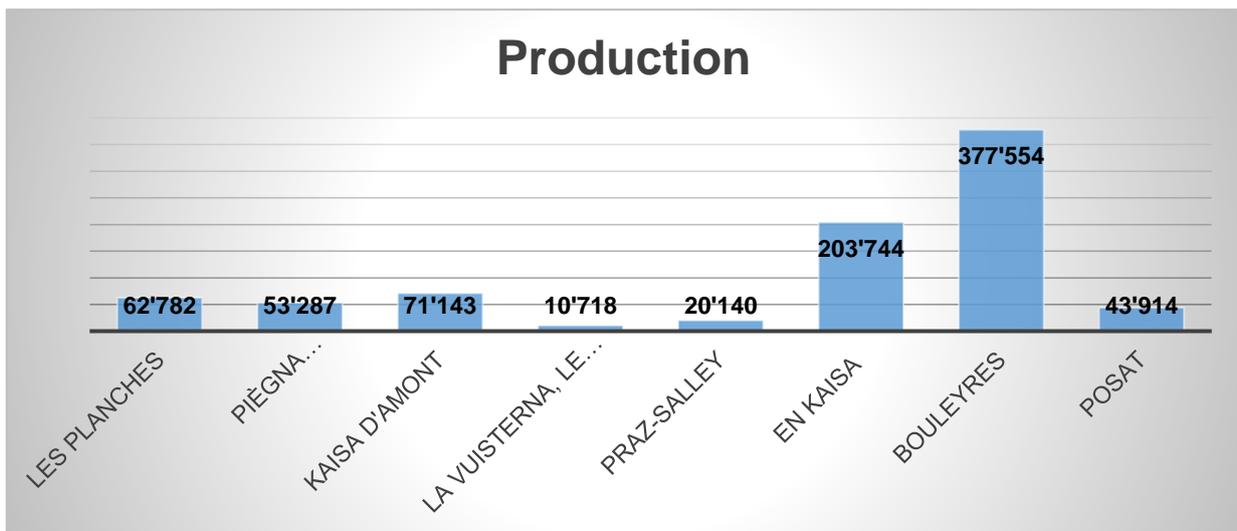
En lien avec le PIEP, les travaux d'amélioration du transit de l'eau entre les différents lieux de consommation seront entrepris. Les échanges inter-réseau avec les GRABO seront mis en place au réservoir de Pleinvent. Le raccordement au réseau Bas Gibloux de Posat et la mise hors service de la source de la Chapelle seront nécessaires, le taux de nitrates n'ayant pas pu être baissé.



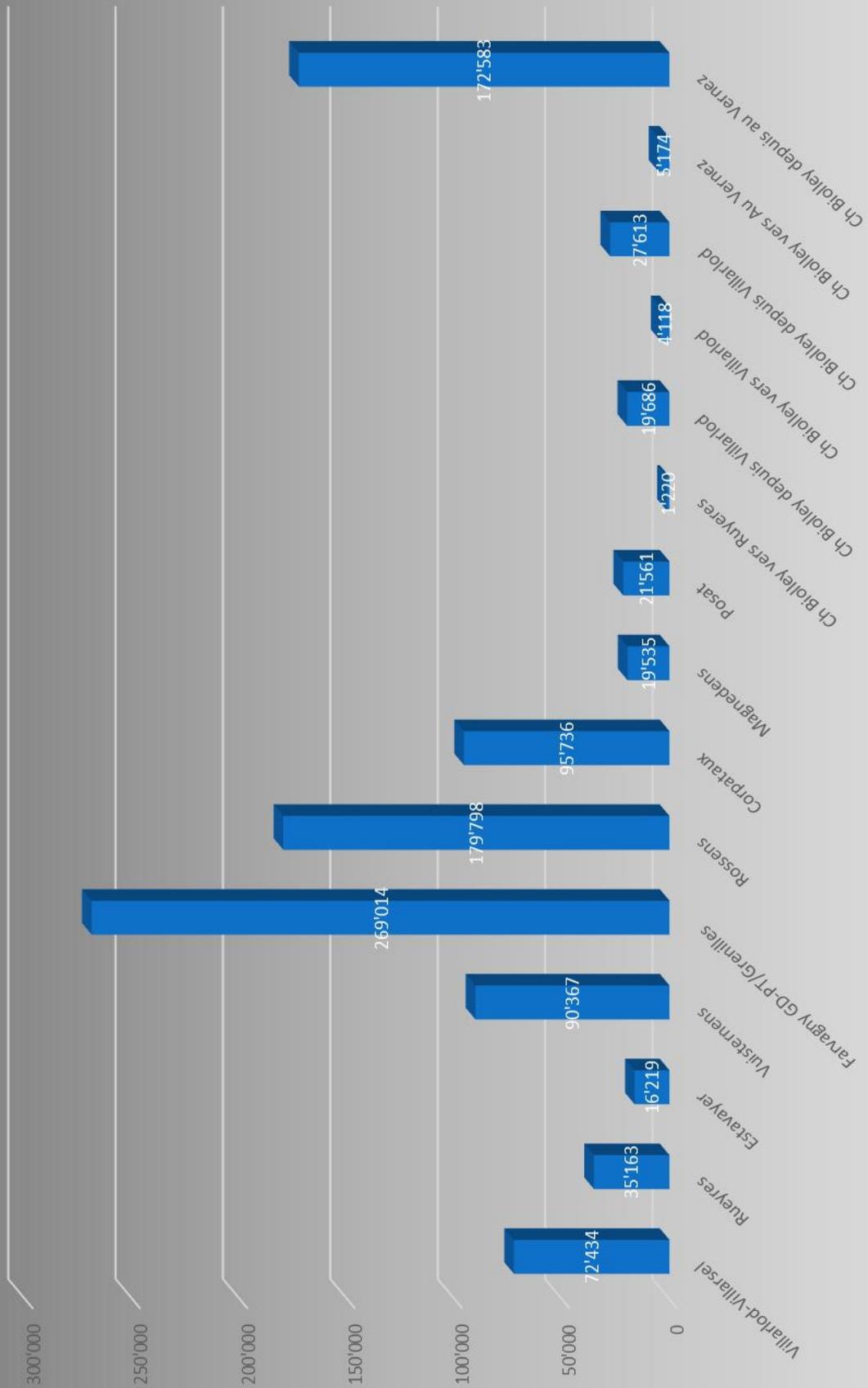
# Météo



## Ressources en eau de la Commune de Gibloux



## Utilisations par zones



## Véhicule

Le Secteur d'adduction d'eau a remplacé son Renault Kangoo de 2012 par un Opel Combo électrique, trois places. L'ancien véhicule est utilisé par le Service technique pour se déplacer lors des visions locales et diverses séances sur le terrain.



## Evacuation des eaux

### Curages et contrôles caméra des canalisations du réseau selon le PGEE

Dans le cadre du PGEE, la Commune doit effectuer un entretien et un contrôle de ses réseaux d'eaux usées, eaux claires et eaux mixtes. Ces travaux sont échelonnés sur plusieurs années pour permettre le contrôle périodique de l'ensemble de nos canalisations. Les travaux exécutés en 2022 nous ont permis de contrôler l'équivalent de 6'000 m de canalisations. Le rythme pour les prochaines années devrait avoisiner les 10'000 m/an.



*Présence de racines dans le collecteur*



*Etat collecteur sain, zone Corpataux*

## Routes – Edilité – Transports – Déchetteries – Cimetières – Agriculture

---

La réorganisation de notre Service technique avec l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices a été l'un des gros défis de l'année 2022. Les différentes tâches de ce Service et les projets ont été répartis afin d'avancer rationnellement et de rattraper notre retard selon le plan de législature.

Il est important de planifier et d'investir dans nos infrastructures afin de répondre aux besoins de notre Commune. La mise en place du Service technique pour gérer ces projets est également essentielle pour les mener à bien. En veillant à ce qu'il dispose des ressources et du soutien dont il a besoin, nous assurerons un avenir prospère pour notre Commune.

La collaboration avec la Commission des transports et des routes porte ses fruits. Les échanges concernant les futures études et réalisations sont constructifs. La modération de trafic pour le Haut-Gibloux et Magnedens est le premier dossier concret qui confirme que ces échanges doivent perdurer. Une visite annuelle de nos infrastructures routières avec ladite Commission a été agendée afin de planifier les futurs travaux.

Le Secteur de l'édilité a, lui aussi, été renforcé afin d'assurer au mieux les différents travaux d'entretien et de répondre à la demande de nos citoyens. Il travaille en étroite collaboration avec les autres secteurs du Service technique afin d'identifier les besoins de la Commune.

Du côté du parc véhicules et machines, des investissements ont aussi été validés afin d'éviter divers travaux de sous-traitance comme, par exemple, le déneigement de certains trottoirs ou un meilleur entretien de nos chemins communaux et forestiers.

La grande souplesse des horaires d'ouverture et la possibilité d'accéder aux trois déchetteries en semaine pour l'ensemble des citoyens sont toujours très appréciées. Cette méthode, avec le tournus du personnel, permet une homogénéité de traitement sur les sites et un flux mieux réparti.

Pour ce qui concerne nos alpages, des travaux d'amélioration du chalet de la Vuisterna à Vuisternens-en-Ogoz et des logettes du chalet des Communs à Villarlod, sont en cours et sont suivis par notre Service technique.

Relever ces défis en 2023 sera important. Le manque de ressources était à l'origine de notre retard à concrétiser nos investissements. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'excuses et le rythme de travail pour les années à venir sera soutenu.

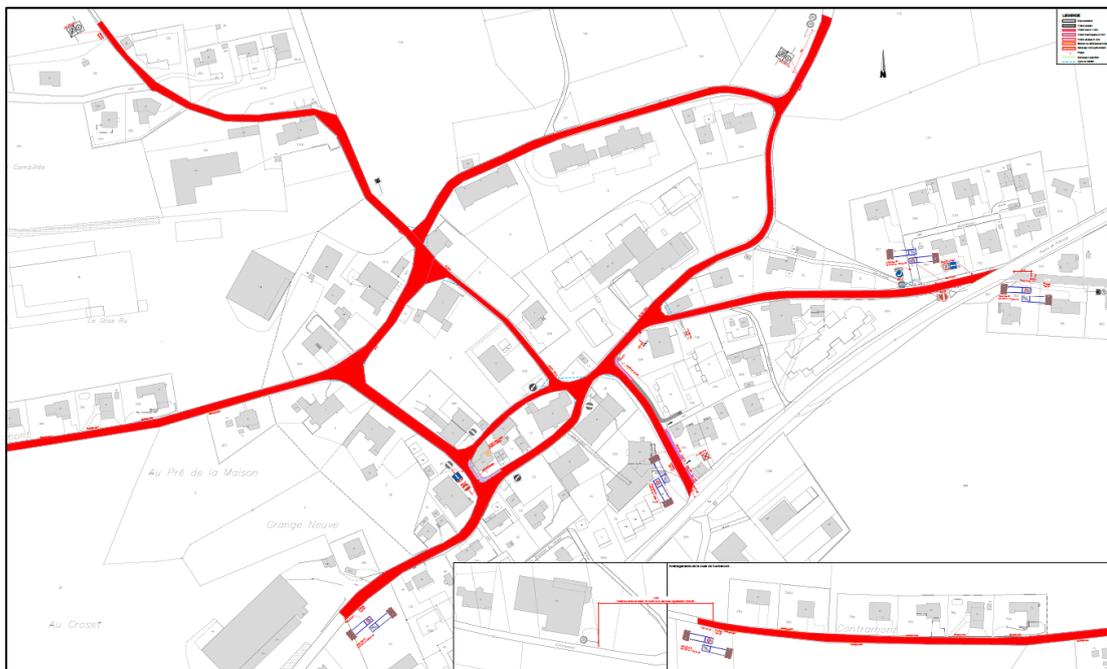
Yves Rumo  
Vice-syndic  
Dicastère Routes, Edilité, Transports,  
Déchetterie, Cimetières, Agriculture

## Routes communales

La mise en route complexe de divers projets a été chronophage et 2022 fut une année de transition. 2023 devrait être plus prolifique et permettre l'accomplissement de divers ouvrages comme ceux mentionnés ci-dessous.

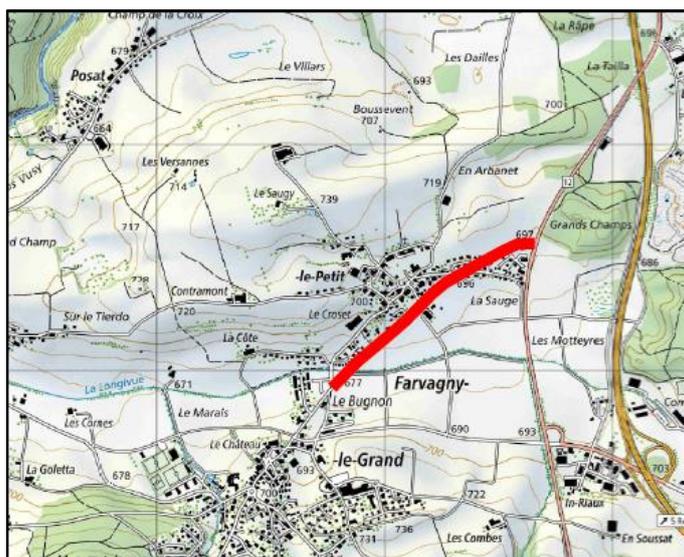
### Zone 30 km/h, Farvagny-le-Petit

Le projet de mise en zone 30 km/h du village de Farvagny-le-Petit a été finalisé. Il pourra être mis à l'enquête début mars 2023, avec une exécution prévue pour l'automne 2023.



### Route de Fribourg, Farvagny-le-Petit

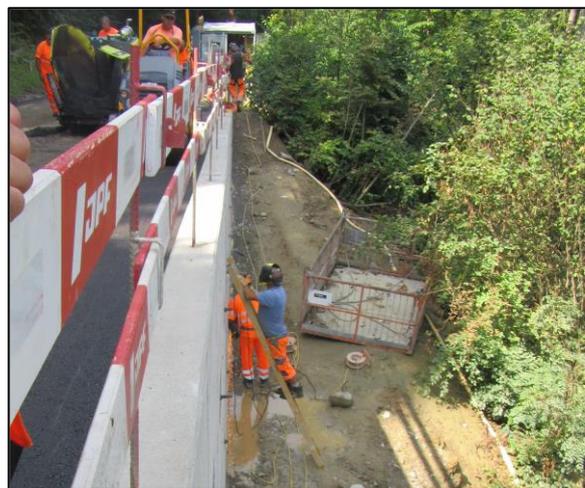
L'étude du projet pour la réfection de la route de Fribourg et la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées est maintenant terminée et le dépôt du dossier de mise à l'enquête est prévu pour avril 2023. Les conventions avec les propriétaires touchés ont été établies et les consultations préalables ont été effectuées auprès des différents services cantonaux. Un démarrage des travaux fin de l'été 2023 est envisageable.



## Route du Glèbe, Rueyres-St-Laurent

La première étape de remise en état de la Route du Glèbe s'est déroulée au printemps avec l'exécution de travaux spéciaux pour le renforcement du talus et le soutien de la nouvelle route. Une paroi clouée et une paroi berlinoise avec mise en tension des clous ont été construites afin d'éviter de futurs glissements de terrain dans le secteur. Un revêtement provisoire a été posé en attendant la 2ème étape de travaux consistant en un redimensionnement des collecteurs et la réfection complète de la route, dans le courant 2023, avec une nouvelle fermeture totale de cet accès.

La réouverture de la route a eu lieu en juillet 2022.



*Travaux spéciaux : paroi clouée et paroi berlinoise*

## Route des Rochettes

Cette route a été gravillonnée et un nouveau boudin a été créé afin de canaliser les eaux pluviales.



## Edilité

### Véhicules édilitaires

Le Secteur de l'édilité s'est doté d'un véhicule de transport électrique supplémentaire de six places. L'achat a été effectué en 2022 et la livraison interviendra en début 2023.

Deux nouvelles bornes de charges complètent le bâtiment édilitaire.



### Travaux d'entretien

Différents travaux d'entretien de places de détente ont été exécutés par nos services limitant les frais externes et valorisant le personnel et le maintien de la valeur des infrastructures communales. Ci-dessous une présentation des travaux réalisés :



*Beach-volley, Farvagny-le-Grand (réfection caisse de rangement)*



*Nouveau banc, route du Gubloux à Villarlod*



*Place de jeu communale de l'école de Villarlod*



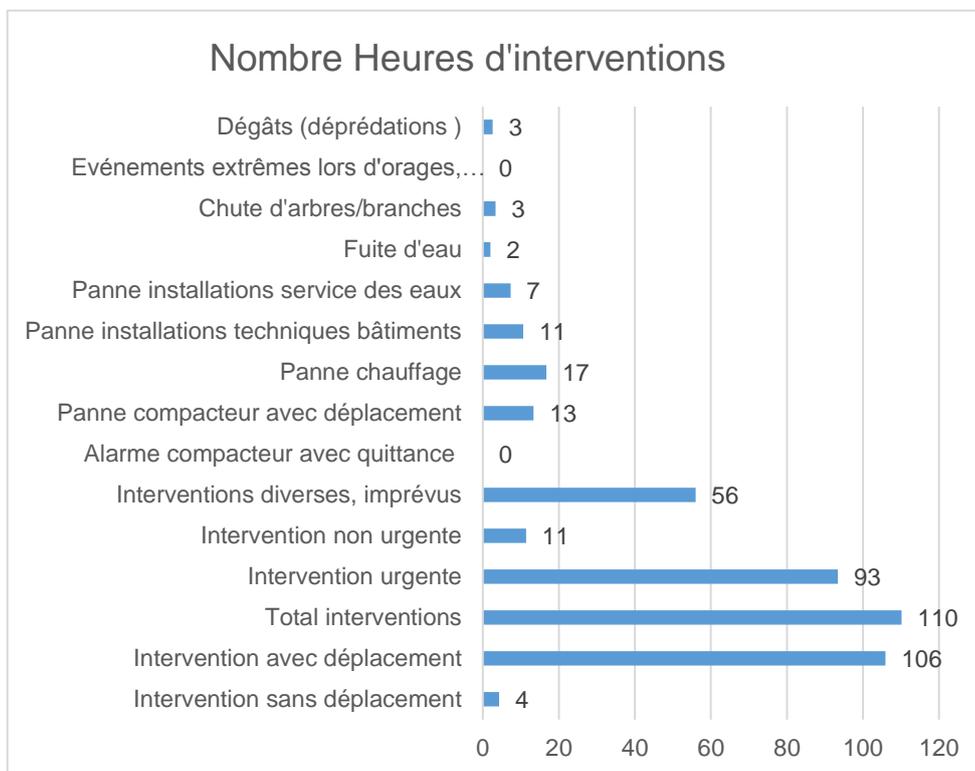
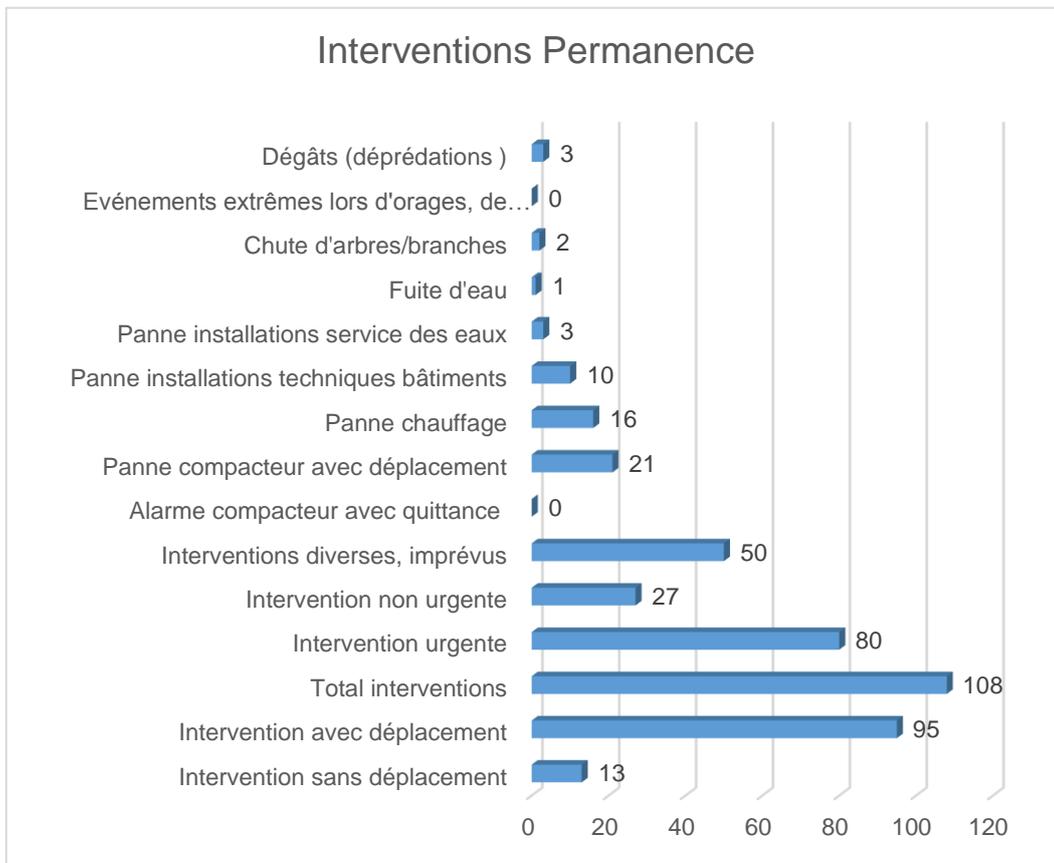
*Place Multisport de Vuisternens-en-Ogoz*



*Réfection cabane matériel terrain de foot Vuisternens-en-Ogoz*

## Permanence technique

L'année écoulée a vu le nombre d'interventions réduit de 7%. Les interventions urgentes ont aussi baissé de 93 à 77. Les pannes de compacteurs sont stables.



## Promotions des transports publics

### Cartes journalières CFF

Les cartes journalières sont prisées par la population. En effet, le 92.05% des cartes a trouvé preneur.

Mois	Cartes disponibles par jour	Ventes Gibloux	Ventes hors Gibloux	Total des ventes	% des ventes	Total mensuel des cartes à disposition
Janvier	5	97	21	118	76.13	155
Février	5	99	21	120	85.71	140
Mars	5	121	21	142	91.61	155
Avril	5	127	20	147	98.00	150
Mai	5	131	17	148	95.48	155
Juin	5	123	23	146	97.33	150
Juillet	5	138	17	155	100.00	155
Août	5	132	23	155	100.00	155
Septembre	5	123	23	146	97.33	150
Octobre	5	149	6	155	100.00	155
Novembre	5	117	20	137	91.33	150
Décembre	5	99	12	111	71.61	155
<b>Total annuel</b>		<b>1456</b>	<b>224</b>	<b>1680</b>	<b>92.05</b>	<b>1825</b>

Depuis mai 2022, la réservation des cartes journalières CFF peut se faire en ligne depuis notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch), par téléphone (026 552 59 03) ou au guichet de l'Administration communale.

## Gestion des déchets

### Statistique annuelle 2022

Catégories de déchets	Tonnage ou quantité	Unité (t, m <sup>3</sup> )
<b>1. Déchets urbains communaux mélangés</b>		
Ordures ménagères	537.72	To
Déchets encombrants	110.77	To
<b>2. Déchets urbains communaux collectés séparément</b>		
Déchets compostables	637.375	To
Lavures	269.88	To
Branches	578.96	To
Papier et carton	319.05	To
Verre	305.42	To
Ferraille	53.88	To
Aluminium et fer blanc	3.25	To
Bouteilles en PET	25.344	To
Bois usagé	215.17	To
Déchets inertes	158.61	To
Matériel électronique et électrique	64	palettes
Huiles végétales (alimentaires)	600	kg
Huiles minérales (moteur)	200	kg

## Cimetières

Le Secrétariat général se charge de la gestion des emplacements des sépultures. L'entretien des cimetières incombe au Secteur de l'édilité.

### Aménagement des différents cimetières

Lieu	Description
Corpataux-Magnedens	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Niches cinéraires au sol</li><li>▪ Jardin du Souvenir</li></ul>
Estavayer-le-Gibloux	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Tombes cinéraires</li><li>▪ Columbarium au sol</li><li>▪ Jardin du Souvenir</li></ul>
Farvagny-le-Grand	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Tombes cinéraires</li><li>▪ Mur cinéraire</li><li>▪ Jardin du Souvenir</li></ul>
Rossens	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Tombes cinéraires</li><li>▪ Mur cinéraire</li><li>▪ Columbarium rond</li><li>▪ Jardin du Souvenir</li></ul>
Villarlod	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Columbarium au sol</li></ul>
Vuisternens-en-Ogoz	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Tombes d'inhumation</li><li>▪ Tombes cinéraires</li><li>▪ Columbarium rond</li></ul>

### Travaux effectués

Plusieurs cimetières ont fait l'objet d'améliorations en lien avec une uniformisation de la qualité des services.

**Vuisternens en Ogoz** : Les containers ont été partiellement masqués et les alentours du cimetière ont été assainis. La suite sera la pose de gravier autour des monuments cinéraires afin d'éviter les projections de gazon lors de l'entretien (tonte).





**Estavayer-le-Gibloux** : Des supports complémentaires pour les urnes cinéraires et un monument du Jardin du souvenir ont été aménagés.



**Farvagny-le-Grand** : Une climatisation a été installée à la chambre mortuaire afin de solutionner les problèmes des hautes températures estivales. Des travaux de remplacement des arbres liés au manque d'enracinement ainsi que la remise à neuf de l'évacuation des eaux claires du bassin ont été réalisés. Le pavage a aussi subi une remise à niveau simultanée.



### Désaffectations communales

La Commune a entrepris, en automne 2022, les démarches en vue de la désaffectation de sept niches au sol du cimetière de Corpataux. Toutefois, le processus de désaffectation n'a pas pu être terminé en raison des échafaudages mis en place pour les travaux d'entretien du clocher de l'église. Les niches concernées se trouvant sous les échafaudages, la désaffectation sera effective au printemps 2023, dès la fin desdits travaux.

## Agriculture

La Commune de Gibloux est propriétaire de 223 ha de surfaces agricoles louées à environ 50 agriculteurs actifs sur le territoire communal. Ces parchets sont attribués pour une période de six ans.

En 2016, un règlement communal relatif à l'affermage des parchets a été édité. Cet outil de travail précieux nous aide lors de l'attribution des parchets communaux. Il fixe notamment les conditions et les principes d'attribution. Ce règlement est bien admis par les agriculteurs et constitue une base de discussion solide lors de transferts de parchets.

Les parchets du secteur de Farvagny ont fait l'objet d'une attribution durant l'année 2022. Aussi, plus de 4'900 ares ont été partagés entre 16 agriculteurs villageois. Les nouveaux contrats débiteront au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De plus, la Commune de Gibloux dispose de deux préposés à l'agriculture, MM. Glannaz et Brunisholz, qui sont chargés d'accomplir des tâches pour ce service cantonal.

## Domaine d'Illens

Dans sa séance des 6-7 décembre 2021, le Conseil général a délégué la compétence au Conseil communal pour la vente du domaine d'Illens à la famille Rouiller au prix licite évalué à CHF 2'240'000.00.

La famille Rouiller exploite le domaine depuis 1967. M. Jacques Rouiller représente la troisième génération de la famille exploitante et la quatrième se profile.

Ce domaine a été construit dans les années 1930 environ. La partie habitation a été rénovée en 1986. Cependant, des travaux importants sont à prévoir. La surface totale de l'exploitation est de 49.56 ha.

L'acte de vente a été conclu en maintenant les dispositions, respectivement les servitudes nécessaires à garantir l'accès et la mise en valeur du Château d'Illens et le droit de passage pour le chemin pédestre projeté.

## Police des constructions – Bâtiments – Patrimoine historique – Energie

---

Durant l'année 2022, le Secteur des constructions a été fortement engagé avec 340 dossiers déposés. Malgré ce nombre élevé de demandes de permis, celles-ci ont été traitées de manière optimale. J'en profite pour remercier MM. Delaquis et Pittet pour leur engagement.

En tenant compte des problèmes climatiques et de la prise de conscience de la population, de plus en plus de demandes relatives à des changements de chauffage et la pose de panneaux solaires sont attendues. Nous ne pouvons que nous en réjouir et assurer que ces demandes seront traitées de manière optimale.

En 2022, nous avons débuté les travaux d'agrandissement de l'école de Rossens et lancé le projet de rénovation de l'ancien bâtiment de ladite école. La construction des vestiaires du terrain de foot à Rossens s'est également terminée dans le courant de l'année 2022.

Les objectifs du Conseil communal sont ambitieux pour la suite : agrandissement de l'école de Farvagny-le-Grand et de la halle de sport de Farvagny-le-Grand, rénovation de l'école d'Estavayer-le-Gibloux et de l'école de Corpataux, terrain de foot synthétique, boulodrome, etc... Ces projets seront menés à bien dans les années à venir.

Aussi, comme demandé durant l'année 2022, le Conseil communal présentera sa vision sur la gestion du patrimoine immobilier de la Commune dans les prochains mois.

José Nieva  
Conseiller communal  
Dicastère Police des constructions, Bâtiments,  
Patrimoine historique, Energie

## Administration des constructions

Le domaine de la construction est vaste et touche à la fois à l'environnement, l'énergie ou encore la police du feu. Dès lors, le Secteur en charge de cette tâche est amené à travailler avec plusieurs services de l'Etat sur des problématiques plus ou moins complexes.

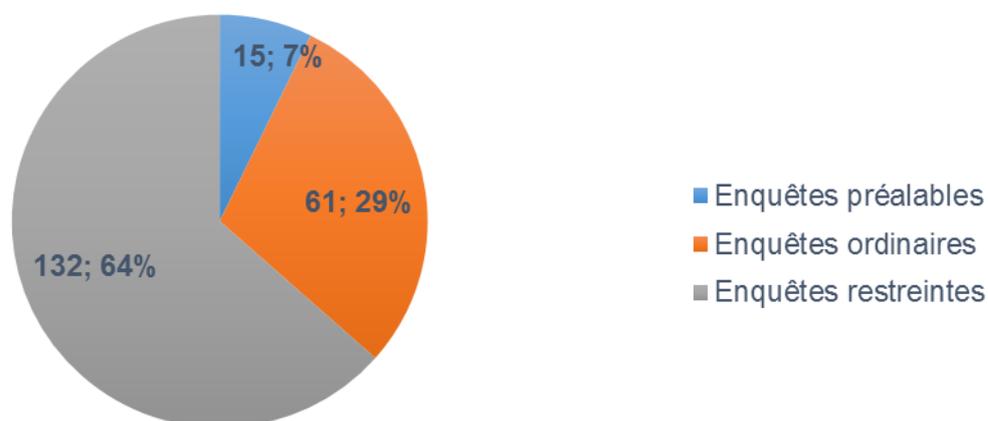
L'aspect juridique peut même devenir prépondérant dans l'étude de certains dossiers, complexifiant aussi le traitement.

Au cours de l'année 2022, la Commune a vu le dépôt de 208 demandes de permis de construire.

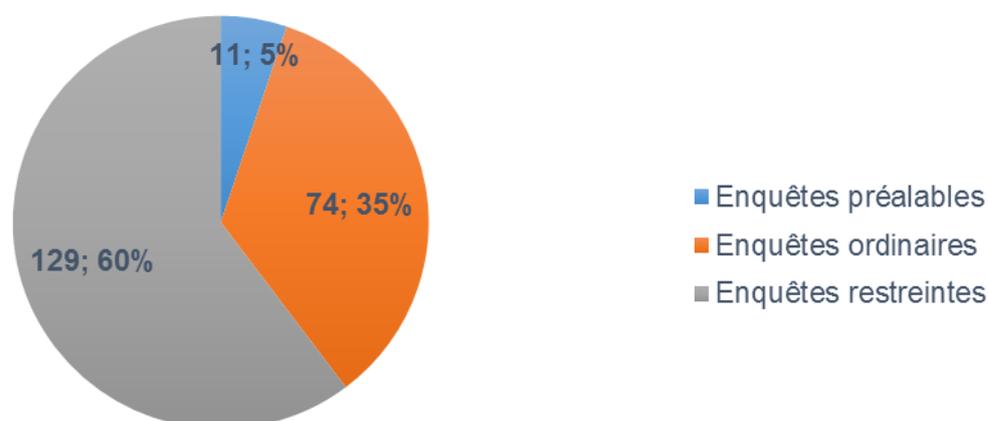
Le secteur Police des constructions a ainsi traité 61 demandes de permis ordinaires, 132 demandes restreintes et 15 demandes préalables.

Le présent rapport ne prend pas en compte les différents contrôles issus de l'ouverture de chantiers (isolation, canalisation, visite de conformité, etc.), des patentes ou encore des travaux non conformes.

### Demandes de permis de construire en 2022



### Demandes de permis de construire en 2021

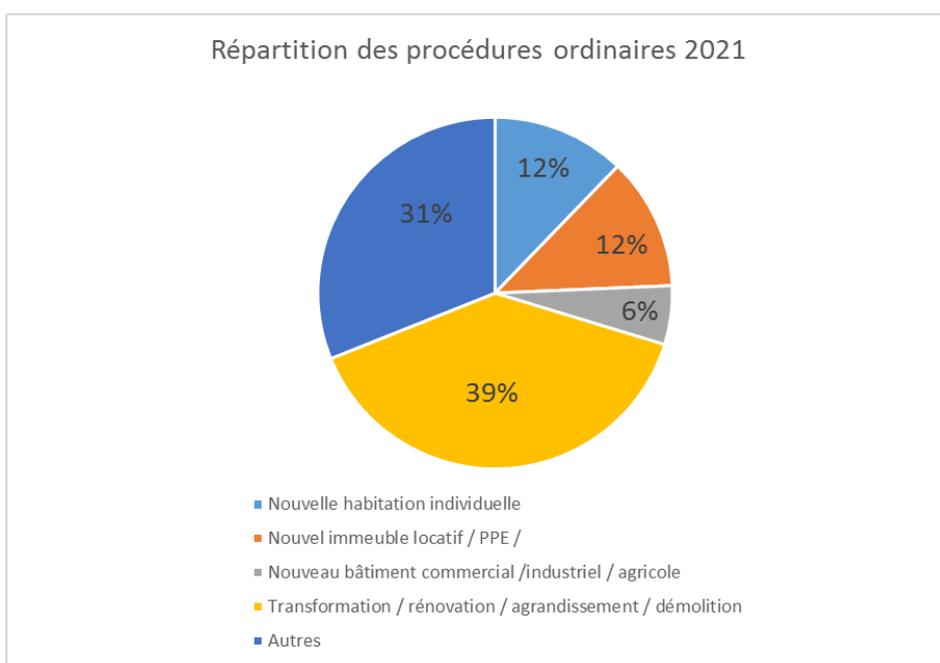
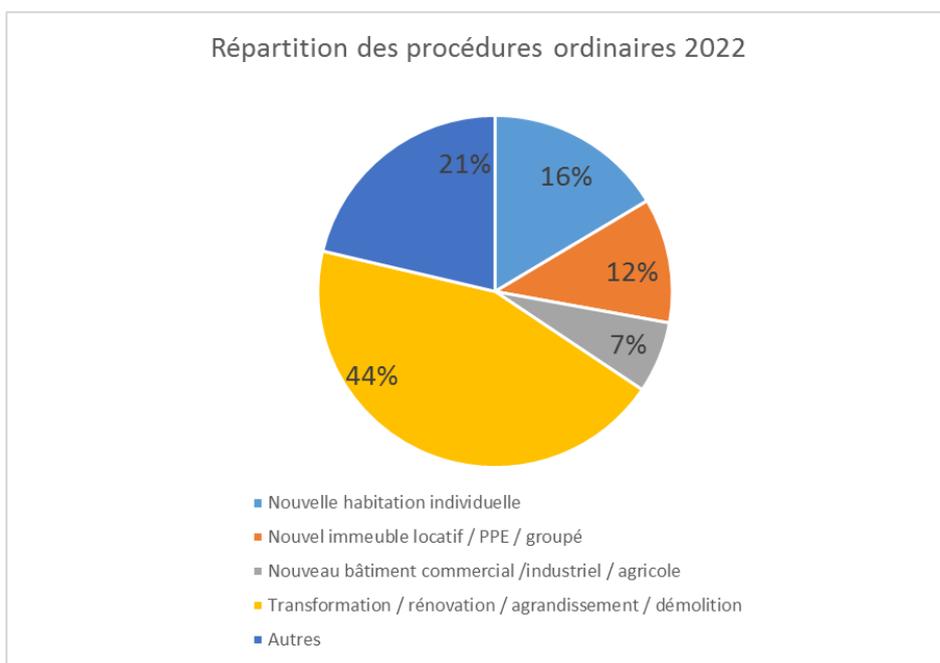


Les 61 permis de construire en procédure ordinaire de 2022 verront la construction de :

- 10 nouvelles habitations individuelles ;
- 7 nouveaux immeubles locatifs / PPE / habitations groupées;
- 4 nouveaux bâtiments commerciaux / industriels / agricoles ;
- 27 transformations de bâtiments, rénovations et agrandissements ;
- 1 projet communal ;
- 12 autres projets (parking, CAD, complément d'enquête, ...).

Ces différentes mises à l'enquête verront l'augmentation de 129 unités de logements supplémentaires. Trois dossiers ont été déposés pour la mise en conformité de travaux déjà réalisés et 34 sont encore en attente de la délivrance du permis de construire ou en cours de traitement à la Commune.

Les pourcentages de transformation de bâtiments et des autres projets restent assez similaires entre 2021 et 2022.



## **Demandes en procédure simplifiée** **132**

Les permis de construire en procédure simplifiée vont de la pose d'une paroi pare-vue au changement d'un chauffage en passant par la construction d'une piscine hors-sol.

- Durant l'année, 132 demandes de permis de construire en procédure simplifiée ont été déposées dont 7 pour des mises en conformité.
- Parmi les 132 dossiers déposés, 15 sont encore en cours de traitement durant à fin 2022.

## **Demandes préalables** **15**

Les demandes préalables concernent de futurs projets afin d'avoir les préavis communaux et cantonaux. Selon le degré de précision du projet, les préavis peuvent être plus ou moins détaillés.

- Parmi les 15 demandes, une est encore en attente de préavis du SeCA à fin 2022.

## **Annonces pour la pose de panneaux solaires<sup>1</sup>** **120**

Surface de panneaux photovoltaïques (en m <sup>2</sup> au total) (avec les panneaux solaires intégrés dans une enquête ordinaire (11 <sup>2</sup> ) ou simplifiée (18))	11951
Puissance totale (kW)	2226
Puissance moyenne (kW)	23
Production totale (kWh/an)	2271921
Production moyenne (kWh/an)	23749
Consommation moyenne d'un ménage (kWh/an) <sup>3</sup>	4500
Nombre de ménages couverts	504

## **Annonces pour les enseignes publicitaires** **8**

## **Remplacement des chauffages à mazout / électriques** **30**

(avec les changements de chauffage intégrés dans une enquête ordinaire (3))

Remplacement par une PAC air-eau (74%)	22
Remplacement par une PAC avec sondes géothermiques (16%)	5
Remplacement par un système de chauffage à bois (10%)	3

## **L'année 2022**

Durant cette année, le secteur a traité 340 dossiers toutes procédures confondues. Il s'agit de l'année avec le plus de demandes à traiter depuis la fusion.

Le traitement des demandes de permis de construire relatif aux PAC air-eau va devenir plus complexe étant donné que l'analyse des données liées au bruit sera fait par la Police des constructions dans la plupart des cas. Ce travail supplémentaire a été estimé à environ une semaine par année à 100%. De plus, le secteur est également chargé du contrôle des nouveaux abris PC.

En plus des demandes mentionnées ci-dessus, les contrôles de la Police du feu et la Police des constructions font partie des tâches récurrentes réalisées par le secteur.

Le secteur réalise également des tâches annexes telles que le contrôle des estimations fiscales et la saisie des données de consommation d'énergie des bâtiments communaux dans le programme Enercoach entre autre.

---

<sup>1</sup> Les statistiques sont basées sur les dossiers déposés en 2022 et selon les données récoltées dans les formulaires

<sup>2</sup> Les panneaux solaires compris dans les procédures ordinaires encore en cours de traitement au Canton sont compris dans les données ci-dessus.

<sup>3</sup> <http://declics.romande-energie.ch/articles/info-energie/quelles-sont-les-sources-principales-de-consommation-d-un-menage-suisse>

## Bâtiments scolaires

### Agrandissement et transformation de l'école de Rossens

Suite à la réception du permis de construire en mai et au déménagement des salles de classe dans les pavillons provisoires installés à cet effet, le gros-œuvre a démarré en août par l'installation de chantier et le début des travaux de démolition.

Des problèmes de coordination avec le bureau d'ingénieurs ont provoqué un arrêt provisoire du chantier en décembre. Heureusement, les travaux pourront reprendre à mi-février 2023.



*Classe dans les pavillons provisoires*



*Démontage de la dalle de l'ancienne salle St-Rémy (école de Rossens – bâtiment B)*



*Ferrailage du radier de l'entrée*

## Energie

La fin de l'année 2022 a été particulièrement mouvementée avec les annonces de pénurie d'énergie (gaz, électricité...).

Le Service technique a diffusé, dans le bulletin communal, une série de mesures pour les privés et les entreprises afin qu'ils puissent favoriser ces économies. Les sources et liens ont été mentionnés afin que les habitants consultent les directives de la Confédération, mais aussi du Groupe E.

Pour ce qui concerne les mesures entreprises par la Commune, un tableau d'évaluation des actions à mettre en œuvre a été discuté en collaboration avec la Commission de l'énergie et le Service technique. Le tout était d'analyser les réelles économies d'un point de vue énergétique mais aussi du côté financier. Modifier certaines installations sans risquer de les mettre en péril ou d'engendrer des coûts disproportionnés pour de faibles résultats nous a permis d'écarter quelques idées.

Après synthèse du tableau d'économies, le déploiement des actions a été mis en œuvre par le Secteur des bâtiments et le Secteur de l'édilité. Les écoles et le personnel administratif ont été mis à contribution. Certaines mesures étaient contraignantes : baisse de la température du chauffage, coupures des ventilations et de certains secteurs de bâtiments en eau chaude. D'autres mesures ont eu une valeur plus incitative comme l'utilisation consciencieuse des ascenseurs, des lumières et l'utilisation de prises multiples permettant d'éviter les mises en veille (standby) sans débranchement de certains outils comme les écrans, machines à café, etc. La Commune a également décidé de supprimer les éclairages de Noël.

En règle générale, ces actions ont été accueillies positivement et bien suivies.

Un plan directeur de l'éclairage public a été commandé afin d'améliorer et de moderniser notre réseau. Notre partenaire, Groupe E, a été submergé par les demandes des diverses institutions pour des coupures de courant et, en raison d'un manque de certaines fournitures, toutes les demandes n'ont pas été satisfaites. Le plan directeur de l'éclairage public nous permettra d'orienter notre assainissement du réseau d'éclairage selon les nouvelles directives et une technologie actuelle.

## Chauffage à distance Rossens

### Assainissement

Le chauffage vieillissant a nécessité le remplacement de la chaudière à bois et de la chaudière à mazout ainsi que la mise en conformité du local technique et du canal de cheminée.

La mise en service de la nouvelle centrale de chauffe a été réalisée fin octobre 2022.



*Chaudière à bois (copeaux)*



*Chaudière à mazout d'appoint*

## Aménagement du territoire – Nature et Paysage – Forêts

---

La Commission d'aménagement a siégé à huit reprises durant l'année 2022 pour adapter le dossier d'harmonisation de notre plan d'aménagement. Ceci s'est fait avec notre urbaniste mandataire sur la base du préavis de synthèse de la mise à l'enquête préalable qui nous a été remis le 13 octobre 2021 par les Services de l'Etat. Il est bon de rappeler que ces travaux sont faits en reprenant les plans d'aménagements validés par les anciennes Communes pour les adapter et les décliner à l'échelle de la Commune de Gibloux.

Nous avons tenu compte du fait que la Commune de Gibloux n'a pas la possibilité d'inscrire de nouvelles zones résidentielles, les surfaces libres disponibles étant suffisantes pour les 15 années à venir.

La dénomination des différentes zones à bâtir ainsi que les indices ont été adaptés avec, pour objectif, le maintien d'un maximum de stabilité.

Les constatations de la nature forestière ont été mises à jour, permettant une délimitation précise des espaces entre zones à bâtir et forêts. L'inventaire des biotopes d'importance locale dignes d'être protégés a été réalisé. Il permettra de mettre en place une gestion durable de ces espaces en y préservant la biodiversité.

Le concept de stationnement constitue l'instrument de planification du stationnement de référence pour les autorités. Il s'inscrit dans le cadre du PAL et fait partie du dossier directeur. La gestion du stationnement permet d'optimiser l'utilisation des espaces les plus appropriés pour l'utilisateur, ainsi que d'influer sur le comportement des usagers dans le sens d'un report modal vers les mobilités douces ou les transports publics.

Le plan des énergies a été adapté dans le cadre des travaux d'harmonisation. La première partie dresse un état de la situation des secteurs énergétiques qui se termine par l'analyse de la consommation actuelle et du potentiel d'action dans ce domaine. Nous disposons d'une vision ainsi que de principes directeurs définis permettant une mise en œuvre à travers un programme d'actions à concrétiser.

Le programme d'équipement a été adapté sur la base du plan d'affectation des zones, des planifications communales au sens de la législation sur la mobilité et de l'aperçu de l'état d'équipement ainsi que des conceptions ou des plans y relatifs. Il doit être coordonné avec le plan financier communal.

Pour ce qui concerne le tourisme, le réseau pédestre doit être mis à jour.

Dominique Ayer  
Conseiller communal  
Dicastère Aménagement du territoire, Nature et  
Paysage, Forêts

## Aménagement du territoire

Les importants travaux 2022 en matière d'aménagement du territoire ont principalement porté sur la mise à jour du dossier d'harmonisation du PAL et des nombreuses planifications qui le constituent dans différents domaines connexes, en vue d'une mise à l'enquête dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### Gravières

#### Grands-Champs

Le site de la Gravière de Grands-Champs est en fonction pour l'exploitation des graviers, décharge de type A, et également pour la production de béton.

Une bande transporteuse a été mise en place et a nécessité des adaptations notamment pour atténuer l'impact sur le corridor à faune présent dans ce secteur. Ces mesures ont été suivies par le Service des Forêts et Nature SFN du canton de Fribourg et la mise à l'enquête par le Canton et notre Police des constructions.

Un suivi environnemental est nécessaire au bon fonctionnement du site et pour le respect de toutes les normes de protection (air, bruit, eaux, sols). Il est également utile à la gestion des sites pollués et des déchets, des forêts, de la nature et du paysage et enfin aussi pour l'archéologie. Pour suivre toutes ces mesures, une check-list a été passée en revue par la section responsable du Service technique communal en collaboration avec l'exploitant. Certaines mesures ne sont pas du ressort de la Commune, mais elles ont tout de même été discutées avec l'entreprise. En général, le suivi est de bonne qualité.

Pour l'aspect redevances et contrôles des volumes, la Commune a convenu avec l'exploitant de mandater un géomètre externe pour effectuer des vols avec un drone afin d'extraire des données de photogrammétrie permettant de vérifier les mouvements de terrains sur le site. Des mesures complémentaires sur site, en collaboration avec le géomètre de l'entreprise, seront également exécutées.

#### Essert du Petit-Chaney, Corpataux

Un plan de reboisement a été déposé avec des modifications demandées par la Commune en ce qui concerne la partie Nord de la gravière. Le plan ci-contre montre la première proposition de la part de l'entreprise. Une contreproposition a été avancée par la Commune et présentée aux habitants visant à atténuer les effets du reboisement proche sur l'ensoleillement de leurs parcelles. Avant les travaux, cette zone était une zone agricole. Une modélisation des ombrages a été présentée par l'entreprise aux habitants qui semblent satisfaits.

Les remblayages sont en cours et devraient être terminés dans cette zone proche des habitations dans les environs de 2030.



#### Autres gravières

Les autres exploitations n'ont que peu de mouvement mais sont également suivies par les services cantonaux et communaux.

## Correction des eaux et endiguements

Les travaux de réfection de la Longivue sont terminés. Suites aux différentes pêches effectuées avant le début du chantier, la zone s'est révélée très riche en écrevisses alors que peu de poissons s'y trouvaient.

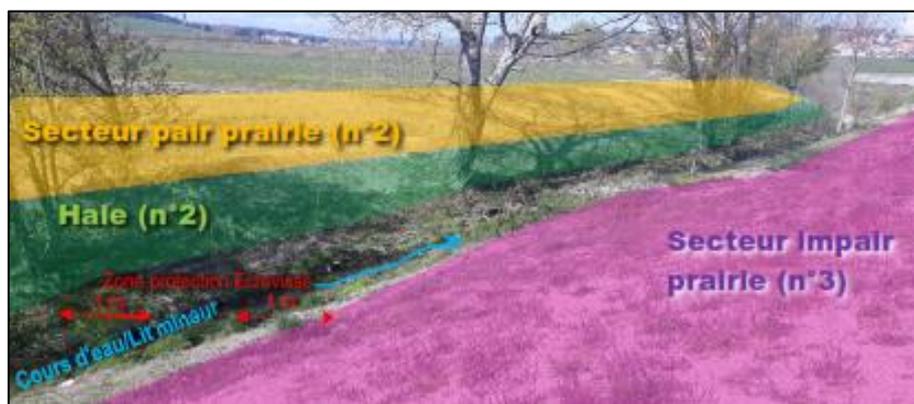
Les mesures édictées ont permis de ne pas avoir touché au lit du ruisseau, protégeant de ce fait cette faune à pinces.

Notre budget d'investissement s'en trouve allégé. Les travaux effectués sont le rehaussement des berges, la mise en place de plusieurs lieux propices aux micro faunes locales ainsi que la création du cheminement piétonnier bordé de la liaison écologique.



Actuellement, un plan d'entretien est en vigueur afin de conserver la flore en place et favoriser la diversité (extrait du plan d'entretien).

Les berges ont étéensemencées avec un mélange de prairie fleurie et aménagées avec des zones de prairie ensoleillée et des zones arborisées qui ombragent le cours d'eau. Ces biotopes visent à diversifier et renforcer la valeur naturelle du cours d'eau. Une rigole alpine draine le sentier vers le cours d'eau.

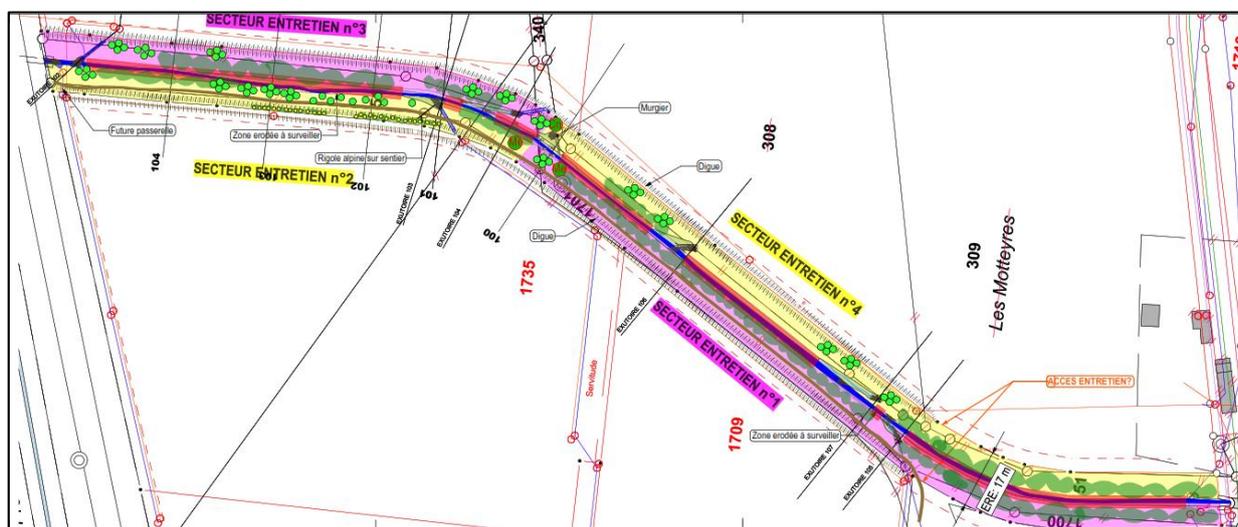


Des plantations de massifs buissonnants indigènes complètent l'arborisation existante. Ces plantations ont pour but d'ombrager le cours d'eau, de protéger les berges de l'érosion et de fournir des structures de refuge pour la faune, dont les écrevisses.



L'objectif de l'entretien est de pérenniser l'espace libre pour les eaux et le passage sur le sentier et favoriser le bon développement des arbustes plantés.

## Lutte contre la pollution de l'environnement



Plusieurs sites répertoriés comme potentiellement pollués sont suivis et font l'objet d'études pour déterminer :

- le degré de pollution ;
- l'étendue et les volumes ;
- les risques pour la faune, la flore, les eaux de surfaces et souterraines.

Ces investigations sont menées conjointement entre le canton et la commune.

Certains sites devront faire l'objet d'assainissement dont le bois de la Verne à Grenilles (Budget 2024).

La liste des sites pollués est disponible sur le portail cartographique du Canton de Fribourg. Sont notamment mentionnés et font l'objet d'investigations, les sites de :

- Gros Devin et Mothséhy à Farvagny-le-Grand
- Les Donzallés à Rossens
- La Verne à Grenilles

## Forêts

Le Service des forêts gère les forêts communales dont la surface est de 587 ha de forêt productive.

### Coupes de bois

Les coupes de bois, énoncées ci-dessous sous la forme d'un texte accompagné de graphiques, comprennent également les ventes de bois y relatives.

Les bois de service long et billons sont vendus dans les scieries locales, pour un volume de **419 m<sup>3</sup>** contre 1'173 m<sup>3</sup> en 2021.

En ce qui concerne les bois d'industrie billons, il est à mentionner que la scierie Despond SA à Bulle a renouvelé son contrat d'achat pour un volume de **1'140 m<sup>3</sup>** contre 685 m<sup>3</sup> en 2021. Les billons bostrychés (bois pour les palettes) pour un volume de **140 m<sup>3</sup>** contre 124 m<sup>3</sup> en 2021 ont été vendus aux scieries Rolle et Borcard.

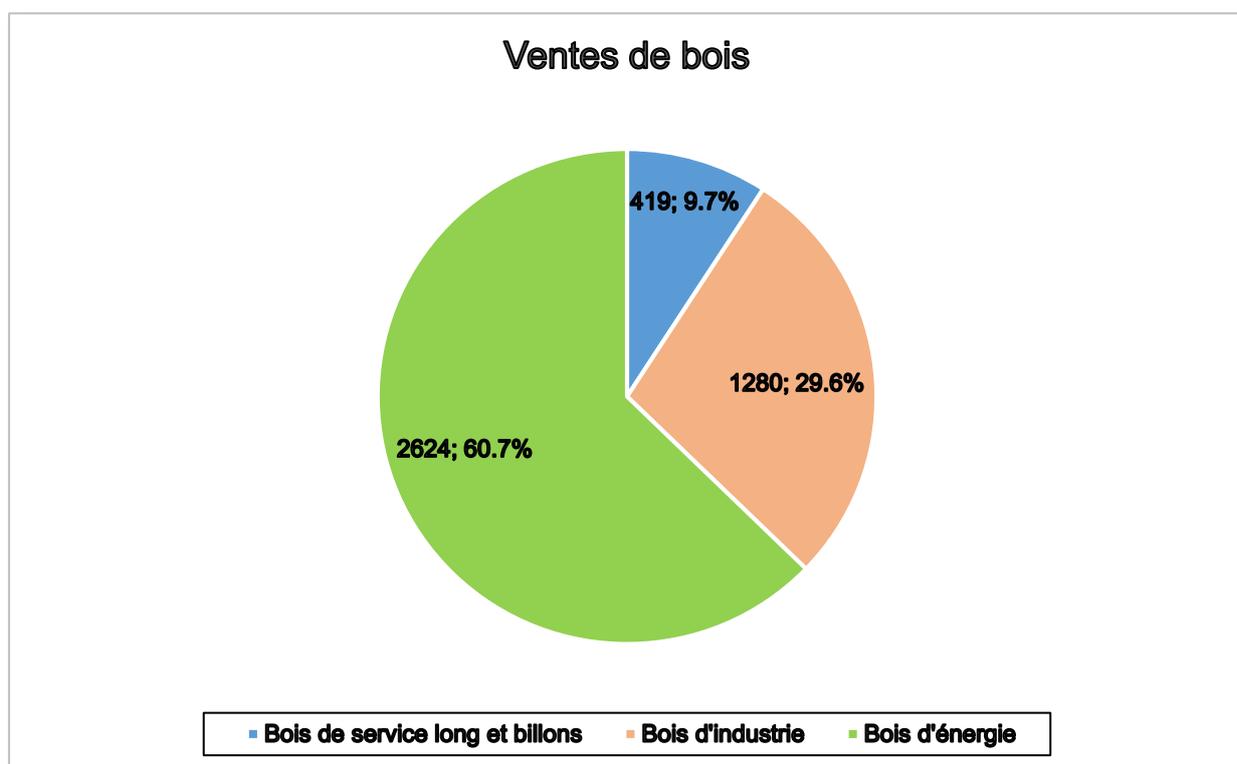
Pour 2022, le volume de bois de feu résineux et feuillus se monte à **323 m<sup>3</sup>** contre 376 m<sup>3</sup> l'année dernière.

Pour le bois de chauffage (énergie) :

- Les chaudières de Farvagny-le-Grand (Farcad) ont nécessité un volume de copeaux de **5'100 m<sup>3</sup>**
- La chaudière de Rossens a consommé un volume de copeaux de **705 m<sup>3</sup>**
- La chaudière de l'école de Vuisternens a consommé un volume de **295 m<sup>3</sup>**
- La chaudière du centre forestier a consommé un volume de **112 m<sup>3</sup>**

**Total de m<sup>3</sup> de copeaux consommés : 6'212 m<sup>3</sup> copeaux, ce qui correspond à 2'301 m<sup>3</sup> de bois plein (facteur 2.7)**

**Total de bois énergie : 2'301 m<sup>3</sup> + 323 m<sup>3</sup> = 2'624 m<sup>3</sup> de bois plein.**





## Soins aux jeunes peuplements

Les fauchages suivants ont été réalisés en 2022 :

- Secteur Villarlod, dégagement des cèdres
- Chemin de la Source : dégagement de 310 cèdres et de 400 sapins de Noël
- La pépinière, Vuisternens : dégagement de 350 chênes, 75 cèdres et 192 épicéas
- Le Beaucrêt : dégagement de 300 érables planes et 75 chênes

A noter que la plantation et les soins des plants de chêne, d'érable plane et de cèdre ont été subventionnés.

L'équipe forestière a, quant à elle, réalisé des soins culturaux sur une surface de 6.7 ha. Avec les fauchages, ce sont des travaux très conséquents qui ont occupé notre équipe durant environ 3 mois selon la végétation rencontrée.

## Eclaircies

Des travaux d'éclaircie ont été réalisés au processeur par des entreprises spécialisées sur 11.5 ha. Les produits des éclaircies ont été des perches à piquets, de petits billons et du bois à copeaux. Le minimum de bois a été sorti du peuplement.

## Chantiers marquants

Le Service des forêts a effectué divers chantiers importants en 2022, soit :

- Fauchage des plantations à Villarlod, au Chemin de la Source, à la Pépinière à Vuisternens ainsi qu'au Beaucrêt.
- Travaux d'éclaircie le long de la Longivue.
- Première intervention d'éclaircie dans le reboisement.
- Travaux de première éclaircie dans le secteur Place aux Abeilles à Vuisternens pour une surface de 3.8 ha.

## Travaux pour d'autres secteurs

Le Service des forêts a effectué divers travaux en faveur du Service technique, soit :

- Entretien des chemins et routes communales de Vuisternens-en-Ogoz.
- Taille des arbres dans la haie de l'école de Vuisternens-en-Ogoz.
- Entretien des zones S1 (protection des sources).
- Fourniture de copeaux de bois pour les chauffages des écoles et du centre forestier.

## Divers

Durant l'année 2022, il est à noter que le Service des forêts n'a enregistré aucun accident professionnel grave. Par contre, pour des raisons de santé, M. René Bovigny a été arrêté depuis septembre 2022. Son remplacement a été assuré par l'engagement temporaire de M. Michel Berger.

### 2022 - Après la vaccination, l'inflation !



A l'heure du bilan de l'année 2021, nous étions heureux tourner la page de la pandémie du Covid-19. La sérénité retrouvée aura été de courte durée. La guerre entre l'Ukraine et la Russie a rapidement créé des tensions sur le marché des matières premières et des agents énergétiques. Après un premier impact sur les coûts de construction et de l'énergie, la vague s'est progressivement transformée en une crise économique avec son cortège de hausses des prix et des taux d'intérêts. Après une fièvre intense au cours du premier semestre, la mise en œuvre de mesures d'approvisionnements alternatifs et

l'intervention des Banques centrales a permis de calmer un peu le jeu durant le 2<sup>e</sup> semestre. Même si les conséquences ne sont de loin pas encore toutes connues, l'impact de cette crise sur les comptes 2022 a été relativement faible et elle a pesé de manière modérée sur le budget 2023.

La mise en application de la nouvelle législation sur les finances communales et du nouveau plan comptable MCH2 s'est poursuivie. La présentation des comptes a subi de grandes modifications. La distinction formelle entre les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier est le dernier changement en date. Nous ne ménageons pas les efforts d'explications et de pédagogie afin de rendre à nouveau lisibles les comptes communaux et la situation financière communale.

Malgré les crises successives, notre économie a finalement fait preuve d'une grande résilience. En confirmation des exercices précédents, les résultats des comptes 2022 de notre Commune sont à nouveau bons. Grâce à des recettes fiscales qui se maintiennent à un haut niveau et des charges notablement plus faibles qu'attendues, les comptes communaux affichent une santé réjouissante.

Les excédents de revenus fiscaux pour l'exercice 2022 atteignent 2.5 MFrs, soit + 10.5 % par rapport aux prévisions budgétaires. Le respect du budget et une maîtrise des dépenses par les responsables et les services communaux ont pour conséquence une modération des charges qui contribue significativement au résultat positif de l'exercice 2022.

Le bouclage des comptes 2022 montre à nouveau que la Commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement. Cette situation confirme la nécessité d'envisager une baisse de la fiscalité communale. Comme convenu lors de la présentation du budget 2023, un mandat d'étude sera octroyé à une société spécialisée pour en vérifier la faisabilité et en chiffrer l'importance. Dans l'attente des résultats de cette analyse qui nous permettra de prendre des mesures plus pérennes et pour tenir compte de la requête du Conseil général, **le Conseil communal propose d'octroyer un rabais fiscal de 5 points** (application d'un taux de 80% au lieu de 85%) pour l'impôt 2022 sur le revenu des personnes physiques (voir d'autres détails ci-dessous).

Avec un **total de charges de CHF 41'101'435.12** et un **bénéfice net de CHF 2'596'971.03**, les comptes de résultats bouclent avec un **excédent brut de revenus de CHF 3'587'786.03** dû à la fois à des **charges de CHF 2'149'125.11 inférieures au budget** et des **revenus de CHF 2'370'109.92 plus élevés** que les prévisions budgétaires.

Avec un **total de dépenses de CHF 4'309'984.90**, les comptes d'investissements (patrimoines administratif et financier) bouclent avec un **excédent de dépenses de CHF 777'976.30** alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 1'975'000.00. A noter que les montants inscrits au budget ont été complétés pour tenir compte des décisions prises par le Conseil général dans le courant de l'année 2022.

Il convient de souligner que les bons résultats de la période actuelle sont particulièrement bienvenus. Ils contribuent à contenir la dette communale à l'heure où, pour raison de crise économique, les taux des emprunts bancaires reprennent l'ascenseur.

Assurer la bonne gestion des ressources financières, veiller à un équilibre pérenne entre charges et revenus et évaluer leurs évolutions, telles sont les tâches principales du responsable des finances et de l'équipe du Service des finances tout au long de l'année.

Nous adressons nos remerciements et nos félicitations à l'ensemble du personnel du Service des finances, en particulier à son Chef, M. Laurent Chammartin, pour le travail accompli durant l'année comptable 2022.

Vous trouvez également ci-dessous quelques informations sur les plus importants autres dossiers placés sous la responsabilité du Dicastère.

Jacques Crausaz  
Conseiller communal  
Dicastère Finances, Impôts, Economie

## Rapport du Service des finances

### Chef de service : Laurent Chammartin

Le Service des finances est composé en 2022 de la même équipe fidèle de 7 collaborateurs, soit 4.4 équivalents plein-temps. Cette année n'a pas été un long fleuve tranquille pour notre Service. En effet, nous avons dû faire face à des arrêts de travail de plusieurs collaborateurs. Cela a consisté en des arrêts de courte durée dus au coronavirus, qui a continué de marquer la première partie de l'année, mais également à deux arrêts longue durée. Ces absences ont été assumées d'une part à l'interne par des augmentations temporaires de temps de travail et d'autre part par l'engagement d'un jeune étudiant en qualité de collaborateur temporaire. Ces mesures ont permis de mener à bien les missions qui sont confiées au Service et de garantir la qualité des prestations fournies. Que chacun soit ici remercié pour son engagement et sa bonne collaboration.

Les activités courantes du Service au fil de l'année sont ponctuées par deux catégories de tâches :

- tâches récurrentes : elles concernent en particulier la tenue à jour de la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie, le suivi des débiteurs, l'établissement de factures mensuelles ou ponctuelles de taxes, impôts, prestations et émoluments divers, la gestion des factures créanciers, le service de réception téléphonique, e-mail et au guichet, ou encore divers travaux administratifs généraux.
- tâches ponctuelles : elles découlent en particulier du calendrier de facturation des impôts et taxes annuelles, validé en début d'année par le Conseil communal. Les échéances prévues pour ces différentes facturations de masse ont été respectées. Seules les taxes d'exemption pour le Service du feu ont été facturées en application des règlements des anciennes Communes, pour la dernière fois étant donné l'intégration des sapeurs-pompiers au Réseau Santé de la Sarine au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour la facturation des taxes 2022, des travaux conséquents sont en particulier à signaler à nouveau pour les taxes eau et épuration, à cause de la saisie nécessaire des équivalent-habitants pour la taxe épuration. Cette problématique sera résolue en 2023 grâce à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement communal en la matière.

Trois autres domaines particulièrement chronophages rythment la vie du Service des finances. Il s'agit en début d'année du bouclage des comptes de l'année précédente, en 2<sup>ème</sup> partie d'année de l'établissement des budgets de l'année suivante, et tout au long de l'année de la mise à jour des plans financiers quinquennaux des comptes de résultats et des investissements.

En plus de ces diverses activités, nous avons poursuivi en 2022 la mise en application de la nouvelle législation sur les finances communales, en particulier dans le cadre du bouclage des comptes 2021, premiers comptes annuels bouclés sous MCH2. Par ailleurs, les démarches d'optimisation de l'organisation sont en cours, que cela soit au sein du Service des finances par des réflexions sur la formalisation de l'organigramme en deux secteurs, et par les travaux de mise en route de l'Etat-major communal, dont le Chef du Service des finances fait partie.

Les collaborateurs du Service ont pu continuer de se rencontrer pour l'une ou l'autre activités extraprofessionnelles qui permettent de vivre des moments conviviaux en-dehors du cadre du travail. Par contre, comme ces dernières années, les échanges habituels avec d'autres communes ont été moins nombreux que précédemment, la plupart des rencontres et ateliers de travail organisés par des associations régionales ayant dû être annulés étant donné les contraintes liées au coronavirus.

Nous avons la chance de pouvoir continuer à compter sur la large expérience de M. Jacques Crausaz, Conseiller communal en charge du Dicastère des finances. Nous lui adressons nos vifs remerciements pour son excellente collaboration et pour son soutien. Nous soulignons aussi avec satisfaction les bonnes relations entretenues avec les Conseillers communaux et les Chefs de Service et Membres de l'Etat-major de la Commune.

<b>Statistiques 2022 du Service des finances :</b>	<b>Nombre</b>	<b>Volume en francs</b>	
<b>Factures établies :</b>			
- Bordereaux d'impôts personnes physiques :	4'936	CHF	15'453'645.70
- Bordereaux d'impôts personnes morales :	392	CHF	982'145.90
- Contributions immobilières :	2'812	CHF	2'489'408.60
- Impôts sur les gains immobiliers :	50	CHF	479'501.75
- Impôts sur les prestations en capital :	254	CHF	851'255.35
- Impôts sur les chiens :	583	CHF	52'000.00
- Taxes non-pompier :	2'467	CHF	131'473.35
- Taxes déchets :	3'744	CHF	540'140.45
- Taxes annuelles eau et épuration – acompte :	2'211	CHF	1'714'912.10
- Taxes annuelles eau et épuration – décompte :	2'187	CHF	1'429'079.05
- Taxes de raccordement eau et épuration :	53	CHF	1'040'814.65
- Emoluments sur permis de construire :	273	CHF	95'012.45
- Forêts :	147	CHF	540'935.69
- Accueils extrascolaires :	1'542	CHF	354'756.05
- Service dentaire scolaire :	203	CHF	19'109.90
- Divers :	949	CHF	2'091'164.80
<b>Gestion du contentieux :</b>			
- Rappels :	3'923	CHF	4'872'340.66
- Arrangements de paiement accordés :	335	CHF	1'059'085.60
- Prolongations de paiement accordées :	53	CHF	726'970.70
- Mises en poursuites :	390	CHF	478'233.80
- Créances irrécouvrables :	254	CHF	262'479.75
Factures créanciers saisies :	3'955	CHF	20'231'053.90
Ecritures comptables :	28'520	CHF	220'952'316.58

## Comptes 2022 - En résumé

L'exercice 2022 est le deuxième selon la nouvelle législation et le plan comptable MCH2. Des changements complémentaires sont encore intervenus dans le cadre du bouclage des comptes 2022 en particulier concernant le compte des investissements qui se limite désormais aux projets relatifs au patrimoine administratif. Les opérations sur les objets du patrimoine financier sont présentées sur un tableau séparé.

Les comptes 2022 seront soumis pour approbation au Conseil général dans sa séance des 30 et 31 mai 2023.

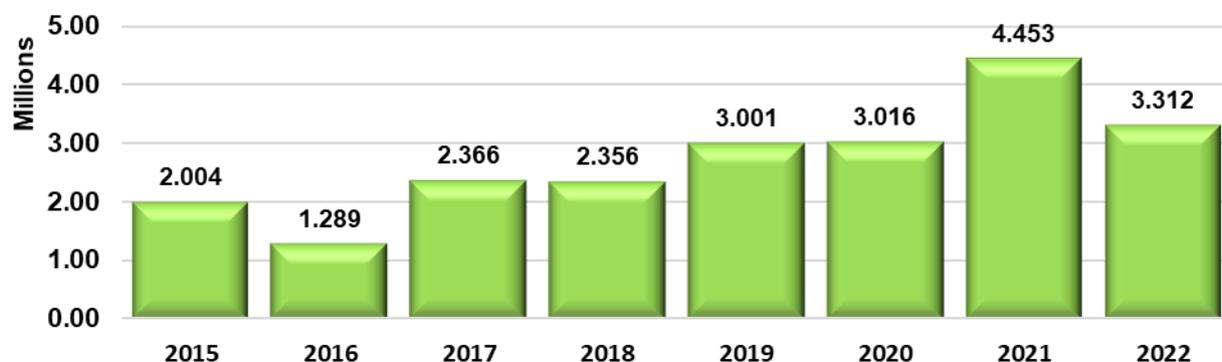
### Comptes de résultats 2022

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>Chiffres bruts</b>	41'101'435.12	43'698'406.15	42'662'677.08	41'731'228.08
<b>Excédent net de revenus</b>	2'596'971.03		-931'449.00	
Amortissements comptables	2'695'924.08	1'497'171.08	1'562'919.00	
Pré-financement et capitaux tiers		9'185.00		
<b>Cash flow de l'exercice</b>	<b>3'786'539.03</b>		<b>631'470.00</b>	
<b>Ecritures à déduire</b>				
Imputations internes	3'256'091.85	3'256'091.85	3'464'970.00	3'464'970.00
Gestion dossiers tiers par le SSoc	1'296'761.30	1'296'761.30	1'500'000.00	1'500'000.00
Pré-financement et capitaux tiers	0.00	9'185.00	0.00	
Provision extraordinaire	1'000'000.00		0.00	
<b>Total</b>	<b>5'552'853.15</b>	<b>4'562'038.15</b>	<b>4'964'970.00</b>	<b>4'964'970.00</b>
<b>Chiffres nets du ménage communal</b>	<b>35'548'581.97</b>	<b>39'136'368.00</b>	<b>37'697'707.08</b>	<b>36'766'258.08</b>
<b>Excédent brut de revenus</b>	<b>3'587'786.03</b>		<b>-931'449.00</b>	
<b>Evolution des charges nettes par rapport au budget (- 5.70 %)</b>	<b>-2'149'125.11</b>			
<b>Evolution des revenus nets par rapport au budget (+ 6.45 %)</b>		<b>2'370'109.92</b>		

**Les comptes de résultats 2022, 7e exercice comptable de la Commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents.** Des revenus nets de près de CHF 2'400'000.00 supérieurs au budget net (+ 6.45 %) et des charges nettes de près de CHF 2'150'000.00 inférieures au budget net (- 5.70 %), permettent de dégager **un excédent brut de revenus avant écritures extraordinaires de CHF 3'587'786.03** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 931'449.00.

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la Commune fusionnée.

### Résultat structurel : excédent brut de revenus



### Commentaires généraux

#### Assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)

La provision de CHF 1'800'000.00 constituée pour couvrir les frais directs dus à la réforme de la CPPEF a été dissoute sur la base des informations reçues des instances concernées :

Chapitre	Montant de la charge
Contribution en tant qu'employeur	CHF 931'226.10
Charges cantonales, chapitre formation	CHF 443'518.21
Association du CO, corps enseignant	CHF 216'367.86
Association du CO, personnel	CHF 53'907.42
Logopédie, psychologie et psychomotricité	CHF 22'609.00
Enseignement spécialisé	CHF 2'233.73
Enseignement personnes handicapées et inadaptées	CHF 41'718.58
Institutions personnes handicapées et inadaptées	CHF 88'419.10
<b>Total</b>	<b>CHF 1'800'000.00</b>

## Revenus fiscaux

Impôts ordinaires	Comptes 2022	Budget 2022	Co-Bu CHF	Co-Bu %
Personnes physiques, revenu	17'488'888.43	17'000'000.00	488'888.43	2.88%
Personnes physiques, fortune	900'929.52	1'100'000.00	-199'070.48	-18.10%
A la source	401'271.15	400'000.00	1'271.15	0.32%
Personnes morales, bénéfice	1'331'821.70	600'000.00	731'821.70	121.97%
Personnes morales, capital	86'022.85	30'000.00	56'022.85	186.74%
<b>Total</b>	<b>20'208'933.65</b>	<b>19'130'000.00</b>	<b>1'078'933.65</b>	<b>5.64%</b>
<b>Impôts fonciers</b>				
Contributions immobilières	2'460'175.30	2'350'000.00	110'175.30	4.69%
Mutations	1'651'295.80	750'000.00	901'295.80	120.17%
Gains immobiliers et plus-values	625'122.60	550'000.00	75'122.60	13.66%
<b>Total</b>	<b>4'736'593.70</b>	<b>3'650'000.00</b>	<b>1'086'593.70</b>	<b>29.77%</b>
<b>Autres impôts</b>				
Prestations en capital	797'638.75	450'000.00	347'638.75	77.25%
Successions et donations	1'772.95	10'000.00	-8'227.05	-82.27%
Sur les véhicules	614'148.80	605'000.00	9'148.80	1.51%
Sur les chiens	52'000.00	51'000.00	1'000.00	1.96%
<b>Total</b>	<b>1'465'560.50</b>	<b>1'116'000.00</b>	<b>349'560.50</b>	<b>31.32%</b>
<b>Total</b>	<b>26'411'087.85</b>	<b>23'896'000.00</b>	<b>2'515'087.85</b>	<b>10.53%</b>

### Impôts ordinaires

Sur la base des réévaluations des revenus fiscaux 2022 fournies par le SCC, nous avons procédé à une réévaluation des revenus fiscaux des impôts ordinaires pour l'année 2022.

Les revenus de ces impôts inscrits au budget représentent les revenus attendus pour l'année considérée. Aux comptes, les revenus de ces impôts sont constitués :

- du solde des revenus des impôts des années antérieures après déduction des revenus présumés inscrits aux comptes des années précédentes ;
- de l'évaluation des revenus de l'année courante.

#### Impôts sur les personnes physiques (+ 489 kFrs, + 2.9 % par rapport aux estimations budgétaires)

L'excédent de revenu de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 2022 est principalement dû à la réévaluation du revenu de cet impôt pour 2022 (+ 500 kFrs).

#### Impôts sur les personnes morales (+ 788 kFrs, + 125 % par rapport aux estimations budgétaires)

Le chiffrage des conséquences de la réforme de la fiscalité des entreprises, longtemps basé sur la statistique fiscale 2015, a été clairement surévalué. L'excédent 2022 est composé de 432 kFrs de revenus des années antérieures et de 320 kFrs de réévaluation des revenus 2022 sur la base des cotes 2020, première année de revenus consolidés suite à la réforme de cette fiscalité.

#### Impôts fonciers (+ 1.087 MFrs, + 30 % par rapport aux estimations budgétaires)

La construction et la vente de logements sur le territoire communal se poursuit à un rythme très soutenu qui n'a connu aucun ralentissement. Les recettes de l'impôt sur les mutations atteignent des sommets : 1.65 MFrs (+ 120 % par rapport à l'estimation budgétaire).

## **Conclusions - Proposition de rabais d'impôts**

La situation favorable des comptes 2022 nous permet de proposer à nouveau l'octroi d'un rabais d'impôts de 5 points (5.88 %) en appliquant un coefficient de 80% pour les impôts sur le revenu des personnes physiques lors de la facturation du décompte des impôts 2022. Le coût pour les finances communales peut être évalué à environ CHF 1'000'000.00, montant qui sera mis en provision à charge de l'exercice 2022.

Le bouclage des comptes 2022 confirme, s'il en était besoin, que la Commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement. Un mandat octroyé à une société spécialisée nous permettra de vérifier la pertinence des méthodes d'évaluation que nous mettons en œuvre pour évaluer nos revenus fiscaux et, au besoin, de les améliorer. Les résultats de cet audit nous serviront de base pour évaluer la pertinence et, le cas échéant, pour chiffrer la baisse de la fiscalité communale dont nous parlons déjà depuis plusieurs années.

## **Comptes des investissements 2022 et opérations sur le patrimoine financier**

En application de MCH2, le compte des investissements se limite désormais aux projets relatifs au patrimoine administratif. Les opérations sur les objets du patrimoine financier sont présentés dans un tableau séparé.

Le budget du compte des investissements adopté fin 2021 a été complété lors des séances du Conseil général de l'année 2022.

Séance du 30 mars 2022

- Assainissement Rte du Glèbe à Rueyres-St-Laurent.

Séance des 30 et 31 mai 2022

- Etude transformation ancien bâtiment scolaire de Rossens.
- Crédit complémentaire pour les travaux de réfection du bâtiment La Tuffière.
- Réfection de chemins à Corpataux et Farvagny-le-Grand.
- Remplacement de véhicules édilitaires.
- Assainissement de la centrale de chauffe de Rossens.

Séance du 6 octobre 2022

- Crédit d'étude additionnel pour la réfection de la Route de Fribourg à Farvagny-le-Petit.

Les chiffres ci-dessous du budget des investissements 2022 ont été adaptés en conséquence.

Comptes des investissements Résumé par catégorie	Comptes 2022		Budget 2022		Co – Bu écart net
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Dépenses et recettes non affectées	0.00	774'486.55	0.00	776'000.00	1'513.45
Projets terminés avant le 31.12.2021	0.00	30'576.70	0.00	0.00	-30'576.70
Projets terminés au 31.12.2022	457'907.50	224'833.70	386'000.00	12'000.00	-140'926.20
Projets en cours	3'806'807.40	263'611.65	5'344'000.00	430'000.00	-1'370'804.25
Projets reportés (sans dépenses en 2022)	0.00	0.00	645'000.00	11'000.00	-634'000.00
<b>Total</b>	<b>4'264'714.90</b>	<b>1'293'508.60</b>	<b>6'375'000.00</b>	<b>1'229'000.00</b>	<b>-2'174'793.70</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>2'971'206.30</b>		<b>5'146'000.00</b>	

Principales recettes non-affectées : taxes de raccordement et contribution d'équipements

Neuf projets sont terminés au 31.12.2022 et font l'objet d'un décompte final, 31 projets encore en cours font l'objet d'une situation financière au 31.12.2022 dont 6 projets n'ont fait l'objet d'aucune dépense en 2022.

**Les comptes des investissements 2022 (patrimoine administratif seul) bouclent avec un excédent de dépenses de près de CHF 2'970'000.00** alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de dépenses de près de **CHF 5'150'000.00**.

L'écart de près de CHF 2'110'000.00 pour les dépenses est principalement dû :

- retard des projets relatifs à l'école de Rossens (- 1.65 MFrs) ;
- retard dans les investissements sur les routes communales (- 460 kFrs).

Patrimoine financier Résumé par catégorie	Comptes 2022		Budget 2022		Co – Bu écart net
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Achats et ventes d'immeubles	0.00	2'238'500.00	40'000.00	3'311'000.00	1'032'500.00
Projets en cours	45'270.00	0.00	100'000.00	0.00	-54'730.00
<b>Total</b>	<b>45'270.00</b>	<b>2'238'500.00</b>	<b>140'000.00</b>	<b>3'311'000.00</b>	<b>977'770.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>2'193'230.00</b>		<b>3'171'000.00</b>	

Vente en 2022 : domaine d'Illens

Vente non réalisée en 2022 : terrain en ZAC Combernesse, solde de CHF 1'071'000.00 (projet Mestel)

Projet en cours : mur de soutènement près de l'immeuble La Chauderette, Rossens

## Bilan au 31 décembre 2022

	<i>Bilan au 01.01.2022</i>	<b>Mouvement</b>	<b>Bilan au 31.12.2022</b>
<b>Actifs</b>	<b>107'475'916.18</b>	<b>-428'639.45</b>	<b>107'047'276.73</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>38'899'415.93</b>	<b>-823'814.82</b>	<b>38'075'601.11</b>
Disponibilités et placements à court terme	10'168'897.87	2'612'425.54	12'781'323.41
Créances	-8'337'429.69	-3'574'796.71	-11'912'226.40
Actifs de régularisation	17'438'164.00	2'352'074.80	19'790'238.80
Marchandises, fournitures et travaux en cours	68'600.00	32'100.00	100'700.00
Placements financiers à long terme	15'396.15	-26.95	15'369.20
Immobilisations corporelles	19'517'558.85	-2'245'591.50	17'271'967.35
Créances envers les legs et fondations des capitaux de tiers	28'228.75	0.00	28'228.75
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>68'576'500.25</b>	<b>395'175.37</b>	<b>68'971'675.62</b>
Immobilisations corporelles	67'675'216.90	404'600.72	68'079'817.62
Immobilisations incorporelles	699'125.90	-6'958.35	692'167.55
Prêts PA	40'000.00	0.00	40'000.00
Participations, capital social PA	106'765.80	0.00	106'765.80
Subventions d'investissements	55'391.65	-2'467.00	52'924.65
<b>Passifs</b>	<b>-107'475'916.18</b>	<b>428'639.45</b>	<b>-107'047'276.73</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>-51'636'925.08</b>	<b>7'467'759.55</b>	<b>-44'169'165.53</b>
Engagements courants	-2'814'885.59	500'076.40	-2'314'809.19
Passifs de régularisation	-63'987.35	27'003.65	-36'983.70
Provisions à court terme	-111'603.60	-1'114'297.75	-1'225'901.35
Engagements financiers à long terme	-46'423'530.49	6'254'977.25	-40'168'553.24
Provisions à long terme	-1'800'000.00	1'800'000.00	0.00
Engagements financements spéciaux et fonds capitaux tiers	-422'918.05	0.00	-422'918.05
<b>Capital propre</b>	<b>-55'838'991.10</b>	<b>-7'039'120.10</b>	<b>-62'878'111.20</b>
Financements spéciaux	-6'441'480.25	-5'441'168.50	-11'882'648.75
Préfinancements	-1'726'852.00	9'185.00	-1'717'667.00
Réserves liées au retraitement	-14'806'902.52	2'018'975.43	-12'787'927.09
Autres capitaux propres	-3'902'219.36	3'402'219.36	-500'000.00
<b>Excédent du bilan</b>	<b>-28'961'536.97</b>	<b>-7'028'331.39</b>	<b>-35'989'868.36</b>

Le bilan résumé au 31.12.2022 ci-avant, appelle les commentaires généraux suivants :

- Le poste d'actifs « Créances » avec un solde négatif est dû au poste « débiteurs impôts » sur lequel sont inscrits tous les acomptes d'impôts facturés.
- Les immobilisations corporelles correspondent aux soldes bruts des projets d'investissements de type ouvrages, immeubles, installations, machines et équipements.
- Les immobilisations incorporelles correspondent aux soldes bruts des objets d'investissements de type logiciels, études, etc.
- Les engagements financiers à long terme comprennent :

	01.01.2022	31.12.2022	
Emprunts à long terme	25'950'690.00	24'263'650.00	- 1.7 MFrs en 2022
Emprunts LIM	1'088'320.00	1'088'320.00	- 206 kFrs en 2022
Recettes d'investissements inscrits au passif	19'074'871.29	14'712'779.04	
Autres engagements financiers à long terme	309'649.20	309'649.20	

- Les financements spéciaux correspondent aux « ex-réserves » relatives aux chapitres Approvisionnement en eau, Traitement des eaux usées et Gestion des déchets. En application des nouvelles règles, les montants relatifs aux taxes de raccordement encaissées ont été virés de la « Réserve lié au retraitement » au « Financements spéciaux » concernés.
- Les réserves liées au retraitement correspondent à la part « réévaluée » du patrimoine administratif inscrite à l'actif du bilan sous « Immobilisations corporelles et incorporelles ».
- En application des nouvelles règles, une partie des « Autres capitaux propres », pour un montant de 3.4 MFrs, représentant les montants mis en réserves sous MCH1, a été intégrée au capital intitulé « Résultats des années précédentes ».
- L'« Excédent du bilan », env. 36 MFrs comprend :
  - la fortune de 5.1 MFrs avant introduction de MCH2
  - la réévaluation du patrimoine financier effectuée fin 2021 pour près de 17.6 MFrs
  - le montant des réserves accumulées avant 2021 pour un total de 3.4 MFrs (inscrit sous «Autres capitaux propres » à fin 2021) ;
  - près de 2 MFrs de recettes nettes résultant des opérations sur notre patrimoine financier
  - environ 9 MFrs d'excédents de revenus du compte de résultats (résultats reportés).

Sur le montant de 36 MFrs, seul un montant de 14.4 MFrs (ex-réserves + patrimoine financier + résultats reportés) peut réellement être affecté au financement courant des investissements.

#### Situation de la dette bancaire au 31 décembre 2022

Dette bancaire totale au 31.12.2021	CHF	25'950'690.00
Un emprunt arrivé à terme a été remboursé en 2022 :	CHF	1'200'000.00
<b>Dette bancaire totale au 31.12.2022</b>	<b>CHF</b>	<b>24'263'650.00</b>
<b>Réduction de la dette bancaire en 2022</b> (remboursements + amortissements)	<b>CHF</b>	<b>1'687'000.00</b>

Pour plus d'informations, prière de consulter le message au Conseil général d'avril 2023 et ses annexes.

## Budget 2023 - Résumé

### La situation générale

Comme pour nous rappeler que la gestion des finances communales n'est pas un long fleuve tranquille, chaque processus de préparation du plan financier et du budget de l'année suivante est perturbé par des événements conjoncturels qui apportent leur lot d'incertitudes dans notre évaluation de l'évolution de la situation financière durant les prochaines années.

Pour 2023, ce sont les crises énergétique et de l'approvisionnement en matières premières dues à une situation internationale particulièrement tendue qui se sont invitées dans le processus. Elles rendent difficiles et incertaines toutes les prévisions. Elles ont notamment pour conséquence le redémarrage de l'inflation après bien quelques années de calme dans ce domaine.

Si nous échappons, pour l'heure, à l'augmentation significative du coût des emprunts sur le marché financier en raison de notre bonne situation en matière de financement, cette augmentation pourrait bien péjorer les équilibres ces prochaines années en raison de notre ambitieux programme d'investissements.

En ce qui concerne les recettes fiscales, les excédents constatés lors du bouclage des derniers exercices nous ont laissé entrevoir la possibilité de réduire la fiscalité communale. Toutefois, après avoir procédé aux nécessaires révisions de nos estimations de ces recettes pour un montant total de près de 1.6 MFr., l'augmentation des charges courantes a pour conséquence un excédent de revenus du budget 2023 de seulement 50 kFr. Ce fort modeste bénéfice nous a incité à renoncer à proposer dans l'immédiat une baisse de la fiscalité et à confier une analyse à une société spécialisée afin de soumettre nos instruments d'évaluation et notre analyse de la situation à un regard extérieur. C'est sur la base du résultat de cette étude que nous pourrions prendre une décision mieux fondée et sans doute plus pérenne.

**Avec un total de charges de CHF 44'697'019.30 (+ CHF 2'034'342.22, + 4.77 % par rapport au budget 2022), le budget du compte de résultats 2023 boucle avec un excédent de revenus de CHF 49'351.60.**

Comptes de résultats	Budget 2023		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	44'697'019.30	44'746'370.90	42'662'677.08	41'731'228.08
Excédent de charges / de revenus	49'351.60			931'449.00

Comptes des investissements	Budget 2023		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Projets en cours	6'083'000.00	12'000.00	4'947'000.00	430'000.00
Nouveaux projets	3'287'000.00	99'200.00	162'000.00	12'000.00
Dépenses et recettes d'investissement non affectées	60'000.00	3'026'000.00	40'000.00	4'087'000.00
Total	9'430'000.00	3'137'200.00	5'149'000.00	4'429'000.00
Excédent de dépenses		6'292'800.00		620'000.00

Pour plus d'informations sur les budgets 2023 ainsi que sur la planification financière 2023 à 2027 (voir ci-après), prière de consulter le message au Conseil général du 8 novembre 2022 et ses annexes.

## Plan financier 2023 - 2027 - Résumé

La loi sur les finances communales (LFCo) fait obligation à la Commune d'élaborer une planification financière sur cinq ans. Les modalités sont précisées aux art. 5, 6, 67, 70, 72 et 73 de la LFCo. La structure et le contenu du plan financier sont définis aux art 5 et 6 de l'Ordonnance sur les finances communales.

Vous trouvez, ci-dessous, les chiffres de la planification financière communale pour les années 2023 < à 2027.

Avec, comme base, le plan financier 2022 – 2026 et le budget 2023, l'inventaire des projets et les estimations de coûts pour la prochaine période quinquennale ont été précisés par les services communaux et le Conseil communal.

En ce qui concerne les charges et les revenus du compte de résultats, notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la Commune s'améliore progressivement.

### Résultats des budgets du compte de résultats sur la période de planification

Budget du compte de résultats →	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Total des charges</b>	<b>44'697'019.30</b>	<b>45'521'224.93</b>	<b>46'630'196.62</b>	<b>47'851'982.88</b>	<b>49'367'687.09</b>
Augmentation des charges en % par rapport au budget précédent	4.77%	1.84%	2.44%	2.62%	3.17%
<b>Excédent de revenus (+) / de charges (-)</b>	<b>+ 49'000.00</b>	<b>+ 453'000.00</b>	<b>+ 585'000.00</b>	<b>+ 640'000.00</b>	<b>+ 263'000.00</b>
Excédent en % des revenus nets	0.12 %	1.11 %	1.40 %	1.49 %	0.60 %

Selon la LFCo, les nouvelles règles applicables à l'équilibre du compte de résultats sont les suivantes :

#### Art. 20 Equilibre financier

<sup>1</sup> Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

<sup>2</sup> Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

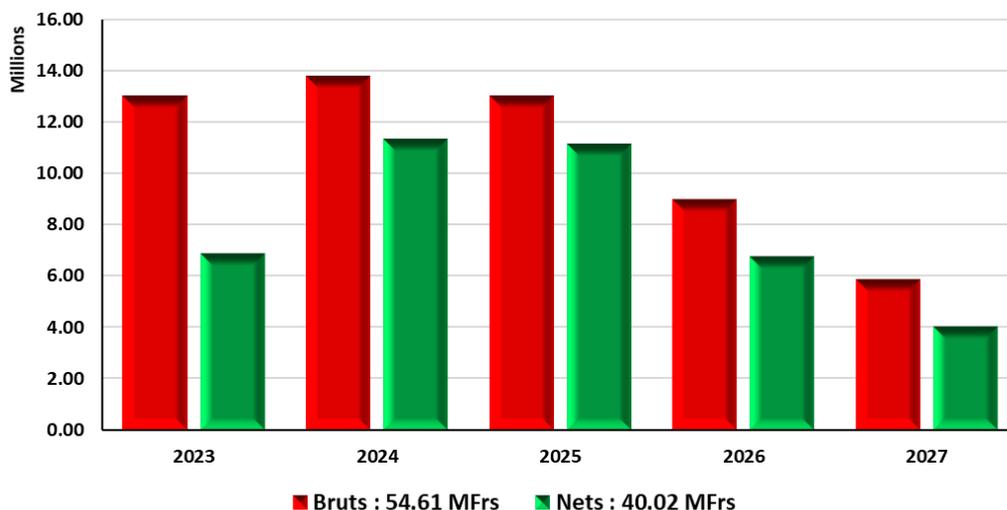
<sup>3</sup> Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

La règle des 5 %, déficit à partir duquel une augmentation de taux d'impôt était obligatoire a été supprimée. La Commune peut présenter un budget déséquilibré si elle en a les moyens (si elle dispose d'un capital propre disponible !).

**Sur la base de nos évaluations et des évolutions des charges et des revenus du ménage communal connues à ce jour, les budgets du compte de résultats de 2023 à 2027 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.**

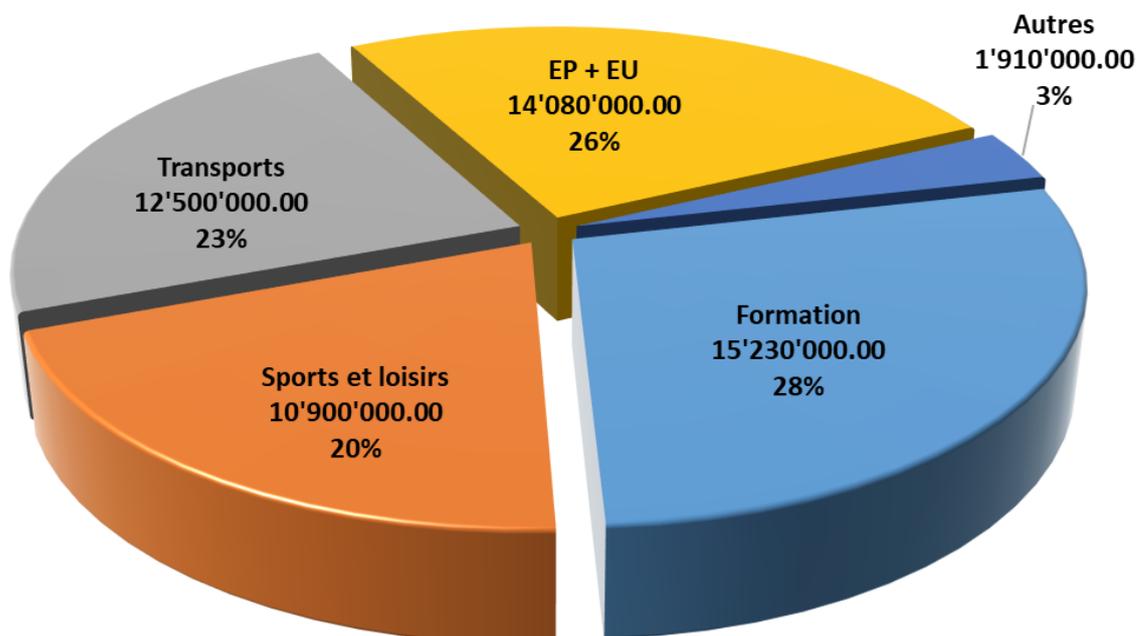
### Planification des investissements - Répartition dans le temps

Evolution des dépenses annuelles d'investissements sur la période 2023 à 2027



L'écart entre les dépenses brutes et les dépenses nettes correspond aux recettes d'investissements : taxes, subventions, ventes de terrains et d'immeubles.

### Planification des investissements - Répartition par chapitre (chiffres bruts)



La catégorie « **Autres** » comprend les projets inscrits dans les domaines suivants : Administration générale (60 KFr), Ordre et sécurité publics (182 kFr), Gestion des déchets (100 kFr), Correction de cours d'eau (90 kFr), Assainissements de sites pollués (62 kFr), Cimetières communaux (100 kFr), Aménagement du territoire (60 kFr), Economie publique (437 kFr) et Finances et impôts (820 kFr).

## Planification des investissements dans le temps et par chapitre

Ch.	Objet	Total 2023-2027	Part en %	2023	2024	2025	2026	2027
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>							
	Investissements bruts	60'000.00	0.11%	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	60'000.00	0.15%	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	47'700.00		0.00	0.00	16'200.00	15'900.00	15'600.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS</b>							
	Investissements bruts	182'000.00	0.33%	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	182'000.00	0.45%	182'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	49'868.00		0.00	12'740.00	12'558.00	12'376.00	12'194.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>							
	Investissements bruts	15'230'000.00	27.89%	2'915'000.00	4'565'000.00	4'400'000.00	3'350'000.00	0.00
	Investissements nets	13'930'000.00	34.81%	2'915'000.00	4'065'000.00	4'200'000.00	2'750'000.00	0.00
	Frais financiers présumés	1'535'714.32		0.00	8'250.00	326'892.00	442'968.11	757'604.22
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>							
	Investissements bruts	10'895'000.00	19.95%	390'000.00	1'650'000.00	3'345'000.00	2'010'000.00	3'500'000.00
	Investissements nets	10'595'000.00	26.48%	390'000.00	1'650'000.00	3'345'000.00	2'010'000.00	3'200'000.00
	Frais financiers présumés	870'195.00		62'700.00	73'947.60	89'035.20	217'080.80	427'431.40
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>							
	Investissements bruts	12'495'000.00	22.88%	1'386'100.00	3'666'000.00	3'943'000.00	2'810'000.00	1'511'000.00
	Investissements nets	11'887'500.00	29.71%	1'206'600.00	3'554'800.00	3'697'700.00	2'690'700.00	1'447'700.00
	Frais financiers présumés	1'687'456.70		0.00	37'300.00	89'896.00	409'280.10	530'147.35
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>							
<b>71</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>							
	Investissements bruts	4'765'000.00	8.73%	1'540'000.00	675'000.00	540'000.00	700'000.00	1'310'000.00
	Investissements nets	3'355'000.00	8.38%	740'000.00	515'000.00	390'000.00	550'000.00	1'160'000.00
	Frais financiers présumés	528'287.30		38'571.00	49'694.30	130'099.40	145'433.00	164'489.60
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>							
	Investissements bruts	9'310'000.00	17.05%	2'925'000.00	2'585'000.00	1'900'000.00	1'400'000.00	500'000.00
	Investissements nets	7'810'000.00	19.52%	2'025'000.00	2'435'000.00	1'750'000.00	1'250'000.00	350'000.00
	Frais financiers présumés	1'276'217.50		123'287.50	149'723.75	296'065.00	342'118.75	365'022.50
<b>73</b>	<b>GESTION DES DECHETS</b>							
	Investissements bruts	100'000.00	0.18%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.25%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers présumés	27'400.00		0.00	7'000.00	6'900.00	6'800.00	6'700.00

**741 CORRECTIONS DE COURS D'EAU**

Investissements bruts	<b>90'000.00</b>	0.16%	90'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>50'000.00</b>	0.12%	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>10'350.00</i>		<i>0.00</i>	<i>3'500.00</i>	<i>3'450.00</i>	<i>3'400.00</i>	<i>3'350.00</i>

**7691 ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES**

Investissements bruts	<b>62'000.00</b>	0.11%	62'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>62'000.00</b>	0.15%	62'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>54'162.00</i>		<i>8'850.00</i>	<i>11'533.80</i>	<i>11'396.60</i>	<i>11'259.40</i>	<i>11'122.20</i>

**771 CIMETIÈRES COMMUNAUX**

Investissements bruts	<b>100'000.00</b>	0.18%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>100'000.00</b>	0.25%	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>17'700.00</i>		<i>0.00</i>	<i>4'500.00</i>	<i>4'450.00</i>	<i>4'400.00</i>	<i>4'350.00</i>

**79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Investissements bruts	<b>60'000.00</b>	0.11%	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>-577'000.00</b>	-1.44%	-195'000.00	-157'000.00	-98'000.00	-109'000.00	-18'000.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>240'360.00</i>		<i>51'400.00</i>	<i>52'620.00</i>	<i>48'480.00</i>	<i>45'520.00</i>	<i>42'340.00</i>

**8 ÉCONOMIE PUBLIQUE**

Investissements bruts	<b>437'000.00</b>	0.80%	150'000.00	287'000.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>370'500.00</b>	0.93%	150'000.00	220'500.00	0.00	0.00	0.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>186'996.25</i>		<i>21'500.00</i>	<i>31'742.00</i>	<i>45'181.50</i>	<i>44'584.75</i>	<i>43'988.00</i>

**9 FINANCES ET IMPÔTS**

Investissements bruts	<b>820'000.00</b>	1.50%	820'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Investissements nets	<b>-7'907'000.00</b>	-19.76%	-3'201'000.00	-1'176'500.00	-1'176'500.00	1'176'500.00	1'176'500.00
<i>Frais financiers présumés</i>	<i>-500'980.00</i>		<i>-41'000.00</i>	<i>-79'700.00</i>	<i>-103'230.00</i>	<i>-126'760.00</i>	<i>-150'290.00</i>

<b>Investissements bruts</b>	<b>54'606'000.00</b>	100.00%	<b>13'000'000.00</b>	<b>13'765'000.00</b>	<b>12'995'000.00</b>	<b>8'971'000.00</b>	<b>5'875'000.00</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>40'018'000.00</b>	100.00%	<b>6'872'800.00</b>	<b>11'309'700.00</b>	<b>11'101'200.00</b>	<b>6'722'200.00</b>	<b>4'012'100.00</b>
<b>Frais financiers présumés <sup>1)</sup></b>	<b>6'034'777.07</b>		<b>302'608.50</b>	<b>415'447.45</b>	<b>1'296'757.80</b>	<b>1'695'228.16</b>	<b>2'324'735.17</b>

<sup>1)</sup> Seuls les nouveaux frais financiers présumés (intérêts et amortissements) calculés selon les règles MCH2, à prendre en charge durant la période sous analyse, figurent dans cette rubrique. Il faut y ajouter les frais financiers pris en compte dans le budget 2022.

## Economie

### Commission économique

Afin d'examiner, de préparer et de préavisier à l'intention du Conseil communal les dossiers relevant des activités économiques installées sur le territoire communal et des relations avec les instances économiques régionales, cantonales et fédérales, il est institué une Commission économique au sein du Conseil communal.

### Activités et événements

#### Contacts avec les entreprises

Les contacts avec des entreprises intéressées, les implantations d'entreprises et les chantiers de construction se sont poursuivis durant l'année 2022.

De nombreuses demandes ont été adressées à la Commune et ont fait l'objet d'une rencontre avec les responsables des entreprises intéressées. Une présentation de l'ensemble des terrains disponibles leur est faite. Les demandes enregistrées peuvent être résumées de la manière suivante :

- Domaines d'activités : centres logistiques, entreprises de la construction et du génie civil, production et conditionnement de composants industriels et de biens de consommation, commerces, centre de vente et de distribution, etc.
- Besoin en surface : entre 3'000 et 15'000 m<sup>2</sup>.

#### Attribution de la parcelle communale

La Commune est propriétaire d'une parcelle de 22'000 m<sup>2</sup> située dans la zone d'activité La Longivue, un secteur considéré comme d'importance cantonale, en principe réservé à des projets importants à haute valeur ajoutée (technologie, nombre d'emplois, marché suprarégional).

Sur la base d'une entrée en matière pour un projet d'installation de la fromagerie de Farvagny-le-Grand qui souhaitait quitter le centre du village, nous avons décidé de répondre favorablement à quelques demandes d'implantation de petites entreprises. A la suite du désistement de la Société de Laiterie de Farvagny, c'est quatre petites entreprises que nous proposons accueillir dans le secteur. La demande de délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à la vente des quatre parcelles nécessaires ainsi que le crédit d'engagement permettant de financer les équipements complémentaires sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 29 mars 2023.

Le solde de la surface communale de l'ordre de 12'000 m<sup>2</sup> reste, jusqu'à nouvel avis, réservé à l'installation d'entreprises (en principe une ou deux) présentant des activités à « haute valeur ajoutée ».

#### Soutien aux commerces de proximité

Le Conseil communal est préoccupé de la relative désertification de certains secteurs de la Commune dans le domaine des services et des commerces de proximité. Conscient de l'importance de ces services pour la population de nos villages, nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour soutenir le maintien respectivement la réouverture de commerces de proximité notamment dans les villages de Corpataux et de Rossens.

Un projet d'installation d'un commerce du type « La Petite Epicerie » - surface de vente de produits locaux entièrement informatisée - est à l'étude.

Un projet associant la construction de logements, d'appartements protégés et de surfaces commerciales est à l'étude au centre du village de Rossens.

## La CEG - c'est parti !



Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, en présence de nombreux représentants des entreprises de la Commune et du Conseil communal, la « **Communauté des entreprises de Gibloux - la CEG** » est née. La nouvelle Association a pour but de constituer un espace au sein duquel les commerces, artisanats, services et industries installés sur le territoire de la Commune peuvent désormais partager leurs expériences, leur créativité et leurs initiatives.

L'assemblée constitutive a adopté les statuts de l'Association et en a désigné le premier comité dont la composition est la suivante : M. Gérard Yerly – Président, M. Jérôme Richon, M. Miguel Eiriz, M. Carlos Pires, M. Dario Guccione, Mme Tina Schlaeppli, Mme Stéphanie Hänni et Mme Clarisse Beauverd – secrétaire.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à la création de cette Association qui répond clairement à un besoin et nous souhaitons qu'elle remplisse le rôle d'interlocuteur et d'instrument de collaboration entre les Autorités et la communauté économique locale.

Nous souhaitons plein succès et longue vie à la « Communauté des entreprises de Gibloux ».

Pour plus de détails, voir le site internet [www.cebgloux.ch](http://www.cebgloux.ch).

## Rencontre des entreprises 2022

Instaurée sous le titre « Soirée des entreprises » durant la législature 2016 – 2021, le Conseil communal organise chaque année une rencontre entre le Conseil communal et les entreprises installées dans la Commune. C'est pour tous les participants l'occasion de faire connaissance et pour les représentants de l'Autorité communale une opportunité de dialogue avec les acteurs économiques communaux.

En raison du nombre important d'entreprises et de la grande diversité des secteurs d'activités, l'invitation est en principe adressée à un cercle restreint d'entreprises actives dans un domaine particulier. Toutefois, au moins une fois durant chaque législature, nous convions la totalité des entreprises actives sur le territoire de la Commune – depuis l'entreprise individuelle jusqu'à la multinationale. Cette année, sur les 505 invitations adressées, 121 entreprises se sont inscrites à cette rencontre.

Après le message d'accueil de la Commune, les participants ont eu le plaisir d'entendre la conférence donnée par M. Serge Collaud, Directeur général des TPF, orateur de la soirée.



M. Collaud a présenté de manière très intéressante et détaillée les missions et les activités de son entreprise. Il a illustré son propos par quelques chiffres relatifs à la situation 2021 de la société.

Les TPF emploient 1282 collaborateurs et 19 apprentis qui exercent 190 métiers.

Dans sa mission de transports publics, l'entreprise a transporté 29 millions de voyageurs(euses) représentant 184 millions de voyageur-km.

L'entreprise gère un important parc immobilier avec 92 immeubles sous gestion.

Son chiffre d'affaires a atteint 160 MFrs et elle a investi 147.7 MFrs dans ses projets en 2021.

Orateur choisi en raison de l'intérêt croissant de l'offre en transports publics pour les entreprises, M. Collaud a confirmé, dans son exposé, leur importance pour le développement des activités économiques dans la zone péri-urbaine que constitue la Commune de Gibloux.

Dans ce domaine, il convient de souligner que le nouveau « Plan directeur de la Sarine » en cours d'élaboration, prévoit de doubler à terme la cadence des transports publics sur notre territoire. D'autre part, la nouvelle Loi sur la mobilité, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, prévoit que toute entreprise de plus de 50 employés(ées) doit mettre en place un plan de mobilité pour lequel l'offre en transports collectifs occupera sans doute une place importante.

La rencontre s'est terminée autour du traditionnel verre de l'amitié, accompagné d'un riche plateau de gourmandises locales de circonstance.

## Installations de nouvelles entreprises

### Projet Kuratle Group SA (ZAC La Longivue)

L'entreprise Kuratle Group, présente dans de nombreuses régions de Suisse, propose une gamme de 25'000 produits à base de bois.

Le nouveau centre logistique du groupe arborant l'enseigne Leuba HIAG SA est installé sur la zone d'activités La Longivue.

Il s'agit pour l'entreprise de développer ses activités en Suisse romande. Avec, dans un premier temps, la création de 25 à 30 emplois dans la vente, le marketing et la logistique, le site pourra compter jusqu'à 50 collaborateurs dans le futur.

### Projet Evertis SA (ZAC Combernesse)

Le bâtiment construit par la société Evertis SA, installée sur la zone d'activité de Combernesse, abrite les activités des entreprises Von Bergen (Transport et logistique) et Wacker-Neuson (Machines et engins de chantier).

Le 8 septembre 2022, l'entreprise **Wacker-Neuson** a convié ses clients et les Autorités à une manifestation d'inauguration de ses nouveaux locaux. Avec l'enseigne Wacker-Neuson, Gibloux a la chance d'accueillir une entreprise disposant d'un remarquable savoir-faire dans son domaine. Depuis la fondation de la forge Wacker à Dresde en 1848, l'entreprise a apporté de très nombreuses et importantes innovations dans le domaine du compactage et des machines de chantier. Cette politique d'innovation se poursuit actuellement avec l'électrification des machines et des véhicules qui permet désormais des chantiers avec « zéro émission » et un minimum de bruit. Avec plus de 200 brevets déposés, l'entreprise a démontré sa capacité d'innovation et elle est devenue un acteur important du progrès dans la technologie des machines de chantier.

### Projet Mestel SA (ZAC Combernesse)

Dans sa séance des 3 et 4 décembre 2018, le Conseil général a approuvé la vente à la société Mestel SA de la parcelle art. 602 RF Rossens d'une surface de 6'469 m<sup>2</sup> pour le prix total de CHF 1'190'000.00.

Pour rappel, la société **Mestel SA**, membre du Groupe PQH, a été fondée en 2008. Spécialiste des matières élastomères (HBR, HNBR, FKM, etc.), Mestel SA sert de multiples branches de l'industrie : horlogerie, bijouterie, technique, pharmaceutique, médicale, téléphonie, etc. Le projet a pour but de regrouper, sur le site de Gibloux, une partie des activités industrielles du groupe, en particulier le déplacement des activités actuellement installées à Broc dans des locaux trop exigus.

Les travaux de construction, accompagnés par les travaux communaux relatifs aux ouvrages complémentaires d'évacuation des eaux dans le secteur, devraient être entrepris au courant de l'année 2023.

### Projet Dimab Groupe (ZAC La Longivue)

Le groupe Dimab, distributeur des marques de voitures BMW et Mini & Alpina, construit son centre de distribution et d'entretien pour le canton de Fribourg sur la zone d'activité La Longivue. Les travaux entrepris en 2022 devraient se terminer en automne 2023 par la mise en service du site.

## Développements d'entreprises existantes

**Evertis SA** a choisi d'aménager son site d'entreposage des matériaux nécessaires à ses projets d'aménagements paysagers et de places de sport dans la zone d'activité restreinte située à Rossens, Route d'Illens. La vente du terrain nécessaire à ces installations, propriété de la Commune, fait l'objet d'une demande de délégation de compétence au Conseil communal inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 29 mars 2023.

## Accueil de nouvelles entreprises dans l'espace communal

Durant l'année 2022, ce sont 29 nouvelles entreprises qui ont été créées ou qui se sont installées sur le territoire de la commune.

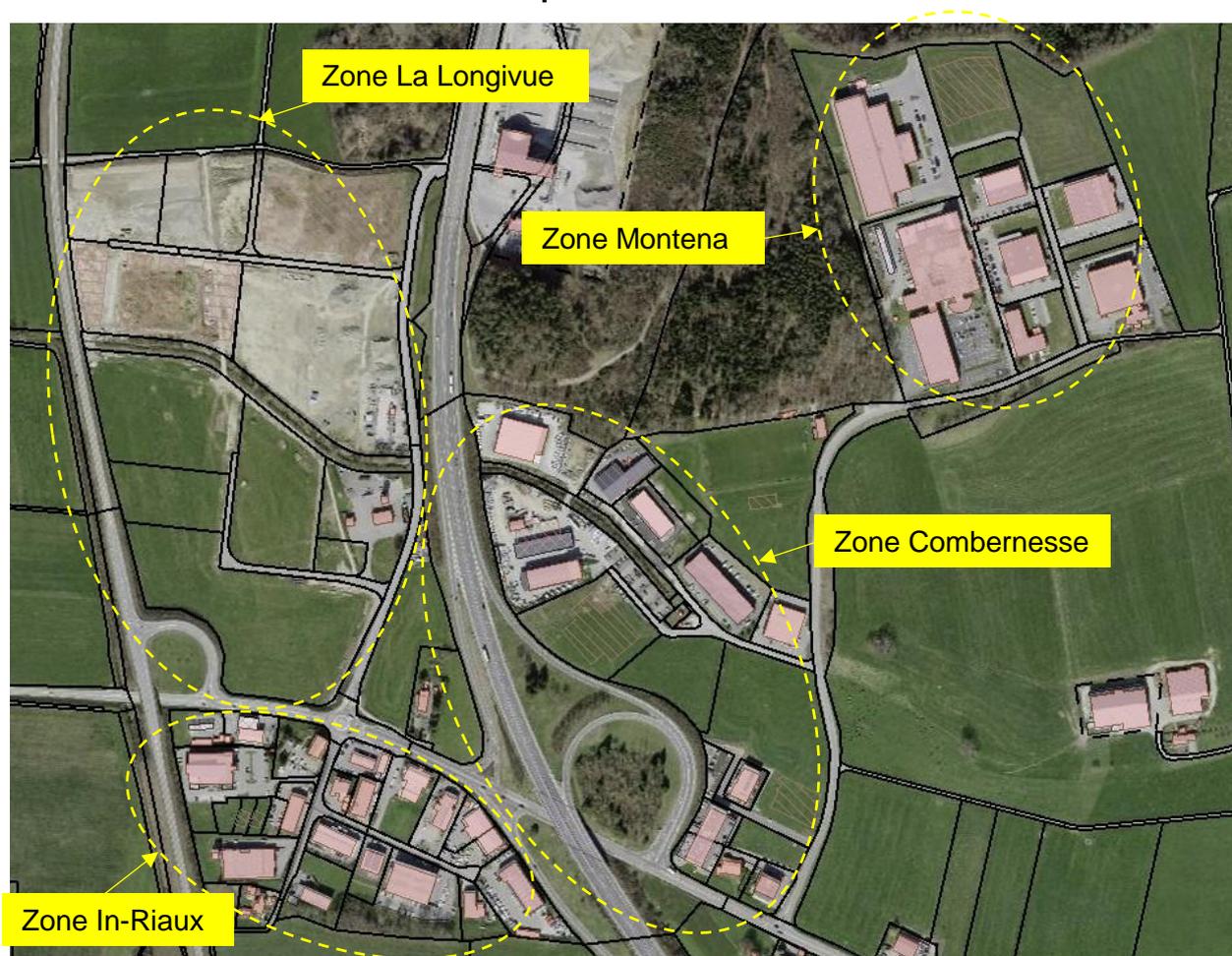
## Zones d'activités

Les zones d'activités situées à proximité de la sortie de l'autoroute A12 rencontrent toujours autant d'intérêt auprès des entreprises à la recherche d'un terrain pour y installer leurs activités.

En matière de zones d'activités, les surfaces encore disponibles au 31.12.2022 sont les suivantes :

Zone In-Riaux	plus de surfaces disponibles
Zone d'activité de Montena	plus de surfaces disponibles
Zone d'activité de Combernesse	18'000 m <sup>2</sup> , propriété privée
Zone d'activité La Longivue	47'000 m <sup>2</sup> , propriété privée
	22'000 m <sup>2</sup> , propriété communale

## Plan de situation des zones d'activités proche de l'autoroute A12



## Projet d'appartements protégés

Sur la base de la décision du Conseil général du jeudi 28 mai 2020, la Commune est membre d'une fondation appelée « Fondation Pra Bastian » créée en 2020 dans le but de construire et d'exploiter un immeuble d'appartements protégés dans le secteur Pra Bastian à Farvagny-le-Grand.

### Le projet (pour rappel)

L'immeuble comptera trois étages, divisés en 13 appartements de deux pièces et demie, d'un studio, d'une pièce et demie (la surface moyenne des appartements est d'environ 62 m<sup>2</sup> – y.c. 50% de la surface d'une loggia) et d'une salle commune avec sanitaires d'une surface totale de 72.5 m<sup>2</sup>.

Tous les appartements et les locaux communs seront aménagés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

L'immeuble sera construit en respectant les règles du standard Minergie.

Les locataires pourront bénéficier, sur demande, des prestations d'un concierge social chargé d'effectuer une visite quotidienne et les tâches de base d'aide à la personne.

Le choix des locataires tiendra compte des critères suivants :

- personne domiciliée dans la Commune ou ayant un lien avec celle-ci (par ex : un proche-aidant habitant la Commune) ;
- personne ayant besoin des services du concierge social ;
- personne retraitée ;
- personne au bénéfice des prestations complémentaires ;
- personne au bénéfice d'une rente AI.

### Etat fin 2022

Le coût de l'ouvrage (sans le terrain) a été réévalué à 4.46 MFrs, soit + 320 kFrs par rapport aux coûts annoncés initialement. L'augmentation est principalement due : au choix de la géothermie, à l'ajout d'une installation photovoltaïque et à la brutale augmentation des matières premières dues à la crise ukrainienne.

Le financement est désormais assuré par un prêt bancaire de 3.9 MFrs et des prêts pour un total de 560 kFrs au titre de l'aide fédérale à la construction de logements d'utilité publique (Loi fédérale sur le logement - LOG).

Le projet a été mis à l'enquête en avril 2021 et au terme d'une longue procédure, le permis de construire a été délivré le 3 février 2022.

Le chantier s'est véritablement ouvert le 16 août 2022 et les travaux devraient être terminés en été 2024. Les travaux de choix des solutions techniques et des matériaux, d'adjudications et de construction se poursuivent normalement.



## Château d'Illens



L'Association Château d'Illens (ACI), association à but non lucratif fondée le 11 mars 2008, conduit le projet de préservation du site et des vestiges du château d'Illens.

L'ACI est au bénéfice d'une convention signée avec l'ancienne Commune de Rossens qui définit les droits et devoirs de chacune des parties. La Commune contribue financièrement au projet : CHF 100'000.00 versés en 2015 par l'ancienne Commune de Rossens et dès 2017 par CHF 20'000.00 de contribution annuelle durant les étapes du projet.

En qualité de propriétaire des lieux, la Commune par son Service forestier entretient la forêt et les terrains aux alentours du château.

### Travaux durant l'année 2022

Les travaux de taille de pierre ont été poursuivis, notamment sur les cheminées monumentales de la façade sud.

Des travaux de finition et de sécurisation des coursives ont été réalisés.

Les travaux de préparation : de la pose du plancher définitif du rez-de-chaussée, de l'installation électrique intérieure, de la décoration et de la signalétique du château ont été entrepris.



*Détail du travail des tailleurs de pierre !*



*Superbe travail des tailleurs de pierre sur un manteau de cheminée !*



*Le plancher du rez-de-chaussée est tout neuf !*

### A signaler durant l'année 2022

Les travaux relatifs au **raccordement du château à l'électricité** ont été réalisés en février et mars 2022. Le câble électrique installé entre le point de raccordement à proximité de la ferme d'Illens et le château est souterrain entre la ferme et l'orée de la forêt, puis aérien jusque sur le plateau du château. Ce raccordement permettra de disposer d'un éclairage électrique adéquat et de prises de puissances nécessaires aux besoins électriques des manifestations organisées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du château. D'autre part, l'ACI a saisi l'opportunité de la fouille nécessaire au câble électrique pour y installer un tuyau amenant l'eau communale jusqu'à l'orée de la forêt. Ces travaux importants pour la mise en valeur future du site ont été rendus possibles grâce au sponsoring de toutes les entreprises qui ont contribué au succès de ce chantier : Groupe E SA, Evertis SA, Biemann Paul & Fils SA, Roubaty SA et JPF SA.

Les travaux de préservation du château sont dans leur phase finale. Il convient désormais d'améliorer les accès au site afin de faciliter l'exploitation de ce magnifique site médiéval réhabilité et de lui donner le rayonnement qu'il mérite. En laissant à l'Association Château d'Illens le soin de poursuivre et de terminer les travaux de préservation du site, le Conseil communal a octroyé un mandat d'étude afin de **définir les travaux à entreprendre afin de rendre le site plus accessible aux personnes à mobilité réduite et de le relier au réseau de sentiers pédestres régional**. Les résultats de cette étude, déposés fin 2022, nous permettront de préciser les ouvrages à réaliser et les investissements à consentir.

Le jeudi 19 mai 2022, le **Service des forêts et de la faune a organisé sa journée du personnel sur le site**. En plus des informations concernant la marche du service, les participants ont partagé un moment de convivialité dans une ambiance médiévale et ont eu l'occasion de visiter le chantier du château.

**L'assemblée générale de l'Association** a eu lieu le 15 septembre 2022 à salle La Tuffière à Corpataux. A cette occasion, les membres présents ont eu le plaisir d'entendre M. Aloys Lauper, Conseiller scientifique auprès du Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg dans une conférence intitulée « Plus on l'examine, plus on y trouve d'art et de génie » consacrée à la présentation et l'analyse de la gravure sur cuivre de la Bataille de Morat de Martin Martini daté de 1609.



*Extrait de la gravure sur cuivre de Martin Martini*

## **Finances**

Les travaux de conservation réalisés jusqu'au 31.12.2022 auront coûté près de CHF 1'800'000.00. Pour rappel, le financement est assuré par les subventions fédérales (20%) et cantonales (20%) pour les objets agréés par ces instances, les contributions importantes de la LoRo, les soutiens financiers d'autres sponsors et des entreprises qui interviennent sur le chantier. Pour sa part, sans compter les travaux effectués par le personnel communal qui sont offerts, la Commune a déjà investi CHF 240'000.00 dans ce projet à fin 2022.

## **Accès au site**

Les importants travaux de conservation déjà effectués ont ravivé l'intérêt d'un nombreux public pour ce site véritablement exceptionnel. Il convient de souligner que l'ouvrage est encore en chantier et que les visites, pour l'instant encore limitées, doivent être agréées par le comité de l'Association en charge du projet.

Pour plus de détails et pour vous engager dans le soutien à cet important projet pour le patrimoine communal, prière de consulter le site internet <http://www.illens.ch>.